Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 36 (1931)

Artikel: Seigneuries et châteaux des bords du Doubs dans le Jura
Autor: Macquat, Paul-F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549911

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Seigneuries et Châteaux des bords du Doubs dans le Jura

par

Paul-F. Macquat

à La Chaux-de-Fonds

Introduction

Durant l'été pluvieux que nous avons passé en 1930, nous avons eu le privilège d'avoir en mains une copie du grand manuscrit d'Auguste Quiquerez, *Châteaux de l'Evêché de Bâle.* Disons tout de suite qu'autant que cela nous a été possible, certains faits furent vérifiés par d'autres auteurs plus sûrs. Ce manuscrit nous a été obligeamment prêté par M. G. Kurz, archiviste de l'Etat de Berne, de même que des documents tirés des archives de l'ancien Evêché princier de Bâle et nous l'en remercions encore. De plus, nous nous sommes procuré divers travaux historiques à la Bibliothèque nationale à Berne et à la Bibliothèque de notre ville. Citons particulièrement l'important et savant ouvrage de Trouillat et Vautrey, *Monuments de l'histoire de l'Evêché de Bâle, Notices sur les Châteaux de l'Evêché de Bâle,* par l'abbé Daucourt et son *Dictionnaire historique des Paroisses de l'ancien Evêché de Bâle,* etc. De tous ces volumes et documents nous avons pensé bien faire d'en tirer la présente étude qui pourrait intéresser spécialement les Jurassiens Neuchâtelois et Bernois. Les Neuchâtelois, parce que d'anciens seigneurs du pays, la première maison princière du comté, les Fenis-Neuchâtel, possédèrent plusieurs châteaux et domaines dans la vallée du Doubs et dans le Jura. Les seconds, parce que parler de cette contrée, c'est causer de leur pays même, de chez eux et de chez nous, de notre beau Jura.

Les Montagnards neuchâtelois et en particulier les Chaux-de-Fonniers connaissent et aiment les bords du Doubs, si sauvages et si pittoresques dans leur sombre et grandiose beauté. Le samedi après-midi et surtout le dimanche, il n'est pas rare de voir des familles entières parcourir, sac au dos, la vallée du Doubs, de la Maison-Monsieur à Saint-Ursanne, ou se rendre aux rochers de

Sommêtres et le long des côtes. Mais beaucoup de ces promeneurs ignorent que cette partie de notre Jura, depuis la domination romaine au moyen âge, et même jusqu'à la révolution française de 1789, a été peuplée de vigies, de tours de garde, de châteaux forts et même de forteresses. C'est ce que nous allons modestement leur apprendre, en ne citant que les principaux.

La partie la plus pittoresque de la vallée du Doubs est, sans contredit, celle qui s'étend de Villers-le-lac à Bremoncourt, où la rivière pénètre de nouveau en France pour y terminer son long voyage. On sait que le Doubs prend naissance près de Mouthe, département du Doubs, dans le flanc nord-ouest du Mont Risoux. Il a 430 kilomètres de longueur, de sa source à sa réunion à la Saône, près de Verdun.

Les comtes de Neuchâtel et Valangin avaient de fréquentes relations avec la Bourgogne, d'où ils étaient originaires et avec la contrée de Montbéliard. En 1408, une convention était signée entre cette famille princière et la Seigneurie de Morteau, en vertu de laquelle « le fil du Doubs » était reconnu comme limite entre les deux territoires. Le comte René de Valangin, fit construire au bord du Doubs une demeure pour ses péages et pour le passer, laquelle reçut la dénomination de « Maison à Monsieur »; les instructions pour cette bâtisse furent transmises par Bellegarde, mandataire du comte à Amey de Gallon, maire du Locle (1545) [1]). On a franchi la rivière en barque jusqu'en 1881, date de la reconstruction du pont de Biaufond. Non loin de là se trouvait la roche qui servait de borne aux Séquanais, aux Helvètes et aux Romains. C'est aussi là qu'aboutissaient encore les trois évêchés de Besançon, Lausanne et Bâle.

En dessous de Goumois-Suisse finissent pour ainsi dire « les belles horreurs du Doubs ». Ses bords présentent désormais des tableaux d'un genre moins sublime, mais plus doux et plus gracieux. Il coule toujours, sans doute, entre deux lignes de montagnes dont les formes semblent se dissimuler sous de vigoureuses verdures. Le paysage s'éclaire, les sommets se boisent et parfois les pentes sont couvertes de prairies et de pâturages que fleurit souvent la gentiane.

Le détroit s'élargit, et l'onde transparente
Dans son paisible cours berçant la barque errante,
Caresse mollement des rives de gazons;
Le sapin et le hêtre à la fraîche ramure,
Le frêne, l'alizier couronnent de verdure
Quelques groupes perdus de rustiques maisons.

Près du village de Soubey, on remarque Chercenay, qui garde les restes de bâtiments ayant appartenu, d'après la tradition, à l'ordre des Templiers. Plus loin, on trouve St-Ursanne dont la collégiale, unique en son genre, est du style roman le plus pur. Les

[1]) « Le Doubs », par F.-A. Perret, p. 227.

rives du Doubs sont maintenant plus animées, mais il faut nous arrêter à Montjoie, dont la famille de ce nom donna un très bon prince-évêque, Simon-Nicolas qui régna sur l'Ajoie de 1762 à 1775.

Beaucoup de forteresses du moyen âge, disent Aug. Quiquerez et d'autres auteurs, devaient le choix de leur position aux Romains, dans un but de défense de leur frontière du Rhin et des montagnes donnant accès dans l'intérieur de l'Empire. Des remparts s'étendaient le long du Rhin; des tours d'observation permettaient aux avant-gardes de surveiller constamment une grande étendue de pays, comme aussi de transmettre les communications aux camps et aux garnisons. Çà et là, sur les monticules, des châteaux forts. Une large route conduisait de Genève à Avenches et, à travers le Jura, par Pierre-Pertuis, jusqu'à Augusta Rauracorum, près de Bâle.[1]) Le pays de Porrentruy et la vallée du Doubs dans le Jura ne pouvaient donc rester en dehors de ce système. Aussi plusieurs châteaux de cette contrée offrent des preuves de leur occupation militaire par les Romains. Tels sont, par exemple, celui de Spiegelberg ou de Muriaux, celui de St-Ursanne, de Montvouhay et de Roche d'Or, dont nous parlerons plus loin.

Sous le rapport stratégique, les châteaux du moyen âge ne représentent plus qu'imparfaitement le système primitif des Romains, parce que plusieurs forts de ceux-ci et tous leurs camps avaient déjà été abandonnés. Cependant, les châteaux qu'on réédifia sur des positions romaines, comme ceux cités plus haut, et d'autres construit au moyen âge, comme celui de Franquemont, de Ravine, de Glère et de Montjoie, avaient encore leur raison d'être à cette époque, pour la protection du pays, de ses habitants et des terres des principaux seigneurs.

Le pays de Porrentruy avait eu d'abord trois familles de hauts barons possédant la plus grande partie de la contrée: Les Asuel à l'orient et les comtes de Montbéliard et de Ferrette, sortis de la même souche, pour tout le reste. Les premiers seuls y établirent leur résidence, et les autres inféodèrent leurs châteaux et domaines à des nobles divers, comme aux comtes de Neuchâtel en Bourgogne, Fenis-Neuchâtel (le lac), de Ravine, etc. Puis les évêques de Bâle s'introduisirent successivement dans cette partie du Jura, obtenant à divers titres des droits et des châteaux et finissant par les posséder tous.

Dans notre étude nous parlerons surtout des châteaux de Spiegelberg et de Franquemont, les plus proches de notre grande cité horlogère; puis de Ravine, d'où est sorti une triste page de l'histoire neuchâteloise; du château de St-Ursanne, bijou d'achitecture militaire, bêtement démoli par un forcené jacobin français; de l'im-

[1]) « Histoire de la Suisse racontée au peuple » par Albert Gobat, p. 25 et 26

posante forteresse de Montvouhay; du château de Montjoie qui était situé dans un endroit enchanteur et dans une position formidable et enfin de celui de Roche d'Or, merveilleusement placé sur les hauteurs du Lomont d'où l'on devait jouir d'une vue incomparable sur le pays environnant.

Avec les châteaux, s'il y a lieu, nous causerons aussi des seigneuries qui s'y rattachaient, telles Franquemont, Ravine, Montjoie ou Frohberg et Roche d'Or. Une seule était un peu importante, l'avant-dernière, aussi la maison de Montjoie était l'une des plus illustres et des plus célèbres de l'Evêché de Bâle, par son ancienneté, ses alliances princières, sa puissance et son influence. Des descendants de cette très vieille famille doivent encore exister en Bavière, où plusieurs des leurs eurent de hautes et importantes charges.

Et maintenant commençons notre visite et voyons d'abord:

Le Château de Spiegelberg ou de Muriaux

Le château de Spiegelberg, appelé aussi Muriaux, est situé sur une crête de rochers, dominant le Doubs. Dans les anciens actes, au XIVe siècle, cette forteresse est appelée *Mirival*, *Murival*, *Murval* et *Mulriaux* ou *Murveaux*, paraissant tirer son nom d'un mur fermant la vallée ou un pli du terrain. Le prolongement de la partie orientale de l'arête de rochers qui porte le château forme une colline par-dessus laquelle passe la route du Noirmont à Muriaux. Ce passage s'appelle la tranchée, sans que nous ayons pu y découvrir les traces des retranchements qui ont pu exister en ce lieu. Le village voisin a donc pu prendre son nom du latin *ad muros*. Dans tous les cas, nous croyons cette étymologie plus naturelle que celle qui fait dériver le nom du château de Muriaux ou de Spiegelberg de sa situation au-dessus du Doubs dans les eaux duquel il se mirait [1]). Sa hauteur au-dessus du Doubs est de 573 mètres, et à cette profondeur, la rivière très encaissée n'apparaît que comme un filet argenté et non pas comme une nappe d'eau dans laquelle pouvait se mirer la forteresse. D'ailleurs, la distance est de plus de mille mètres.

Bien plus, dans le pays, on ne connaît le château de Spiegelberg que sous le nom de château des Sommêtres et non pas Sots maîtres. Le premier nom dérive de *summaterra*. Il se donne précisément à des lieux élevés de cette contrée, telle qu'une sommité près de Belfonds. On doit donc présumer que les personnes qui ont écrit le nom de cette localité en diverses langues et à diffé-

---

[1]) Trouillat et Vautrey, ouv. cité, T. IV, p. 223, note.

rentes époques, l'ont traduit à leur point de vue et que les Allemands ont fini par en faire Spiegelberg, montagne du miroir, prenant *speculum* pour *specula*. La famille noble qui reçut en fief cette forteresse a pris un miroir pour la pièce principale de ses armoiries, et celles-ci sont restées celles de la contrée même.

La fondation de ce château remonte probablement aux temps où la Franche-Montagne des Bois fut défrichée, c'est-à-dire au XIIIe siècle. Cependant les Franches-Montagnes furent habitées à une époque bien antérieure aux franchises données par Imier de Ramstein en 1384. On y trouve même des traces de l'occupation romaine. Ainsi au Noirmont, les lieux dits *Sous la ville* indiquent l'emplacement d'une station romaine sur l'ancienne voie des *Fées* ou de la *Dame;* celui *Sur la ville,* désigne un poste militaire dont il reste à peine quelques vestiges sur la colline rocheuse, au nord du village. Ce lieu était en tout cas très favorable pour une vigie romaine [1]).

A Muriaux, il y a aussi des traces de vigie romaine.

Une tradition veut que les anciens comtes de Fenis-Neuchâtel (le lac) aient été possesseurs de grands domaines dans ces montagnes et jusqu'en Ajoie. Berthold, comte de Neuchâtel sur le lac, devint évêque de Bâle en 1122. Henri III, de Neuchâtel sur le lac, fils du comte Ulrich III est nommé évêque de Bâle en 1262. Pour visiter leurs propriétés, ces seigneurs suivaient l'ancienne voie des Fées ou de la Dame. La tradition veut de même qu'ils aient eu une station au château de Spiegelberg, afin de pouvoir se livrer au plaisir de la chasse. Cette tradition semble se confirmer par ce fait que les évêques de Bâle, parents de la famille de ces comtes, ont donné une part de leurs domaines à l'église de Bâle. C'est ainsi que les évêques avaient établi un châtelain au château de Spiegelberg, pour la protection de cette contrée et ensuite inféodé cette forteresse à une famille noble qui en prit le nom. Muriaux devint le chef-lieu de ce coin de pays.

Cette famille noble fortifia encore le château de Spiegelberg, défendu par le Doubs. Ces nobles blasonnaient: *un écu d'or à six montagnes de gueules en pointe, surmontées d'un miroir d'argent bordé de sable.*

Le premier membre connu de cette famille noble par les actes, est Conon, chevalier dit de Mireval, le 27 avril et de Spiegelberg le 9 juin 1315. Il avait alors déjà plusieurs fils, dont un était chanoine de St-Ursanne, ce qui indique que Conon était âgé et que sans doute il avait possédé le fief de Spiegelberg comme ses fils le reprirent en 1330. Cette famille avait aussi du fief de la mai-

---

[1]) « Notice sur les Châteaux de l'Evêché de Bâle », par l'abbé Daucourt, p. 34 et 35.

son d'Autriche à Vendelincourt, et durant tout le XIVe siècle ses membres figurent parmi les possesseurs de terres de l'Evêché de Bâle, occupant des charges honorables dans la magistrature et dans l'Eglise. L'un deux, Henri, eut de vifs démêlés avec l'évêque de Bâle en 1350. Il avait fait prisonnier Henri de Morimont et proféré des menaces contre l'évêque Jean Senn de Munsingen. Il fallut ensuite faire la paix et promettre de ne point exercer de vengeance. En 1395, Thiébaut, sire de Neuchâtel, et alors administrateur de l'Evêché de Bâle au nom de son fils Humbert, reconnut que cette église devait payer à Imier de Spiegelberg une rente annuelle de 750 livres assurées sur les tailles à Courroux.

Dans les actes d'inféodation du château de Spiebelberg, on ne remarque pas que ce lieu ait été le siège d'une châtelainie ou d'un administrateur des Franches-Montagnes. Il semble au contraire que cette contrée avait déjà été réunie à l'administration du châtelain de St-Ursanne, car en 1382 les habitants de la montagne de Muriaux reconnurent que la justice pour les crimes dans ce quartier appartenait au maire de St-Ursanne, comme représentant le seigeur évêque. Il est donc probable que dès l'époque où Spiegelberg fut inféodé aux nobles de ce nom, l'évêque se réservait les droits de haute justice et de souveraineté et cette forteresse cessa d'être le siège d'une châtelainie indépendante et ne conserva plus qu'une juridiction secondaire [1]).

Une branche des seigneurs de Spiegelberg s'établit à Soleure où elle s'est éteinte à la fin du XVIe siècle. En 1220 et en 1298, cette branche fournit des Abbesses au Fraumünster de Zurich. Un Ulrich de Spiegelberg fut supérieur au couvent de St-Ursanne comme en fait foi la pièce suivante:

1534. Le lendemain de St-André apôtre. — Jehan Munch prévôt de St-Ursanne et Gerhard de Bustingen, chanoine du dit lieu, exécuteurs testamentaires de défunt Ulrich de Spiegelberg custode de St-Ursaune, donnent au nom de ce dernier, à l'autel de St Barthelémy dans la dite église, un verger sis à *Curteli*, qui a été aussitôt amodié à Conrad Sporer d'Eptingen chanoine de St-Ursanne pour la cense de 10 sols.[2])

Le dernier de la famille de Spiegelberg mourut prévôt de St-Urs, à Soleure, en 1541.

En 1418, Imier III de Spiegelberg était commandeur de l'ordre teutonique à Sumiswald (Berne). Il trouva la mort en Pologne où son ordre guerroyait alors.

Sa sœur Clara prit le voile à Fraubrunnen dont elle devint prieure. Ses autres frères étaient Jacques et Jean-Rodolphe et ses sœurs Agnès, Elisabeth et Anna qui épousa en première noces Loy Uebelhard, riche propriétaire de Cerlier et en secondes noces,

---

[1]) Quiquerez, ouvrage cité, p. 374.
[2]) Trouillat et Vautrey, « Monuments, etc. », tome V, p. 694.

avant 1426, le domzel Ulrich d'Erlach, qui fut avoyer de Berne de 1446 à 1455. Elle mourut en 1455. Le dernier membre de la famille de Spiegelberg fut Barthélemy, fils de Hennemann, chanoine de Soleure en 1501, et mourut en 1541.

Au XIVe siècle, on ne sait comment, le château de Spiegelberg devint la propriété des princes-évêques de Bâle. Jean de Vienne engagea ce château à son cousin Jean, comte de Roulans, amiral de France. Le prince-évêque Imier de Ramstein le racheta en 1384 pour le remettre aux Bâlois, puis en 1388, au comte de Neuchâtel, comme nous allons le voir par la déclaration qui suit:

1388. 14 septembre. Théobald, comte et seigneur de Neuchâtel, au diocèse de Besançon, déclare qu'ayant obtenu de l'évêque de Bâle Imier et de ses successeurs, à titre d'engagement, la ville de St-Ursanne avec son château, le château de Kalenberg et celui de Spiegelberg, avec toutes leurs dépendances, il confirme aux bourgeois, citadins et habitants, droits, coutumes et libertés, etc.[2])

En 1390, les gens de Muriaux prennent part avec leur nouveau seigneur à la prise du château de Montvoie.

Les Montagnards ayant beaucoup souffert durant ces différents changements de seigneurs et des guerres précédentes, avaient plus ou moins abandonné cette contrée. C'est ce qui engagea en 1334 Imier de Ramstein à leur accorder des franchises afin de repeupler la Montagne:

Le 8 juillet 1384, le conseil de la ville de Bâle confirme les franchises de la ville de Porrentruy, qui lui a été engagée avec ses dépendances, de même que le château et la ville de St-Ursanne, les châteaux de Chauvelier et de *Muriaux*, par l'évêque Imier de Ramstein, pour 4000 florins.[3])

23 juillet 1384, le Conseil de la ville de Bâle promet de conserver les privilèges et franchises à la ville et au château de St-Ursanne, qui lui sont hypothéqués par l'évêque Imier de Ramstein, pour 4000 florins, au moyen desquels il avait dégagé la dite ville et les châteaux de *Muriaux* et de Chauvelier, des mains de noble Jean de Vienne.[4])

17 novembre 1384, Imier de Ramstein, évêque de Bâle, exempte des tailles et des impôts les habitants du territoire compris entre l'épine de Montfaucon jusqu'aux Dilles, et depuis les champs de Tramelan, jusqu'à la rivière du Doubs. Il fixe les charges imposées à la jouissance de portions de terre.[5])

Tous les villages de cette contrée, sauf les Bois, le Noirmont, les Breuleux, la Chaux, existaient déjà à la fin du XIVe siècle et cependant la population de ce haut plateau était peu nombreuse et ce ne fut que lentement que se formèrent les quatre villages précités.

L'évêque de Bâle, Jean de Fleckenstein, en 1424, ne pouvant

---

[1] « Dictionnaire historique des Paroisses de l'ancien Evêché de Bâle », par l'abbé A. Daucourt.

[2]) Trouillat et Vautrey, ouv. et vol. cités, p. 699 et 700.

[3]) Trouillat et Vautrey, ouv. cité, T. IV, p. 446 et 447.

[4]) Trouillat, T. IV, p. 449 et 456.

[5]) Trouillat, T. IV, p. 450 à 452.

recouvrer ses châteaux en remboursant les sommes pour lesquelles ils avaient été engagés eut recours à la force. L'année suivante, en une seule nuit, il reprend avec 98 chevaliers les châteaux de Spiegelberg, Roche d'Or, Pleujouse et St-Ursanne.

Mais en 1431, l'évêque qui n'était guère dans l'abondance se vit de nouveau obligé d'engager plusieurs de ses propriétés, dont le château de Muriaux, ainsi que nous allons le voir par un résumé sommaire de la pièce suivante:

1431, juin 12, (mardi après la St-Barnabé).

Copie vidimée délivrée par l'université et la ville de Fribourg le 22 juin 1587.

Nous, Jean (de Fleckenstein), évêque de Bâle, faisons savoir: Le *château* et la *ville de St-Ursanne* ainsi que les *châteaux* de *Muriaux* (Spiegelberg), *Chauvelier* (Kallenfels) et *Roche-d'or* (Goldenfels) ayant été hypothéqués par nos prédécesseurs pour une forte somme au comte Thiébaud de Neuchâtel, celui-ci ne voulant nous les rendre amiablement, il s'en est suivi une guerre (comme nous l'avons vu plus haut) — 1425-26 —. L'accord conclu stipula que le comte aura à nous restituer la ville de St-Ursanne et les dits châteaux moyennant 10.000 florins que nous aurions à lui verser, ce qui fut exécuté de part et d'autre, comme les actes dressés à ce sujet en font foi.

Mais ne disposant alors pas de l'argent nécessaire pour payer ces 10.000 fl. et d'autres dépenses occasionnées par la guerre, nous avons été obligé de faire un emprunt de 11.000 florins à la ville de Bâle, à laquelle nous avons hypothéqué les droits du sceau de la cour épiscopale, les biennia et autres revenus se montant à 300 florins (intérêts annuels d'un capital de 6000 florins) et en outre la ville et le château de St Ursanne ainsi que le château de Roche-d'Or pour 250 florins (intérêts annuels d'un second capital de 5000 florins) suivant les deux lettres délivrées à ce sujet à la dite ville de Bâle. Pour les intérêts arriérés de ces deux emprunts nous devons en outre à la dite ville 1000 florins.

Etant à cause de grande pauvreté dans l'impossibilité absolue de payer les intérêts arriérés ou de rembourser les capitaux, nous avons prié la ville de Bâle de vouloir bien permettre que les 1000 florins d'intérêts arriérés et le capital de 5000 florins soient transcrits sur des hypothèques qu'elle possède déjà, et de régler la rétribution de ces 6000 florins comme suit:

1000 florins seront ajoutés aux 16.823 fl. pour laquelle somme ont été hypothéqués les péages et le banvin de la ville de Bâle. Cette somme sera donc portée à 17.823 fl.

1000 florins seront ajoutés aux 1000 fl. pour laquelle somme la charge de prévôt de la ville de Bâle a été hypothéquée. Cette somme sera porté ainsi à 2000 fl.

4000 florins seront transcrits sur l'hypothèque des châteaux et villes de Waldenburg, Homberg et Liestal, se montant jusqu'ici à 22.000 fl. somme à laquelle nous avons ajouté depuis 1000 fl. pour frais de construction et à laquelle nous ajoutons de nouveau 1000 fl. pour le même but. La somme totale de cette hypothèque sera donc portée à 28.000 florins.

La ville de Bâle ayant accepté les transcriptions demandées, la lettre fut scellée par l'évêque, les députés du chapitre et ceux de la ville de Bâle.

NB. Ce document n'a pas été publié par Trouillat. On avait sans doute besoin en 1587 d'une copie vidimée de l'original existant à cette époque encore, pour liquider ces différentes dettes de l'Evêché.

(No 137, Archives de l'Evêché de Bâle - Etat de Berne.)

En février 1472, Jean de Venningen, évêque de Bâle, déclare que de concert avec le prévôt et chapitre de son église, il a rédigé par écrit les us et coutumes et franchises de la Prévôté de St-Ursanne et des avoueries de Kalenberg et Spiegelberg et de leurs dépendances. Fait le lundi après la Chandeleur 1472. Contresigné par ordre du seigneur évêque: Erard Molitor de la ville de Delémont, notaire. [1])

Pendant la guerre de Trente ans (1618-1648), le château de Spiegelberg fut tour à tour occupé par les Suédois et les Français. Ces troupes sauvages le dévastèrent tellement qu'on finit par l'abandonner peu à peu. [2])

Grevé de quelques hypothèques, le château en fut dégagé, en 1587, par Jacques-Christophe Blarer de Wartensée, prince-évêque de Bâle. Au XVIIIe siècle, le châtelain de ce manoir résidait à Saignelégier et le Spiegelberg fut abandonné, puis détruit de fond en comble à la Révolution de 1793, par les Jacobins du pays.

Au commencement du XIXe siècle, dit A. Quiquerez, [3]) ce château offrait encore de hautes murailles qui permettaient d'apprécier son architecture. Mais des Vandales au petit pied, pour se donner le plaisir d'entendre bondir les pierres dans l'abîme qui borde les ruines, n'ont pas même épargné les fondations de ces édifices. C'est à peine si l'on peut encore reconnaître le mortier qui soudait les murs à la roche qui était composé de chaux et de sable de montagne.

C'est sur une crête étroite, d'une prodigieuse élévation, sur un espace d'environ 20 pieds de large et environnée de trois côtés d'un précipice effrayant que se dressent les ruines du Spiegelberg. On remarquait encore il y a quelques années un pan de mur de 18 pieds de haut, débris d'une tour carrée. On y distinguait aussi des vestiges de l'habitation principale de 60 pieds de long, sur 15 à 20 de large, et à l'entrée, une ouverture et des entailles pratiquées dans le roc. Au même endroit, dit encore l'abbé Daucourt, on remarque une croix gravée dans la roche. [4])

Les constructions de cette forteresse formaient deux châteaux distincts qui ont pu exister ensemble. Le second, vers l'ouest, n'était accessible que par le premier. C'est cependant dans celui-ci que se trouvait la tour primitive, probablement une specula romaine bâtie sur le point culminant de la position, summa terra. Pour arriver au premier château, il fallait suivre la crête du rocher, de l'est à l'ouest, jusqu'à une large entaille sur laquelle on avait dû jeter

---

[1]) Ouvrage cité de Trouillat et Vautrey, T. V, p. 850.

[2]) Abbé A. Daucourt, «Dictionnaire» cité, T. VI. p. 102.

[3]) A. Quiquerez, ouv. cité, vol. II, p. 348.

[4]) Abbé Daucourt, ouvrage cité, page 37.

un pont de bois. On passait ensuite un fossé recouvert d'un pont levis devant la première porte. Venait alors un étroit sentier, très en pente, avec escalier grossièrement taillés dans le roc, qui longeait la base du château et présentait à gauche un formidable abîme. C'est par cette voie périlleuse qu'on parvenait à la porte même du château. On ne peut plus distinguer la forme de celui-ci. On remarque seulement qu'il se composait au moins de trois ou quatre édifices, dont celui à l'extrémité occidentale renfermait une citerne.

Le second château se trouvait séparé du premier par un fossé creusé dans le roc et on y montait par un escalier taillé dans le rocher et aussi étroit que périlleux. Il ne devait y avoir que deux édifices, faute de place et encore la partie occidentale, la seule où il reste un pan de mur, se trouve à un niveau beaucoup plus bas que celle vers l'orient. Au sud, le long des châteaux, on remarque d'étroites terrasses bordées de murs et qui paraissent avoir été de petits jardins. Car ces murs étaient inutiles pour la défense de la forteresse. Trois des côtés des édifices sont bordés, comme on l'a dit, d'épouvantables précipices, en sorte que pour aborder ce château, il n'y avait d'accessible que le point étroit et fortifié par lequel nous avons passé. La tradition place un puits dans une caverne, mais on n'a pas pu nous indiquer l'entrée de celle-ci. Pour ce motif, on avait fait une citerne entre les deux châteaux que l'eau des toits de tous les deux pouvait remplir.

De ce lieu, la vue plonge sur la vallée du Doubs, près de Goumois, au passage important de la rivière. On domine la position de Franquemont et du château Cugny, cet oppide des temps préhistoriques; on découvre au loin plusieurs emplacements de vigies romaines échelonnées sur le Lomont, par delà le clos du Doubs; enfin, Spiegelberg était une position bien choisie, d'une défense facile et d'une surprise presque impossible.

Le peu de vestiges qu'il en reste ne nous a pas permis d'apprécier l'âge des diverses parties de ses édifices, mais nous maintenons notre opinion sur son origine primitive, comme poste militaire des Romains ayant une correspondance étendue avec de nombreuses vigies, avec celle plus rapprochée qu'il y avait au Noirmont et encore d'autres qui devaient exister sur les sommités du Jura vers le sud. Des monnaies romaines trouvées aux Pommerats, à Muriaux et autres lieux, des antiquités de la même époque découvertes au Noirmont confirment cette opinion sur l'origine de Spiegelberg. Un chemin a relié jadis cette forteresse avec le poste militaire du Noirmont et il porte le nom de Stéphiale ou de voie Stéphonienne. [1])

---

[1]] Aug. Quiquerez, ouvr. cité, T. II, p. 348-350.

Les quelques restes de ce puissant manoir, berceau des franchises des Franches-Montagnes, nous les devons à celui qui fut son propriétaire, M. l'abbé Citherlet, révérend curé du Noirmont, qui s'efforça de conserver à la postérité ce qui subsiste encore de ce noble château et en aménagea l'accès.

Du Spiegelberg, on jouit d'un admirable panorama sur les bords charmants du Doubs et les montagnes d'alentour.

Le Spiegelberg servit, paraît-il, de poste d'observation pendant la grande guerre de 1914-1918; on y remarque encore des traces de baraquements qui servirent aux fidèles et vaillants gardiens de notre frontière.

La Seigneurie et le Château de Franquemont

La Franche-Montagne. C'est le nom que l'on donnait autrefois à toute la contrée jurassienne des deux rives du Doubs, qui n'avait jamais été infectée de la mainmorte. Il y était permis à chacun d'y défricher et la terre y était regardée comme appartenant au premier occupant. Mais dans la suite, ce nom de Franche-Montagne fut réservé à deux petites contrées seulement, l'une sur la rive gauche du Doubs, dans le comté de la Roche, avec St-Hippolyte comme chef-lieu, l'autre sur la rive droite, dans le domaine des princes-évêques de Bâle qui possédaient le droit de suzeraineté sur cette dernière contrée dès le commencement du XIe siècle.

L'évêque Imier de Ramstein affranchit à perpétuité de toute taille et exaction les hommes habitant la montagne de Montfaucon.

En 1177, l'église de Goumois appartenait avec toute ses dépendances au prieuré de Lanthenans, de l'ordre des Augustins. En 1247, le prieuré échangea ce village, mais non l'église, à Thierry III de Montfaucon, comte de Montbéliard. Thierry avait pour frère puîné Amé de Montbéliard, sire de Montfaucon en Bourgogne, qui eut pour second fils Gauthier de Montfaucon. En leur qualité de successeurs de Thierry III, Renaud de Bourgogne et son épouse Guillaumette de Neuchâtel, comtesse de Montbéliard, arrière-petite-fille et héritière de Thierry III, donnèrent en mai 1304 Goumois avec toutes ses dépendances à Gauthier II de Montfaucon, leur cousin.

La Seigneurie de Franquemont prenait ses limites au bas des îles de Goumois, près du château du Plain où il existe encore une ancienne borne portant d'un côté les armes des prince-évêques, de l'autre celles du comte de Montbéliard. Cette borne séparait la seigneurie du territoire du prince de Porrentruy. La seconde borne était marquée par une croix au rocher de la Tournelle, à Grandmont; une troisième à la frontière d'Urtière; en longeant depuis

Grandmont, les fougères de Gourgouton, Gigot et sur le mont (dans le bas), ensuite en poursuivant par le haut des rochers des Côtes de la Combe de Montbaron et de la Saignotte, puis en descendant les rochers entre Valoreille et le communal de Goumois jusqu'au moulin du Theusseret, de ce dernier lieu jusqu'au Gouffre de Rongourd, de là aux rochers de Sommêtres, puis en suivant les bornes des villages de Belfonds, Vautenaivre on venait aboutir aux îles près du bois de Montjoie (Malnuit par les Pommerats).

Situation naturelle: Cette seigneurie comprend les localités suivantes: 1. Goumois; 2. Les terres du château de Franquemont; 3. La métairie de Belfond; 4. Gourgouton; 5. Vautenaivre; 6. La métairie de Montbaron; 7. Bocourt; 8. Quatre moulins.

Toutes ces localités se trouvent en partie sur le Doubs, en partie sur la hauteur dans les montagnes. En suivant le cours du Doubs, dans la vallée, la seigneurie forme un triangle entouré de montagnes, couvertes de forêts et de rochers. Les champs et les prairies cultivées, en général de bonne qualité, se trouvent au flanc des montagnes et produisent des fruits variés.

Grâce aux montagnes, il est malaisé d'arriver dans cette seigneurie; de quelque côté que l'on veuille en sortir, il faut gravir une montagne et en descendre une. Les frontières sont les suivantes: dans la direction de Gourgouton et de Bocourt, la seigneurie est limitée par la baronnie de Montjoie qui appartient encore à l'Alsace; Vautenaivre, où les maisons sont très dispersées, comme aussi dans les autres endroits, confine au chapitre de Bâle, de même que Goumois et Belfond, tandis que derrière le château, et dans la direction de Montbaron, la seigneurie est voisine de la Bourgogne, c'est-à-dire du Comté de la Roche et de la seigneurie de Maîche, propriétés du comte de Montjoie.

Situation politique: La seigneurie entière a environ 60 maîtres ou ménages principaux, cependant il y aurait en tout 87 sujets qui ont prêté foi et hommage.

Le droit de souveraineté appartient, suivant les traités de 1658 à 1714 à S. G. l'Evêque de Bâle qui en vertu de ces actes, exerce dans le pays le « jus collectandi », sans préjudice des droits de la maison princière de Wurtemberg d'y prélever également des impôts; et depuis l'année 1701, les sujets donnent à cet effet annuellement en bloc, 15 livres bâloises. Comme l'Evêque s'est emparé totalement de la seigneurie et l'a possédée jusqu'en 1714, il y a introduit l'accise, qui est encore perçue actuellement.

La hausse et basse juridictions appartiennent au vassal.

Situation ecclésiastique: La juridiction religieuse appartient à l'Evêque de Besançon. Pour l'entretien du prêtre qui dit les messes, la seigneurie accorde la moitié de « l'umbgellt », le surplus est payé par les sujets, savoir annuellement vingt pistolets, etc. (Traduction

d'un document du 11 février 1724 trouvé aux archives du Wurtemberg, « Monthly Numismatic Circular », octobre 1905, 8634 et 8635).

Les deux villages de Goumois, l'un suisse, l'autre français, sur le Doubs, à une heure environ au nord de Saignelégier, sont reliés par un pont international, réunissant les deux tronçons de la route de St-Hyppolyte à Saignelégier. Le courrier de Paris, porteur des dépêches pour Berne, suivait cette voie postale pendant la période qui précéda l'établissement des chemins de fer.

L'église bâtie sur une hauteur de la rive gauche s'appelle la citadelle. De ce point, on découvre au sud les ruines de Franquemont, sur le premier plan et celles de la forteresse de Muriaux vers le fond du paysage, tandis qu'à gauche, on remarque les rochers du château Cugny, oppide de l'époque gauloise.

Grâce à la présence d'un château fort sur un escarpement de la rive droite du Doubs, château dont les derniers vestiges ne sont point ignorés des habitants actuels, cette contrée aujourd'hui si paisible, a connu fréquemment, pendant le cours des siècles, l'agitation des grands Etats. L'histoire de la seigneurie de Franquemont est un reflet des luttes qui ont autrefois agité le monde. [1])

En l'année 1305, dit M. de Gingins, dans ses mémoires sur les sires de Montfaucon, Gauthier II recevait de Jean de la Roche, sire de Châtillon, par acte daté du mercredi après la Toussaint, toutes les terres que celui-ci possédait sur la rive droite du Doubs, ce qui constitua la majeure partie de la seigneurie de Franquemont. Ce fut cette contrée même que Gauthier choisit pour y ériger son manoir fortifié. Il jeta les fondements du château de Franquemont sur les ruines d'une forteresse antérieure Châtel-Arvin, le samedi avant la nativité de Saint-Jean-Baptiste (juin 1305). [2])

Le château de Goumois tirait son nom des deux petites contrées qui avaient retenu la dénomination de Franche-Montagne, entre lesquelles il était situé: Franchemont est l'apocope de Franche-Montagne. De Franc-Mont, on a fait Franquemont.

Gauthier eut pour successeur son fils Jean, qui mourut en 1318. A cette époque, les comte de Fenis-Neuchâtel acquirent par héritage des droits sur Franquemont.

En 1380, Isabelle, comtesse de Neuchâtel, fille du comte Louis, dernier de sa dynastie, et de Jeanne de Montfaucon, renonce à toutes ses prétentions sur la succession de ce seigneur et en particulier sur la forteresse de Franquemont, en faveur de ses deux cousins, Henri et Jean-Philippe, fils d'Etienne, comte de Montbéliard et sire de Montfaucon. [3]) Ce dernier seigneur ayant survécu à ses

---

[1]) Arnold Robert, « La Seigneurie de Franquemont », page 1.

[2]) Arnold Robert, ouvr. cité, page 5.

[3]) Matile, « Monuments de l'Histoire de Neuchâtel », page 1089.

deux fils, céda par testament du 31 octobre 1397, Franquemont à son propre fils naturel, Henri de Montbéliard. Henri, était né, selon Duvernois, vers l'année 1390, soit dans la vieillesse d'Etienne. Il se fit légitimer à Bâle, en 1434, par l'empereur Sigismond, et prit le titre de sire de Franquemont, à charge pour lui de tenir cette seigneurie en fief du comté de Montbéliard. Il resta vassal de sa nièce Henriette, comtesse de Montbéliard-Wurtemberg. Il avait épousé en secondes noces, Pierrette, fille de Jean le Montaignon, sire de Bavans, écuyer.

Henri eut deux fils, Jacques et Jean. Le premier qui était chevalier, succéda à son père comme sire de Franquemont; il épousa Jeanne, fille d'Henri d'Accolans, qui lui donna un fils nommé Claude. Celui-ci avait déjà succédé à son père au moment où éclatèrent les démêlés de Charles le Téméraire avec les Suisses, en 1474. Le château de Franquemont acquit alors de l'importance, en raison du passage du Doubs à Goumois. Comme le prince-évêque de Bâle, Jean de Venningen, avait pris parti pour les Suisses, les gens du duc de Bourgogne s'emparèrent du château et y mirent une garnison, contre le gré du sire de Franquemont.

Blœsch, dans son « Histoire de la Ville de Bienne », rapporte à ce sujet ce qui suit:

« Le 28 octobre 1474, trois mille Bernois, sous les ordres de Nicolas de Scharnachthal et de Petermann de Wabern entrèrent en campagne; ils furent rejoints par des confédérés de Soleure et de Fribourg et par 62 Biennois que commandait Benoît Schwarz.

« Tous ensemble, ils descendirent par les vallées de l'Evêché sur Porrentruy, où la garnison de la ville se joignit à eux. Le corps principal avança contre Héricourt, tandis que 500 hommes du val de Mouthier, de St-Ursanne et de Delémont se dirigeaint sur Franquemont.

« Sur l'avis transmis par Meier Thüring de Büttikon, délégué à Berne, qu'il fallait maintenant prendre Franquemont, Adam Goüffi fut envoyé en reconnaissance le 10 novembre. Le lendemain déjà il informait le Conseil de Bienne que 500 hommes du Val de Mouthier, de St-Ursanne et de Delémont, avec trois bannières, faisaient le siège de Franquemont, et qu'ils avaient même déjà pénétré dans la place ».

Celle-ci se rendit après trois jours d'attaque, le 13 novembre 1474, et les assiégeants l'occupèrent. Le chevalier, Henri de Montsevelier qui paraît avoir été le commandant général du siège, fit dresser l'inventaire du mobilier et le remit à Jean Tschadeku, banneret de Delémont et sire de Courroux. A ce dernier fut confié le commandement de Franquemont, par l'évêque de Bâle. Par cette conquête, l'évêque réunit à ses Etats les localités comprises dans la seigneurie de Franquemont sur les deux rives du Doubs. Les habi-

tants de Goumois, Montbaron, Gourgouton, Vautenaivre et Belfond durent reconnaître la souveraineté du prince-évêque.

En 1476, Jean Vernoy succéda à Tschadeku comme gouverneur de Franquemont.

L'archiduc Maximilien confirma la conquête, le 24 janvier 1478, malgré l'opposition du comte de Montbéliard et de Claude de Franquemont, son vassal. De guerre lasse, le comte de Montbéliard abandonna, pour ce qui le concernait, ses prétentions sur Franquemont, le 10 novembre 1481, contre 200 florins. Claude réduit à l'indigence demanda de l'argent à ses sujets. En retour, il leur octroya le 22 janvier 1482, les franchises suivantes:

Rôle des Franchises de la Seigneurie de Franquemont

1482 — 22 janvier

(D'une copie vidimée de 1658, faite à Montbéliard par le notaire Binninger,)

Nous **Claude de Francquemont** Escuyer Seigner dudit lieu d'une part. Et **Jean Parrat Huguenat de Bellefond, Perrenat Bouchat Huguenat Estienne Jean Fercy Petrement, Estienne Petrement, Petrement Bessire Hugenat Bessire, Claude Girardin, Jean Girardin Willemin Monbaron, Pétrement Plumey Jeannerot Gros Jean, Jean Perin Girardin, Jehan Imbert Anthoine gros Girard, Guillaume de Vautenaivre, Jean Quebatte** touts présens **Jean Jeanney et Huguenat Maigny** absents, tous habitants de **Vault** de **Gomoy** lesdits présents faisons fort desdits absents de faire coucher passer et ratifier si besoin fait d'autre part mes hommes à cause de ma seignerie dudit **Francquemont**. Faisons scavoir à tous que nous les dits seigneur et habitans pour et nos hoirs et ayant cause de nous du présent, et au tems advenir. Avons traité et accordé, Et par ses présentes traittons et accordons Entre nous les accords traités, Pactes et conventions suivants. C'est assavoir que pour parvenir ès franchises suivantes. Nous lesdits habitans seront tenus de donner à notre dit seigneur soixante trois florins d'or, Il ledit seigneur s'en est tenu pour content bien payé et entièrement satisfait desdits habitans, et seront nous lesdits habitans pour nous et nos hoirs et ayant cause de nous, attenus à notre dit seigneur ses hoirs et ayant de luy cause ès faits et points si après inscripts et déclarés. Et premièrement seront nous lesdits habitans et successeurs attendus d'être obeyssants à nostredit seigneur et à son certain commendement à tous commendements raisonnables et seront tenus nons lesdits habitans de luy tenir sa justice ainsi que l'on la tient en la **Montaigne des bois**, etc. [1])

Sur les instances pressantes des Confédérés, le prince-évêque de Bâle, Gaspard Ze Rhein, consentit à reprendre comme vassal Claude de Franquemont, qui put rentrer dans son fief et élire domicile au château avec sa famille, sous certaines réserves.

Le 28 janvier 1482, le prince-évêque investit Claude, lui et ses héritiers, du château de Franquemont et dépendances, à titre de fief mâle et féminin, à condition que les porteurs fussent nobles. Il était tenu de veiller à ce que les habitants de la seigneurie fussent

---

[1]) « Monuments, etc. », par Trouillat & Vautrey, pages 554-559.

toujours prêts à la défense du château. Les hommes de la seigneurie étaient tenus au service militaire, et ils devaient fournir un contingent à l'évêque de Bâle quand il levait des troupes pour satisfaire à ses obligations envers l'empereur d'Allemagne.

En automne 1488, Franquemont fut pris et pillé par un aventurier biennois, sorte de bandit, Benoît Beppet et sa bande, sous prétexte de laver une injure. Grande panique dans la contrée qui implora la protection de Berne! Beppet fut rappelé et puni.

Claude de Franquemont épousa, en 1488, Marie de Montjoie, fille de feu Etienne de Thuillières, sire de Montjoie. Obligé de gagner péniblement sa vie, Claude occupa diverses charges d'intendant, d'abord à Valangin, sous les ordres de Claude d'Aarberg, puis à Montbéliard. Il s'intitulait seigneur de Franquemont et de Magny d'Arrigou. Il mourut sans laisser d'enfant mâle le 22 mars 1519 et son fief fit retour au prince-évêque de Bâle.

Divers prétendants se présentent, mais ils sont éconduits par l'évêque. Finalement, le 10 juillet 1532, le fief est accordé à Gyrard ou Gérard d'Aroz, époux de Louise Jouffroy, damoiselle, dit Trouillat, fils d'une sœur de Claude de Franquemont, Clémence, dame de Bennenges et femme d'Etienne d'Aroz.

Girard d'Aroz confirme les franchises, coutumes et libertés des habitants de la seigneurie par un acte daté du 3 septembre 1532. [1])

Le 14 avril 1537, Gyrard d'Aroz vend son fief pour 900 écus d'or au coin du soleil, sauf les droits de l'évêque, à Nicolas de Gilley, chevalier, ambassadeur de Charles-Quint auprès des Suisses pour le comté de Bourgogne.

L'abbé Arthur Daucourt, dans « Notice sur les Châteaux de l'Evêché de Bâle » p. 32, dit que ce fief fut vendu 9000 écus d'or.

Voici les textes qui concernent cette vente:

1537, 14 avril.

Je Girard DAROZ Escuier Seigneur de Franquemont assavoir faict à tous que de ma certaine saine et libéralle volonté tant en mon nom comme pour et en nom et procuration spécial et irrévocable de Damoiselle Loyse JOUFFROY ma femme faisant prompte foy de procuration spéciale dicelle Laquelle est inséré a la fin des presentes lettres pour moy ma femme mes hoirs successeurs et ayant cause au temps advenir. Jay vendu cedé concedé transpourté baillé et délivré et par ces pressentes lettres vend cede concede transporte baille et délivre purement et pertuellement et à tousjour mais sans jamais rappeler ny révoquer a Noble et puissant seigneur Messire Nicolas de Gilley Chevalier seig. de Marnoz, Allypierre, Bermont, Gilley etc. Gentilhomme de la Maison de Lempereur son Conseiller et ambassadeur vers les ligues absent, Noble Seig. Mercurin de Jaillon Escuyer son procureur spécial pût stipulant adoptant et acceptant pour ledit Seig. de Marnoz achepteur ses hoirs successeurs et ayant cause de luy au temps advenir les chasteau mai-

[1]) Archives de l'Evêché de Bâle, Etat de Berne, Franquemont, section I, N° 36.

son forte et Seigneurie de Franquemont ansamble et aux toute et quelconque les fondz treffondz proprietez appartenances membres et appendons diceux estans consistans tans en chasteau maison forte rentes censes tailles corvois hommes homages bois plaine rymurs estangs chappons gelines froment auenne fourgs moulins Justice Seigneuriale mais mixte, etc.

et

1557, 14 avril.

Je Loyse JOFFROY Damoiselle femme de Girard DAROZ Escuyer Sr de franquemont, assavoir faict a tous que de ma certaine saine et libéralle volonté de lanotre voulloir et y consentement dudit Girard DAROZ mon marry que et me autorisant quant au faire confier et passer le contenu susd. jay fait cree constituer ordonner et estanbly par ledit mon procureur general speciale Irrevocable Icelluy Girard Daroz mondit marry. Marc de Saint Mauris seig. de Busbal...

Et ces deux sont et pour le tout pour et en mon nom, et pour moy mes hoirs et ayant cause consentir au vendaige que veult et entend faire ledit Girard DAROZ mondit marry de la terre Chasteau maison forte et Seignourie dudit franquemont ses fondz forêts et appartenances censes rente et revenus quelconques en quelque manière que se soit ou puisse se faire. A noble et puissant Seigneur Messire Nycolas de GILLEY Chevalier Seigneur de Marnoz etc Conseiller et Ambassadeur de sa majesté es pays des Ligues, pour tel pris qu'il plaira a mondit mary ou aultre de madite procuration seul en mon nom pour moy mesdits hoirs et ayant cause; quitter remettre et renoncer comme y escript Je quitte remet et renunce audit Seigneur acheteur tous et quelconques Droicts que jay et puis avoir et que me peiront et doibvent comporter et appartenir cy et sur ladite Signourie de franquemont chasteau maison forte rentes cense de renoncer dicelle quelle quelle soyent soit pour décider ou biens dortante douhaire Joyaulx ou aultres quelconques droictures a moy y assignons par Icelluy Girard Daroz mondit marry ou pour quelconque aultre cause ou raison que ce soit ou puisse offrir pour par mondit procureur et sans doute seul faire de mondit Droict et actions vendage et cession perpetuie aux dicts Droicts de mondit marry, pour tel pris et a telle condition que a mondit marry plaira, etc. [1])

C'est un parent de Nicolas de Gilley, Mercurin de Jaillon qui prêta en son nom l'hommage de vassalité à l'évêque de Bâle; Philippe de Gundelsheim ratifia la vente le 13 avril 1528 et en donna l'investiture le jour suivant.

Nicolas de Gilley confirme les franchises, libertés et coutumes des habitants de la seigneurie de Franquemont le 27 avril 1538 dans la pièce qui suit:

A tous ceulx qui ces presantes lettres verront et orront soit chose notoire et manifeste, que en lan de grace courrant mil cinq cens trente huict, Le vingt septième jour du mois d'avril, au lieu de Gommoy Seigneurie de franquemont et devant la maison de Jean Pétremand dudit Gomoy, en presence de nous notaires soubsignez et des tesmoinge soulznommés personellement devant hault et puissant Sr Messire Nicolas de Gilley Chevalier Sr de Marnoz, Allepierre, Gilley, Barmont dudit franquemont dune part. Et les manants et habitans de la Seigneurie dudit franquemont la assemblez pour la plus saine partie diceulx, faisance et representans tous lesdits habitans et subjects dudit franquemont daultre part. lesquelz habitans estant

---

[1]) Franquemont, section I, N° 37, Archives de l'Evêché de Bâle, Etat de Berne.

requis à la part dudit sieur, de luy faire et prester serementede fidelite, subdition et obeissance au moyen de ce que nouvellement est donner au Sr dudit franquemont que par la voix et orgain de perrin Girardin de Vaultenabre Seigneurie prodicte, dit et dorlarde audit Sr de franquemont, quilz se consent preslz et continue luy faire et profite les serement à sa part requise moyenant que son plaisir fut et soit lad. entretenir et maintenir en toutes leurs droictures franchises et libertez comme du passé ont estez par les predécesseurs dicelluy Sr de franquemont à quoy par Icelluy Sr leurs a esté répondu, qu'il leurs accordoit et promettoit les entretenir et maintenir en leurs droicture, franchises et libertez, comme du passé on estez entretenus, etc. [1])

Nicolas de Gilley, qui était gentilhomme de la maison de Charles-Quint, obtint de son maître, le 12 novembre 1538, l'érection de la seigneurerie de Franquemont en baronnie d'empire « pour lui et sa postérité mâle et femelle » et le droit de battre la monnaie.

On vit alors, dans cette minuscule seigneurie, qui comptait à peine 400 habitants, une monnaie à elle comme les grands Etats.

Nicolas de Gilley mourut vers la fin de 1563. Ses trois fils partagèrent sa succession. Jean le jeune, époux d'Eve d'Aubonne qui lui donna deux fils, Gaspard et Jean-Claude, eut Franquemont, avec tous ses droits et dépendances, comme au temps de son père.

Malgré le partage de leurs biens, les trois frères de Gilley: Jean le vieux, Claude et Jean le jeune, étaient restés co-fiéteurs pour Franquemont; mais en dépit des pressantes injonctions du prince-évêque de Bâle, Melchior de Lichtenfels, qui le rappela plusieurs fois à son devoir, Jean négligea de lui rendre l'hommage de vassal. Il mourut en 1577, et l'année suivante, Jean le vieux, fit hommage de vassalité à l'évêque pour lui, son frère et ses deux neveux, dont la mère, veuve de Jean le jeune, continua d'habiter Franquemont et de retirer le revenu de cette seigneurie.

Peu après le décès de son mari, Eve d'Aubonne, écrivit la letsuivante à l'évêque de Bâle:

Monseigneur, Jay en souvenance et mémoire les honnestes offre qu'il pleut a. v. S^me^ Ill^me^ me faire par vos officiers peu apres le deces de fut mon bon Sr et mari a qui Dieu face paix / Et pour lindisposition en laquelle me retronnoie lore a la grandeur de louctraige / Je nheu moyen de donner les graces par escrite si humbles et affectionnee que loffre de v. S^me^ Ill^me^ requeroit ayant le tout remis au temps que par la conference de messieurs mes freres la chose seffectueroit avec plus de respect et auctorité / Toutefois comme labsence de lung empeschè a la suitte de Monseigneur don Juan daustrice a present gouverneur des païs de flandres, et lindisposition de laultre auroient occasionné le delay de tel debvoir / Je me suis advancee de le faire par cet escrit esperant que par lintervention desdits Srs mes frères ce enquoy Je pourrois deffaillir sera cy apres et deans peu de temps supplié, et avec mes tres humbles remercyementz ay advise de supplier aussi v. S^me^ Ill^me^ me gratiffier et mes petits enfans orphelins constituer en bas eage que sil ya quelque devoir auquel Il se doibgent representer

[1]) Franquemont, section I, N° 43, Archives de l'Evêché de Bâle, Etat de Berne.

au respect du fied que jay aultrefois entendu v. Sme Illme pretendoit de ce peu de bien et Srie que leur compete par succession de lhoirie paternelle mon vouloir donner advertissement afin que comme mere affectionnee Je nobmeite aulcune chose pour le repos de mesdits enffans et avec la conference desdits Srs mes freres Je macquite de tout ce que pourra concerner cest office et sur ce

Monseigneur, Joingnant loffre de tres humble services prie le Createur conserver v. Sme Illme en prosperité avec la grace et me recommande tres humblement a la vre dez francmont ce v. ve Jour de Septembre 1577. [1])

De vre Illme Seignorie bien humble a faire service
EVE DAUBONNE

Voici la réponse à cette curieuse lettre:

Mademoyselle. Monseigneur le Illme mo mxo ma communiqué lextans lettre que luy avez escript par laquelle remerciez M.S.S. Illme des offres honestes quilles vous ont y cy devant fait faire et leurs officiers / Et en oultre supplyez au nom de vos pupilles destre adverty que il y a debvoir aulquel voz dites pupilles se doibgent representer; un respect du fied quantz ault reste Atendu S.S. Illme pret avoir sur le peu de bue et prins que dites apetez a vos dites pupilles y suscript y rennelli, Sur lesquelz deux points - S.S. Ill mont ordonné et conbsentie de leurs chancelier vous offrira Les deux mots de Response à v. Srie quadt au premier que meritoirent ladite suffis vous ont été faites tant pour le respect de votre Estat / Celluy de voz pupilles / que la Juridiction fora examiner Et proprietaire de laquelle richiez et quappartient a monseigneur Et on gappue de son eglise e seigneurie de Basle / Et quant a laustre que vrayement la vue on prie que ptendez optenir de vosdites pupilles mesme la Srie de franquemont dune toute fesapytie Est du fied de S.S. Illme Et de sadite eglise de Basle, Suyvant quoy vous vous pourrez, et aux quil depytient Et faisant les debvoirs requis luy vous correspondra de faveure et grace Juridiques et raysonnable, tellement que debvrez estre satysfaite et q. vostre y rayson / Et quant a mon estime maurez sil vous plait de debvoir desquelles saver por v. Srie, que ya le moyen et lequel Salvez qumblement voz les graces feront notre Seigneur qui
Ma demoyselle vous donne santé genreuse et longue vie de porrentruy le 21 de Septembre 1577.

Votre humble et obeyst servteur Serais lisgez
Dr fingerlin.

A ma Demoyselle Madelle EVE DAUBONNE
Vesme Seig. en nostre Srie de Franquemont. [2])

Pour en revenir à l'ancien seigneur de Franquemont, Girard d'Aroz, il dut avoir un fils (non mentionné dans la généalogie dressée par Quiquerez) du nom de Claude qui écrivit la lettre ci-après au prince-évêque de Bâle, en date du 22 mai 1595:

Monseigneur,

Jan recue celle de mon seigneur de besancon ensembles les vostres par lesquelles a recogneu que desirez avoir ung traicter autre fois faict entre le sieur evesque de bale et Claude de franquemont lequel traiter ie-nay veu-ny

---

[1]) Franquemont, section II, N° 100, Archives de l'Evêché de Bâle, Etat de Berne.

[2]) Franquement, section II, N° 101, Archives de l'Evêché de Bâle, Etat de Berne.

treuver-ny acung enseignement dudit traicter layant ia cherché il y a environ deux ans que — monsieur de sainct-maury-mont beau frère — m'en avoit parler auquel sieur de sainct-maury ie donna et mis en main tous tistres et enseignemt qui ie trouva de la siegneurie de franquemont lesquelz ie tient les a-mis en mains de chatelain Hendel pour les faire veoir à sa siegneurie reverandisime entre lesquelz titres il-me semble il a une reprinse de fief faict par feu Girard Daroz mon père de la siegneurie dudit franquemont il ne fault point doubté que ladite siegneurie de franquemont soit du fief de levueschez de bale layant ouyr dire plusieurs fois a feu-mondit père les titres de la dite siegneurie dé franquemont tombere en mains de mondit père car si luy fusse tomber ien usse trouver quelque enseignement aultres que ie-nay vous asseurant-mon seigneur que si ien usse trouver bien librement les usse donner desirant en ce et en aultre luy faire bien humble service luy baisant tres humblement les-mains priant-Dieu vous-maintienne Monseigneur en heureuse santé et longue vie a chasteau-neuf ce 22 may 1595.

Votre très humble serviteur
C. DAROZ.

Il y eut quelques alertes et menaces pendant les guerres de religion.

Aux recommandations et avertissements de l'évêque de Bâle, Eve d'Aubonne répond par la lettre qui suit:

Monseigneur / Jay receu les ltres et advertissement quil a pleu a v. Sme Illme maddresser / et dejia avoie entendu le mesme du sieur de marnol mon frere a son ytement hastif de mathan / Je feray ce quil me sera possible a la préservation du bien de mes enfants et tant plus soigneusement que V. Sme Illme le montjoinct et ordonne / aussi an je dadvertissement dudit sieur de Marnol et de Monsieur daillepierre arrivé seulement au comté de bourgongne dez cinq jours en ca du retour des pais dembas quilz me adsisteront de leurs pouvoirs et advis et que dans peu de jours ils ennoieront personnaige en ce lieu pour me guider aux affaires qui se pourroient puter / et dont jauray moyen advertir plus amplement Vre Sme Illme a laquelle ma recommande très humblement et prie le Créateur icelle conserver Monseigneur en sa grace et toute prosperité
de Frencmont ce premier doctobre 1578.

De vos Illustrisime Seigneurie bien humble a faire service
EVE DAUBONNE.[2])

Durant ces guerres, les Français désiraient s'emparer de Franquemont; en décembre 1582, le prince-évêque, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, prévint de nouveau la dame de Gilley et l'invita à faire bonne garde. Mais un voisin beaucoup plus dangereux convoitait la place: le comte de Montbéliard inconsolable de l'avoir perdue et qui guettait l'occasion de la reprendre.

Voici dans quelles circonstances:

En 1594, Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard, fit un voyage, nous ne savons à quelle occasion, dans la partie des

---

[1]) Franquemont, section II, N° 136, Archives de l'Evêché de Bâle, Etat de Berne.

[2]) Franquemont, section II, N° 105, Archives de l'Evêché de Bâle, Etat de Berne.

Franches-Montagnes, relevant de l'évêque de Bâle. Pendant son séjour au Noirmont, il aperçut d'une hauteur voisine le château de Franquemont, dont la situation excita sa convoitise, en même temps qu'elle réveilla en lui les regrets de voir cette seigneurie enlevée au comté de Montbéliard. Il résolut en conséquence d'en faire l'acquisition. Ayant appris que le curé de Vaufrey était en relations intimes avec les jeunes sires de Franquemont (dans une situation très gênée), il le chargea par ses officiers, de négocier l'achat de cette seigneurie et d'en débattre le prix.

A ce sujet on peut lire le rapport suivant qui figure dans les Archives de l'Evêché à Berne, année 1594:

Ce que semble debvoir estre considere sur le faict de Franquemont

Premiérement sur le point de la distraction de la Sr^ie^ appart evidemment que les sieurs dud lieu n'ont traicté, ny heu propos avec personne que ce soit concernant icelle distraction. Et a cette fin n'ont esté devers eulx aulcungs officiers du Sr Duc de Wirtemberg.

Il conste bien par rapport, a eulx faict, que led. Sr Duc estant de seiour quelque temps au Noirmont terre de Ouest hè de Basle, lieu assiz sur la montagne eminente au dessus dud Franquemont auroit consideré de icelle la place et situation dud Franquemont et qu'elle luy auroit assé pleu, et donné tel contentement, qu'il auroit conceu opinion de parvenir à la reunir à son comté de Montbelliard comme anciennsment elle y estoit annexee.

Et quelque temps depuis escoulé en auroit escript à aulcungs de ses plus particuliers officiers, qui aians quelques négociations avec le Sr Curé de Wauffré luy auroient descouvert le dessain, voire communiqué les escripts, commil estoit voisin et assez familier amy desd Srs de Franquemont. pourtant lesd escripts conditions fort advantageuses tant en prix que avancement et appoinctement sy l'on y vouloit entendre, et saccomoder.

Led Sr Curé en à donnè advertissement aud Srs de Franquemont et a aulcungs officier de R^ssme^ de Basle, qui prentendant le fied, et daubtant la puissance dud Sr Duc comme le changement de religion sil estoit saisy de telle place, avec aultres considérations assez importantes, en la saison p^nte^, en auroit advertir la Cour de Parlement à Dole et procure rescriptions romctement du Legat de Sa Saincteté et deplus escript au Sr de Marnol pour le divertissement de telle besoigne et negotiation.

Led Sr de Marnol se retreuvant pour lors à Dole en confera avec Monsieur le Président, et s'exhibe a tous offices que luy seront eniomet par lad Court, n'en aiant auparavant heu advertissement quelconq. Et fut mandé le Sr d'Aillepierre par dessus en la Saulnerèe son frere pour conismetement sy employer et par commungs advis la volonté et ordonnance de lad Cour led Sr de Marnol se transpourta devers le Sr R^me^ de Basle, affin dentendre ce faict plus particulierement, et sy employer par son commandement, Et pour non prendre temps. ni occasion le Sr Aillepierre prent son chemin à Franquemont où il arriva le sambedi le XVII de Decembre en la p^nte^ annee 1594 au soir. Et led Sr de Marnol aiant conferè le dimanche XVIII avec sa Srie R^ssme^ au lieu de Pourrentruy s'achemina au lieu de Franquemont tost apres le disnè. et passant par S. Ursanne se rendit le lundi XIX environ les trois heures apres le midy. Et aiant discouru sur le faict de question et

entendu la verité de ce qu'auroit passé, remirent au landemain la résolution, que sy devoit prendre, laquelle fut telle que sensuyt.

Que attendu limportance du faict le tout seroit tenu secret, et que led Sr de Marnol retourneroit par Pourrentruy à sa maison de Mathay prochaine de quatre lieues communes dud Pourrentruy.

Declarerait à son passage aud Sr R^me^ les discours des choses passees conformement à ce qu'il auroit esté informé et dont à estè touchè cy dessus.

En premier lieu que le tout n'auroit heu aultre commencement ny progres iusque au p^nt^, que les simples offres et conditions proposees aud Sr Curé qui en auroit donnè l'advertissement.

Que la dame de Franquemont et ses deux fils n'avoient oncques heu pensement ny volonté de traiter semblable chose. Et sy cela fut advenu ce n'eust esté sans le sceu, participation et advis desd Srs de Marnol et Aillepierre leurs oncles, encoires que les offres et conditions leur fussent fort advantageuses.

Furent considerez les raisons et difficultez de telle distraction ensemble de l'interests et preiudice des parties ausquelles cela pouvoit aulcunement attoucher.

Au regard du Sr R^me^ le droict du fied principalement, les incommoditez et dangers que luy arriveroient et a ses terres voisines quil estoit aussy question du mescontentement, qu'en pourroit prendre le Roy Catholique nie Princ originel, par tel changement à ung Prince puissant de differente creance. Mesme que du costé de midy la terre de Franquemont estoit embrassee de son Comté de bourgogne et aultres plusieurs promits furent mis en avant.

Et affin d'obvier a tous inconvenient fut resolu que telle negotiation de distraction demeureroit supprimee. Que lon communiqueroit au plustot que faire ce pourroit les actes et trages au regard dud fied ausd Srs de Franquemont, et choses passees pendant leur enfance et bas eages, Estant encoirres lùng d'iceulx en estat de minoritè. Et que le tout consideré commil appartenoit l'on prendroit temps propre de s'assembler pour apres les difficultés resolues faire ce que requerroit tel devoir.

Sur ceste resolution furent proposees et obiectees plusieurs entreprinses, novelletees noires fortes et violences excitees et commises par les villages voisins aud Franquemont, signamment du costé de la Montagne des boys, sans provocations. Et declaré que sans notable perte et diminuation d'authorité et biens telles choses ne se pouvoient compourter ny dissimuler. Et quil y avoit quelque apparence, si à icelle estoit coniomite l'aucte et consentement de sa Srie R^me^ que soub coleur de fied la Srie viendroit à estre desnuée de ses anciennes preeminences droictures et authorités et saffoiblir a toute abiection non seulement le territoire et iuridiction ains les personnes aussy des seigneurs.

Fut advisé que les exces et troubles se redigeroient par escript affin dy prendre la consideration pertinente, et procurer les remedes convenables. Dont se pourroit traicter transiger et decider en cas de besoing par mutuelle conference au temps que à tel efface sera assigné. et pour estre faict annexé et deppendant du fied seroit ioinctement recogneue la nature et conditions dicelluy et se feroient les diligenses necessaires à parvenir à un bon accord et appaisement de toute difficultez entretien de bonne voisinance et contentement et satisfactions raisonables de toutes parties. Comme aussy en ce qui concerne les charges sur les biens desd Srs de Franquemont. [1])

[1]) Franquemont Section II No 149)

Le 25 mars 1595, l'évêque fut informé par Jean-Claude de Tullières, sire de Montjoie que la vente de cette seigneurie était décidée au prix de quarante-deux mille écus, et de deux mille écus d'épingles pour la veuve de Jean de Gilley. Le 17 avril suivant, Jean-Henri Bajol, bailli de St-Ursanne, lui fit savoir que cette vente était consommée; que les jeunes sires de Franquemont avaient accepté des arrhes, et que les sujets de la baronnie avaient déjà prêté le serment de fidélité au duc de Wurtemberg-Montbéliard. [1])

Il s'en suivit un procès interminable entre le prince-évêque et le duc de Wurtemberg-Montbéliard. Il prit fin en 1658 par une transaction datée du 18 janvier, dont voici la teneur:

NOUS Les cy aprês nommés PAR LA GRACE DE DIEU,
Nous Jean Conrad Elû Evêque de Basle, et Nous Léopold Frédérich PAR LA GRACE DE DIEU Duc de Wurtemberg et Deck, Comte de Montbeilliard, Seigneurde Heydenheim; faisons à Scavoir et Confessons pour nous, Nos Successeurs et héritiers, publiquement par ses présentes, qu'après que durant bien des années, Le Château et la Seigneurie de Franquemont, ont été portés en fief relevant de l'Eveché princier de Basle, par les Barons de Giley, ils ont été délaissés à Titre de vente, à la maison Princière de Wurtenberg, Surquoi il y a eû une grande me sintelligence et une justance longue et dispendieuse entre Nos prédecesseurs et Ayeux respectifs, le Révérendissime Prince et Seigneur Jacques Christophe Evêque de Basle, dune part, le Sérénissime Prince et Seigneur Frédérich Duc de Wurtenberg et Deck, Comte de Montbelliard, Seigneur de Heydenheim, d'autre, laquelle jusqu'à présent a déjà durée passée Cinquante ans, pendante et indecise à la Chambre Imperiale de Speyr, avec un affoiblissement facheux de L'ancien et bon voisinage, convenable entre voisins Limitrophes, et que sur cela pour entretenir et continuer à L'avenir le bon voisinage, il a été regardé des deuparts comme aventageux de terminer cette Contestation à L'amiable, et enfin sur les négotiations préalables, soit verbales soit par écrit Nous le Susdit Evêque de notre coté, du sçu et avis de Nos Chers et Reverends frères Les Grands Prevot, Grand Doyen et Chapitre de Notre Cathédrale de Basle, et Nous le Susd. Duc, de notre part, de L'avis et Consentement du Sérénissime Prince Eberhard Duc de Wurtenberg et Deck, Comte de Montbéliard, Seigneur de Heydenheim, Notre cher et très honoré cousin, Beaufrère, frère et compere, comme Duc de Wurtenberg actuellement Regnant en vertu de Sa Procuration particulière, à Nous addressée, avons par Nos Députés respectifs, accordé et arreté, ainsi et de la maniere qu'il s'en suit, et pour Nous et tous les interessés librement et après mure deliberatien, accepté, agrée et détroite obligation confrmé à perpétuité ce qui suit:

Premierement — Le Chateau et la Seigneurie de Franquemont avec haute et basse Justice, confiscations, delits, amendes, Tailles, Corvées, Cours d'Eaux, Moulins, Engale, deniers d'achats, Pêches, Dimes, Rentes, Revenus, metairies, Biens, Champs, prés, Paquis, Bois, Seigneurie, et tous autres Droits, privileges et appartenances connues et non connues seront dorenavant reconnus, pris et portés en fief mouvant de l'Evêché de Basle, en sorte cependant, Que Nous Duc Léopold Frédérich et notre Amé et cher frère le Duc George de Wurtenberg, seront tenus pour les premiers acquereurs, et en conséquence que Franquemont restera toujours au Prince Regnant de Montbelliard, issu de la maison Princiere de Wurtenberg actuellement Seigneur

[1]) «Monuments», etc., par J. Trouillat, pages 119 & 120.

de Montbelliard, mais dans l'Investiture seront simultanément compris, tous les Ducs de Wurtenberg, qui seront chaque fois possesseurs du Comté de Montbelliard, sur quelle lignée il puisse tomber, de façon qu'après le decés des d. premiers acquereurs,. le d. Chateau et la Seignerie tomberont sur leurs héritiers légitimés males de leurs corps, et à défaut de ceux ci, sur les plus proches agnats féodaux descendans de la d. Maison Princiere, et dans l'exigence des cas, la reprise du fief sera duëment et toujours réquise au nom du possesseur d'alors du Comté de Montbelliard, par un Noble ou Conseiller fondé à cet effet de procuration et instruction spéciale, et sera d'ailleurs fait et rendu ce qui est de Droit et de Coutume, lors des reprises de fief, il sera nomément et positivement fait insertion dans l'Investiture accoutumée de tous les agnats feodaux vivants, ainsi que cela s'est pratiqué à l'égard d'autres grands Vassaux de l'Evêché de Basle, sur tout quoi les lettres d'Investitude seront expédiés en bonne et due forme.

Deuxiemement — Que les Sujets de la dite Seigneurie de Franquemont seront cependant toujours tenus envers l'Evêque de Basle, comme Seigneur territorial et Souverain dans les dangers de guerre, et sur un Mandement préalable, de marcher et obéir et le servir avec leurs armes, et que si en ce cas, au lieu du service personnel et militaire, il vouloit leur imposer un subside en argent, Ce droit de collecte ou contribution lui sera libre; Mais à l'encontre au cas ou dans le temps que l'Evêché de Basle, ne seroit pas len danger de guerre. et qu'au contraire ce seroient le Comté de Montbeliard et les Seigneries en dépendantes, qui fussent exposées aux entreprises des ennemis, il sera loisible aux Princes de Montbelliard, d'user pareillement des mêmes Droits. à quelle fin les deux Seigneurs pourront ordonner et faire faire des revues quand ils le trouveront à propos; Cependant avec cet éclaircissement précis, que si les deux Seigneurs, avoient en même tems besoin et demanderoient des secours, L'Evêché de Basle aura la préférence, en sorte que les Sujets seront obligés de marcher préferablement à ses ordres, et en cas d'une levée générale; de se soumettre à toutes les prestations et services ainsi et comme les autres Sujets à l'Evêché pour la défense de la Patrie Commune.

Troisiemement — Les appelletions des jugements rendus par la basse Justice ordinaire de la Seignerie de Franquenont pourront être portées à celui ou à ceux qui seront pour ce nommés et préposés de la part de Montbelliard, mais ressortiront ensuite de là au Conseil de la Cour Princiere de l'Evêque de Basle, pour les causes y être décidées, sauf en tous cas l'appel ultérieur à la Chambre Impériale.

Quatriemement — Pour qu'à l'avenir les Evèques de Basle soient assurés, qu'en tems de Guerre, il ne pourra leur resulter ni à leur Evêché aucun danger ni inconvénient relativement aud. Chateau de franquemont, Nous le Duc Léopold frederich de Montbelliard avons promis que Nous et Nos Successeurs comtes de Montbeliiard qu'afin que les troupes et particulierement le Commandant, qui pourroient dans le tems être mises en garnison au Chateau de franquemout, ne soient ni suspectes ni contraires aux Evêques. Elles seront comme à Nous le Duc de Wurtenberg également fideles et affectionnées au Prince Evèque de Basle, et avanceront de leur mieux le profit et avantage des deux Seigneurs et en éloigneront le dommage, le Commandant en particulier le promettra et s'y engagera par un Serment Corporel; d'ailleurs il competera et appartiendra au Prince Evèque de Basle, L'ouverture, Entrée et Sortie dans le dit Chateau de franquemont Sans Contredit ou empêchement; Comme il luy appartiendra aussi toutes les fois que la nécessité et le danger le requereront ou qu'il se croira dans le cas, le droit simultané de Proeside, le tout non a ses frais, mais à la charge de Nos Sujets.

Cinquiemement — Quand à la Réligion, on s'est accordé ainsi, que tout restera dans l'Etat actuel, de maniere qu'en vertu du Traité de paix d'Osnabruck, la Religion Catholique sera seule et uniquement en exercice public, mais qu'il sera permis aux Sujets actuels présens et absens qui sont encore de la Confession d'auspurg, de faire en Liberté de Conscience dans leurs maisons, leur dévotion privée, et d'assister dans le voisinage, à l'exercice public de la Réligion,

Sixiemement — Que les officiers et serviteurs, que le Duc de Wurtenberg-Montbelliard établira à franquemont, et qui seront de la Confession d'Augspurg, se comporteront en matiere de Religion envers les Sujets et les voisins avec discrétion et paisiblement sans scandal, leurs Veuves et Enfants auront la même Liberté de Réligion, tant qu'il ne changeront point d'état.

Septiemement — Pour que les points ci dessus convenus puissent être d'autant mieux et plus suremeut exécutés, non seulement le Prince Evêque de Basle, mais en cas de vacance du Siege, Son Grand Chapitre pourront comme il est dit ci dessus, dans les cas y énoncés faire proceder au denombrement des hommes et en prendre information soit par la revue ou par d'autres voyes convenables, de même que pour le maintien des Droits Regaliens convenus et stipulés, faire faire aux Sujets de la Seigneurie de franquemont immediatement par le Chatelain de St Ursanne les Commandemens et défenses requises, auquel seul ils preteront en ce cas l'obeissance qu'ils luy doivent, il pourra en conséquence punir convenablement les désobeissans, et seront ces Droits de Souveraineté specialement notifiés et intimés tant aux officiers et Serviteurs, lors de leur réception, qu'aux Sujets lors de la préstation d'homage; Mais au préalable et sans retard, tout ce que dessus sera par nos Conseillers Commissaires respectifs à ce Deputés, publié et notifié, tant aux officiers qu'aux Sujets des lieux, pour que nul n'en ignore, en leur commandant serieusement de l'observer fidelement.

Huitiemement — Les deniers d'entrée accoutumés prétendus de la part de l'Evêché et les frais de Justice, ont été laissés à la Discrétion de Nous le Duc de Wurtenberg, lesquels doivent être honorablement et actuellement réalisés.

Finalement — Nous Le Susd. Evêque de Basle pour Nous et Notre Chapitre, voulons faire declaration judiciaire à la Très Louable Chambre Impériale à Speyr par notre Procureur y constitué, qu'en vertu de la transaction cy dessus, le procès qui étoit ci devant pendant et poursuivi à la d. Chambre à cause de cette Contestation, est entierement tombé et relevé.

Tous lesquels et chacun des points ci dessus détaillés, Nous avons promis pour Nous et nos successeurs, et pour tous les Co interessés et héritiers de deux cotés, de tenir toujours fermement et irrevocablement, de n'y jamais contrevenir ni permettre qu'il y soit Contrevenu, et ce par nos paroles véridiques, dignités Princieres et honneurs, et ce L'un à L'autre dans la derniere forme et la plus solennelle que de droit et de Coutume doit et peut se faire; Contrequoy rien ne doit Nous garantir ni proteger ni alliberer, ni Grace, franchise ni aucune exception, comme que les hommes pourroient l'inventer, sans rien reserver, Car Nous avons à ce entierement renoncé, ainsi qu'à tous Bénéfices de Droit, avec le droit de renonciation Générale, sans que la speciale précéde; Le tout sous l'Hypoteque solide de tous nos biens des deux cotés, meubles et immeubles présents et avenir, en tant qu'il ne peut être necessaire dans chacun tems pour l'Indemnité de cette part, fidelement et sans abus.

Et Nous Les Grands Prevôt, Doyen et Chapitre du haut Chapitre de Basle, Confessons par ces présentes, que L'accomodement cy dessus a été

fait de notre avis, Sçu et volonté. Enfoy de quoi il a été expedié deux Lettres Conformes, que non Seulement Nous Susdit Evêque de Basle, et Duc de Wurtenberg et Deck, Comte de Montbelliard avons munies de Nos Sçels accoutumés et Signées de Nos propres mains, mais particulierement aussi Nous les Grands Prevot, Doyen et Chapitre, les avons Coroborées de Notre Sçel Capitulaire. Ainsi fait et donné le 18/8 Janvier 1658. [1])

Au lieu de Gomoy ce jourd'huy deuxieme Jour du Mois de Novembre stil ancien et douziéme stil nouveau de lan courant mil six cens cinquante huit, Nous Ulrich Guillaume Bremsingne von Herblingen, et Jean chrytoffle Belleney, Conseillier et procureur general de Son Altesse Illustrissime et Reverendissime Evesque de Basle, commis et depputez de sa part, Georges Thevenot, Conseillier de S. A, le Tres illustre prince Leopold fréderich duc de Wurtemberg et prince de Montbelliard, et Jeremie du Vernoy son procureur gnal, aussi ses commis et depputey cestepart, apres que les Maire, eschevins et subjets de la Sric de franquemont ont este tenu assemblez audit Lieu de Gomoy convoquez a cest effet mesme en la maison de françois Mercier Maire audit lieu, il leur à este dit et proposé que nous estions illec venus par ordre et commandement express des susd. Seigneurs et princes pour leur notifier et faire entendre les articles cydessus declairez contenus au traicté et accord entrevenu entre lesd. Seigneurs et princes pour le faire de lad. Seigneurie de franquemont affin que cy apres ils ayent a s'y conformer et obeyr, en rendant à Lun et à laultre des susd. princes les debvoirs seruices et prestations telles quil est dit et exprime par lesd. articles en recognoissance des droits qui sont reservez a un chacun diceux, ainsi qu'estoit leur intention et volonté, leur enjoignant partant d'y apporter une fidele et sincere obeyssance et subjection, auquel effet leur avons à l'instant faict faire lecture haulte et intelligible des avantd. articles pour estre par eux observés uniquement selon le contenu du traitté sur ce dressé reciproquement tant pour la Religion qu'aultrement, apres laquelle lecture iceux Maire, eschevins et subjectz, sestant retirez à part et à l'instant rentrez, ils nous ont dit et declairez par la bouche d'anthoine Brossard Maistrebourgeois et Notaire demeurant â Saignelegier, quils estoient fort ayses et resjouyant de la pacification qui estoit entrevenu au subject des differends qui estoient à raison de la susd. seigneurie et particulierement de l'accord et traicté qui s'en seroit ensuivy d'une partie des articles duquel traicté ils avoient entendu la lecture et que pour tesmoignage de leur obeissance et subjection ils estoient prests et appareillez. Et ainsi le promettoient tant en general qu'un chacun d'eux en son particulier de s'y conformer a l'advenir et de rendre tous les debvoirs seruices et prestations à lun et à l'aultre desd. seigneurs et princes en suite et en conformite des susd. articles à eux leus (lus) et notifiez ce quils ont promis en nos mains les Jour mois et an que dessus En presence de françois Voisard (Vochard?) du plain, Richard Voisard (Vochard?) aussi du plain, musnier (meunier) à Gomoy, Daniel Meslier, escharguet (?) au chasteau de Blammont, Messires Anthoine Periard, Curé aud. Gomoy, et Messire Louys Rosselat, Curé à Saignelegier, tesmoins requis.

H. Belleney	Ulrich Wilhelm Brimsy von Herblingen
G. Thevenot	Du Vernoy
Louys Rosselat	Ant. Perriard presbyter (prètre) [2])

---

[1]) Franquemont, section IV, No 363, Archives de l'Evêché de Bâle, Etat de Berne.

[2]) Franquemont Section IV, N° 376, Archives de l'Evêché de Bâle, Etat de Berne.

En cette même année 1658 fut établi le rôle qui suit des sujets de la seigneurie.

L'année précédente une liste des revenus de la seigneurie avait été dressée, nous la donnerons plus loin:

Rolle des subjects de la seigneurie de Francquemont prins par devant Messieurs les commissaires de Leurs Altesses de Basle et de Montbelliard. Le 2/12 9bre 1658.

Monsieur le Maire françois Mercier
Estienne son fils fusis
Henri guigon fusis
Pierre Vuillemin arquebuse
François Mercier arquebuse
David de la Chaux arquebuse
Jean de la Chaux arquebuse
Germaln Couturier fusis
Blaisa belsire arquebuse
Thennat bruat Allebarde
Samuel bruat arquebuse et ung fils nommé faizud
Anthoine Chardon arquebuse
Jean petremend arquebuse
David Claude arquebuse
Henri Mercier arquebuse
Maury Mercier arquebuse
Adam guigon fusis
Baptiste mercier Arquebuse
Baptiste guigon fusis
Pierre Maccabey fusis
Jean Estevenand arquebuse
Richard robert arquebuse

Les noms de ceulx qui sont comparus sans armes

Ordonnance faicte à ceulx non armez de se pourvoir d'armes a feux

Perenat Courtat
Jeantat Oudat excusez par viellesse
françois Chardon et ung fils nomme Richard
Pierrat Loichat excusez pour viellesse
Jean Jacque mercier
françois filz Germain Couturier
françois belsire excusez pour viellesse
Claudat mercier
Michiel Vissiat
Pierre filz françois Chardon
Baptiste filz Henri mercier
Pierre filz David de la Chaux
Jean Claude Loichat
Jean Calame
Emeron Robert

Ceulx qui ne sont comparus

Charge baillé au maire de francquemont de les assermenter

Claudit paillot
Anthoine son fils
Moyse Jacob
Thennat Oudat

Richard petremand garde du Chasteau[1])

[1]) Franquemont Section IV, N° 377, Archives de l'Evêché. Etat de Berne.

1657 - 17 Augt

Remarque des revenus de la seigneurie de Franquemont selon l'information prinse

Primo les censes fondcieres par an se montent à	17 lib.	10 p.
des pieces de terre tant Clos que champ se montent à dix libures et demy par an	10 »	10 p.
Il y à trois particuliers dud Gomoy, sçavoir led sieur Maire et deux aultres doibvent de cense par an	22 »	
Les heretiers feu Jean Guigon et consors pour les biens sur le rang doibvent par an 15 quardescu à 15 p. pour le Quardescu		
Le Vöeble de Gomoy doibt de cense par an	6 »	6 p.
Le moulin du Teusseret doibt de cense par an	14 »	5 p.
en argent et en graines 33 quartes de boige, 23 quartes de froment, 44 libure d'Enuve et cinq libure de poisson.		
Les angaux de La Seigneurie de Gomoy un Seigneur et Prince en at la moitie que se monte lad moitie par an environ	20 »	
Le lods se montent par ans pour le moins environ	12 »	
La peche de la riviere par an environ	12 »	
La vante aussi environ	12 »	
Les esmandes par an environ	15 »	
La rente dit des fours par an 18 quartes de beau froment.		
Les dismes se montent par an environ 9 bichats à la quarte en trois tiers froment, boige, Aucine		
Item 20 p. de chacung Bichat		
Le mounier du moulin des champs Courbat par an donne 6 quartes froment, et 6 de boige		
Le grangier de la Vacherie de Belfont donne par an 23 pistolles que font	172 »	10 p.
Item le disme des agneaux d'unze en nient un à La Seigneurie que peut valloire environ par an	4 »	
Item deux clos appartenant au Chasteau l'un desquels on y fait cinq Charriots de foin sans les noyns et les subiects sont obligés mener led foin aud Chasteau et non les noyns.		
L'aultre Clos environ la teneur de l'aultre, mais La Seigneurie les deffructe à ses frais.		
Toutes les Charrues de La Seigneurie doibvent par ans 5 p. à La Seigneurie.		
Tous les maistres de maison de La Seigneurie et leur femmes doibvent chacune année un crouée à La Seigneurie quant il plait aux officiers et lad Seigneurie les doibt nourrir.		
Des prés dits es Isles se montent par an environ	3 »	15 p.
Tous les mesnages ou tous les feux, soit qu'il y en usse quattre en une maison, doibvent chacun feu ou mesnage deux gelines, ou de chacun geline 2 p. 6 d.		
Et sur les avants d. revenus La Seigneurie donne de gage à un Sr Maire par an 9 lib. 15 p.		
Et à un Greffier 12 quartes froment et 7 lib. 10 p. par an.[1])		

Le prince-évêque eut de continuels démêlés avec son vassal; et jusqu'à la Révolution française, la reprise du fief se fit à chaque mutation.

---

[1]) Franquemont Section IV, N° 347, Archives de l'Evêché. Etat de Berne.

Pendant la guerre de Trente ans, les troupes de Bernard de Saxe-Weimar traversèrent et ravagèrent en 1636, la seigneurie de Franquemont. Le château fit quelque résistance, mais manquant d'eau, la garnison fut obligée de capituler; le toit du château fut brûlé. Les Suédois le rendirent en 1639; réparé il continua de recevoir une petite garnison. Celle-ci était une source de perpétuels conflits, composée comme elle l'était de soldats des deux souverains. En décembre 1675, l'ambassadeur de France en Suisse tenta de faire occuper Franquemont par une garnison française. Mais le prince-évêque de Bâle s'y opposa en alléguant son alliance avec la Suisse et la neutralité de ce pays.

Pour mettre un terme à tous ces ennuis, l'évêque de Bâle prit la décision de faire démolir le château, après s'être mis d'accord à ce sujet avec l'ambassadeur de France à Soleure. Le prince de Montbéliard et les gens de Goumois étaient d'avis différent. L'évêque n'eut point égard à leurs observations. Le 14 février 1677, il écrivit au bailli des Franches-Montagnes qu'il lui dépêchait son receveur de Bienne, le capitaine Grosjean, pour démolir Franquemont sans tarder. Il informa de sa décision, le 20 février 1677, les sept cantons catholiques réunis à Baden. Un ouragan avait déjà exécuté en partie les intentions du prince-évêque. La démolition proprement dite s'effectua entre le 24 février et le 9 mars 1677 par les sujets de l'évêque qui y furent requis comme service de corvée. Jean-Conrad de Roggenbach écrivit le 9 mars au prince de Montbéliard que Franquemont n'était plus qu'un monceau de ruines. C'était, comme on dit, un peu « rosse » et le prince à cette surprise dut la trouver bien mauvaise! Le 15 avril, le landammann de Schwytz donna le même avis à l'ambassadeur de France. Mais cette démolition du château ne mit pas même fin aux querelles, puisque le 6 juin 1695, le prince-évêque confisqua le fief de Franquemont, sous prétexte que le prince de Montbéliard n'avait pas rempli ses obligations féodales.

Concernant la reprise de la seigneurie de Franquemont aux princes de Montbéliard, par l'évêque de Bâle en 1695, pour être annexée à l'Evêché, elle se fit après le décès de Jean-Conrad. Nous en trouvons quelques explications dans une pièce des archives, N° 591, section VI Franquemont. Il est dit en substance ceci:

Il est seur et constant que les S^mes^ Princes de Montbelliard n'ont ancunement observé le traicté du 18/8 Janvier 1658, fait entre Son A. R. Ill. Jean Conrad d'heureuse mesmoire, Prince et Evêque de Basle, et les Princes de Montbelliard et Duc de Wirtenberg y denommez, touchant la seigneurie de Franquemont et non mesme jamais heu l'intention de l'observer.

Dans l'exercice de tous les actes publics passés et signés par les hauts officiers des princes de Montbelliard, ils ont iujustement et mal à propos usurpès et détruits les droits de souveraineté qui appartenaient à l'Eglise et Evêché de Bâle en la dite seigneurie de Franquemont.

Dans une amodiation de tous les droits et revenus de la seigneurie passée le 25 juin 1661, Léopold Frédéric, duc de Wurtemberg, est dit seigneur souverain de la seignerie de Franquemont, même déjà dans un acte fait fait 4 mois après la signature du traité de 1658 .Dans tous les actes et protocoles dressés par les officiers des princes de Montbelliard, ceux-ci sont dits souverains seigneurs de Franquemont.

Les conseillers, officiers et commissaires des princes de Montbelliard ont aussi commis plusieurs actes de contravention aux droits et autorité des des princes-évêques de Bâle. Ils ont défendu et empêché les sujets de Franquemont de payer leur cote part des impositions dues aux évêques pour la conservation de l'Evêché et de la patrie, dont les preuves ont été faites. Il s'en est suivi des frais immenses pour les sujets de Franquemont à cause des exécutions militaires qu'ils ont dû subir.

Tout cela fait clairement voir que c'est par mépris que les princes de Montbelliard n'ont pas voulu faire le devoir requis et nécessaire pour les reprises (de fief) qu'ils étaient obligés de faire et dans deux circonstances: premièrement à la mort du prince-évêque Jean Conrad et secondement au décès du père du prince de Montbelliard régnant alors. Ces reprises n'ont pas eu lieu dans le terme fatal de droit, non par empêchement mais volontairement.

Le bruit s'estant assé repandu (dit la pièce en question) comme quoy le Prince dud Montbelliard, pere du regnant d'aujourdhuy, doit avoir dit par divers fois qu'il ne voulais pas faire serment a un pretre, etc.

C'est ensuite de tous ces faits et de bien d'autres que le prince-évêque Guillaume Jacque a jugé bon de faire les déclarations et protestations suivantes:

Acte de declaration et de protestation

NOUS GUILLAUME JACQUE PAR LA GRACE DE DIEU, EVEQUE DE BASLE, PRINCE DU SAINT EMPIRE

Faisons scavoir, que par le traitté du 18/8 Janvier 1658. fait entre Nos Predecesseurs d'heureuse mémoire, et la maison Serenissime de Wirtenberg il fut pacté convenu et accordé, que la Serenissime Maison de Wirtenberg recognoistroit pour fief masle par nouvelle Investiture et singulierement celuy qui serait possesseur et Seigneur de la Seigneurie de Montbeillard de Nostre Esglise et Evesché de Basle, la Seigneurie de Francmont avec telle expresse et formelle reserve, et condition neantmoins que tel Ssigneur et possesseur seroit tenu, et obligé de recognoistre de requerrir, et de reprendre ladite Seigneurie de francmont en fief dehuement, et selon que le droict et les coûtumes de Nostre Evesché le requierent toutes, et quantes fois, que le cas arriveroit, Quoi nonobstant Son Altesse le Prince regnant à Stutgard et Son Altesse Serenissime dudit Montbelliard possesseur a présent de la susdite Seigneurie de Francmont n'ont fait la requisition de droit, n'y le moindre devoir que ce soit apres le Desces et trepas de Son Altesse Jean Conrad d'heureuse Memoire nostre Devancier quoy qu'elles ayent été par Nous avertie de son dit Décès et trépas, et de notre elevement, Et que sur nostre rescription Elles nous ayent envoyé des Lettres de condolence, et de congratulation, et ains ont laissé escouler les termes fataux de droict requis et necessaires, sans se présenter pour requerir et reprendre la susdite Seigneurie de Francmont en conformité dud Traitté, et des us et practicques, que se doivent observer selon nos droicts feodaux, Et partant nous voulans servir de nos droits, Nous avons déclaré et déclarons estre en droict et pouvoir de reunir le Domaine util de la Seigneurie de francmont au Domaine de la Supperiorité Territorielle à Nous appartenant à raison de la requisition feodale non faite, et pour estre contrevenu

aux pactes de la Lettre d'investiture et de concession. et par ainsy ladite Maison de Wirtemberg s'estre rendue par sa propre faute inhabile d'ulterieure investiture et jouissance dudit Fief, qui de droict et de coustume de Notre Cour feodale doit meritoirement estre et demeurer dors enavant incorporé avec toutes ses appartenances et jouissances à Nostre Eglise et Evesché de Basle, Pourquoy Nous avons ordonné et ordonnons à Nôtre Procureur General et Conseiller Adam François à ce Commis d'en faire la publication deuement au lieu de Gomoy.

Donné au Conseil dans Nostre Chasteau Residance à Pourrentruy soub Nostre signature et sceau ordinaire le 6 Juin 1695 [1])

Cet acte a été publié et lu le 23 juin 1695 au lieu du dit Goumois, ainsi qu'en fait foi la pièce suivante:

Acte attestatoire

Chose soit à tous Notoire, que Monsieur Adam François Docteur és Loix, Conseiller de Son Altesse Monseigneur l'Evesque de Basle Prince du Sainct Empire et son Procureur general m'aurait ordonné de la part de sadite Altesse en vertu de mon office, et aux deux tesmoins cy bas nommé, de Nous transporter avec luy dans le lieu et village de Gomoy seigneurie de Francmont, à l'effect de luy donner et impartir attestation authentique touchant la Publication d'un certain Acte, qu'il y vouloit faire aux Mayre, Woible, Ambours, Iusticiers, et Officiers de ladite Seigneurie de Francmont, que concerne le droict de Reunion de la susdite Seigneurie de Francmont que la Serenissime Maison de Würtemberg tient en fief d'Elle, pour ne l'avoir ladite Serenissime Maison reprit selon droict et coustume apres le deces de Son Altesse Reverendissime et Illustrissime JEAN CONRAD d'heureuse mesmoire A quoy pour obeissanment satisfaire Je Soubsigné Notaire et Greffier de la Franche Montagne des Boy certiffie, et atteste en parrolle de verité, que le susdit Sieur Procureur general François à faict lecture publique du sus nommé Acte de droict de Reunion, et de tous les articles y contenu au lieu et village dudit Gomoy, auxdits Mayre, Woible, Ambours, Justiciers, et officiers de la predite Seigneurie, et leur en a my un double entre les mains, Iceluy daté du disieme de Juin de l'année courrante Mille six cent nonante cinq, scellé du seau de Son Altesse mondy Seignenr et Prince, Et signé de sa main propre; Pour verité dequoy J'ai signé ceste presente Attestation en qualité que dessus, En presence des honorables Louys Regnauld de Saignelegier Notaire juré, et de Jean Jacque Guerry du Belmont aussi Notaire, specialement interpellez et requis pour tesmoins, qui ont aussi signer

Audit Gomoy ce 23 Juin 1695.

L. Regnauld, témoin, not. Emer Woirol, Greffier, not.
J. Jacque Guerry, not.[2])

Charge et Pouvoir

NOUS GUILLAUME JACQUE PAR LA GRACE DE DIEU EVESQUE DE BASLE, ET PRINCE DU SAINT EMPIRE

Faisons scavoir par ces presentes, à tous, et en particulier, aux Mayre, Embourg, et à touts bourgeois, habitants, et residants dans nostre Seigneu-

---

[1]) Franquemont, Section VI, N° 536. Archives de l'Evêché de Bâle. Etat de Berne.

[2]) Franquemont, Section VI, N° 540. Archives de l'Evêché de Bâle. Etat de Berne.

rie de Francquemont, qu'en suitte de l'acte de déclaration, et de protestation faite aux habitants et residants de lad seigneurie de Francquemont par nostre conseiller et procureur general François datée le 10me Juin 1695. Nous avons donné charge et pouvoir à Nostre Amé et feal Nostre conseiller Jean Ignace Liepure de se transporter au lieu de Gomoy dependant de Franquemont pour mettre nostre dite declaration et resolution en execution, et pour exercer en nostre nom touts actes de justice et autres dependants d'un officier et juge commis de lad Seigneurie de Franquemont; Luy donnant par ces presentes charge et pouvoir à faire comparoistre les parties par devant luy pour leurs affaires de justice, et d'en juger et decider selon droict coutusmes. et usances au contenu de leurs droictures, et privileges; Ordonnons par ainsi à tous Nos sujets dependants de la Seigueurie de Franquemont d'ajouter foy à ce que Nostre dit conseiller Liepure leur remontrera et dira de Nostre part, de le recognoistre pour leur Juge et Officier, de se soubmettre à sa judicature et aux ordres dependants d'jcelles et ensuitte de se comporter de la sorte, que Nous ayons suject d'en avoir du plaisir et de la satisfaction ; A l'encontre nous assurons nos dits habitants et sujets de Franquemont de les maintenir dans les droictures, et franchises, qu'ils peuvent avoir, et nous nous confions en leur fidelité et obeissance.

Donné soub nostre scèl et signature Au Château de Pourrentruy ce 21me Octobre 1697.

Guillaume Jacque, Evêque de Basle.[1])

Acte de Declaration concernant la Seigneurie de Francquemont, et son domaine utile, fait a Goumoy le 23 d'octobre 1697, par le conseiller J. Ignace Liepure:

Nous les Maire, Vœble, Greffier, Justiciers et Ambourgs de la Seigneurie de Franquemont, Attestons par les présentes que Monsieur le Conseiller Liepure Nous ayant fait voir qu'il avoit reçeu de Son Altesse nôtre Seigneur et Prince L'Evêque de Basle, de nous notifier que le fief et seigneurie de Franquemont estoit eschute à l'Evêché de Basle, ensuitte de l'acte de Declaration et de protestation cy devant à Nous faite par Monsieur François Conseiller et Procureur General de sad. Altesse Reverendissime de Basle, nous ayant fait à ce sujet assemblez, nous a proposé la resolution de sadite Altesse de Basle. Nous a fait lecture d'icelle dans un acte de Charge et pouvoir à luy imposé lequel nous reconnaissons que nôtre Seigneur et Prince l'Evêque de Basle a remis à son Domaine direct et suprême l'utile de cette Seigneurie, et par ainsy nous declairant avoir entendu au long les intentions et ordre de sadite A. de Basle nôtre Prince, auquel promettons de nous y conformer tant en nôtre nom, que de tous les Habitants et Sujets de ce lieu de franquemont, comme des fidels sujets; En foy de quoi nous les soubsignez ont signez le présent acte de leurs mains propres au lieu de Gomoy.

Le 23 d'octobre 1697.

G. Briot, not.	B. Guigon	P. Vuillemin, greffier
Jacque Briat	J. Battiste Mercier	I. H. Vuillemin
P. Mercier	Claudat Tardit	Richard Mercier
J. Prettot [2])		

---

[1]) Franquemont, Section VI, N° 542. Archives de l'Evêché de Bâle. Etat de Berne.

[2]) Franquemont, Section VI, N° 543. Archives de l'Evêche. Etat de Berne.

La suite de cette affaire de confiscation traîna jusqu'en 1714, année où le duc Léopold-Eberhard reprit le fief de Franquemont aux conditions de l'acte du 18 janvier 1658.[1])

Des lettres patentes du 27 février 1720 accordèrent le titre de comte de Franquemont, à Georges-Gabriel, seigneur de Trémoins et de Pierrefite, descendant de Jean, bailli de Montbéliard. Gabriel laissa deux filles de son mariage avec Catherine-Rose de Barrois.

Les princes de Montbéliard ne réussirent jamais à implanter la religion réformée à Franquemont, malgré toutes les tentatives qui furent faites, pendant la guerre de Trente ans et plus tard encore.

Le 11 juillet 1780, un traité, passé à Versailles, entre Louis XVI, roi de France, et Frédéric de Wangen, prince-évêque de Bâle, changea la situation, en désignant le Doubs comme frontière entre les Etats du prince-évêque et le royaume de France. L'évêque cédait au roi, la souveraineté, le ressort et tous les droits quelconques qui lui appartenaient et, sous la mouvance de l'empire d'Allemagne, sur la partie de la seigneurie de Franquemont, située sur la rive gauche du Doubs, comme il en avait joui par l'acte de 1658, à condition que le prince-évêque conserverait, sous la suprématie du roi, la mouvance et la directe sur cette partie de la seigneurie de Franquemont, qu'il continuerait, comme du passé, à investir le duc de Würtemberg-Montbéliard de la totalité de la dite seigneurie. En retour, le roi de France cédait à l'évêque de Bâle les droits souverains qu'il possédait sur les villages de Boncourt, Bure et Damvant.

A cette nouvelle, les habitants de Goumois et autres localités de la rive gauche du Doubs tombèrent dans un profond découragement et ne comprirent jamais qu'on eût pu les sacrifier à la France, contre quelques maisons des territoires cités plus haut. Ils se trouvaient heureux de vivre sous le gouvernement paternel de nos princes-évêques, sentiments qu'ils conservèrent jusqu'en 1793.[2])

A Franquemont, comme on le voyait aussi ailleurs, le népotisme florissait et s'épanouissait dans l'administration au point de transformer la seigneurie en une oligarchie. Le 26 juin 1731, les (très humbles) sujets de l'évêque de Bâle lui adressèrent une requête pour lui signaler les abus de pouvoir (voir aux Archives de l'Evêché à Berne) commis par Blaise Gigon qui cumulait les fonctions de maire, de président de la justice, de notaire, de procureur fiscal et de fermier général de la seigneurie et enfin qui seul possédait le droit de tenir une auberge. Toutes les affaires et les procès lui passaient par les mains et il se payait sur les deniers du souverain. Il avait pour greffier et archiviste son propre fils; la cour

---

[1]) A. Quiquerez, ouvr. et vol. cités, p. 372.

[2]) Abbé Daucourt, » Notice sur les Châteaux, etc. » p. 34.

de justice qu'il présidait, se composait de deux de ses beaux-frères et de deux neveux. Le voeble ou huissier remplissant l'office d'avocat et de procureur du gouvernement était également un beau-frère de Gigon. Sur 14 membres de la justice et dépendance, trois seulement n'étaient pas les proches parents du maire.

Ce successeur des seigneurs féodaux des plus mauvais temps, s'adjugeait des amendes de 40 ou 50 livres de Bâle, lors même qu'elles ne devaient jamais dépasser trois livres ou 60 sols. Il se faisait livrer le gibier et le poisson à deux sols la livre quand on le vendait trois sols. Si l'on avait l'audace de se plaindre, la cour docile condamnait les plaignants à de grosses amendes revenant au maire.

Cette pièce d'écriture révèle les abus d'autorité qui se commettaient dans les petites seigneuries par ceux-là même qui auraient dû se rappeler qu'ils avaient jadis été traités de la sorte par leur seigneur.

Plus d'un procureur fiscal de Goumois imita l'exemple de Gigon et fut en lutte ouverte avec les gens de la commune. Il fallut même une fois y envoyer des troupes pour protéger les juges. Dans cette petite seigneurie dépendante de deux souverains ayant pour habitants des hommes fiers de leur liberté acquise à prix d'argent, comme nous l'avons vu, l'administration était d'autant plus difficile que tout ce que faisait ou voulait faire un de ces souverains, était blâmé par l'autre. Les Francs de Goumois, comme s'appelaient les descendants des anciens sujets des sires de Franquemont, se querellèrent pendant des siècles avec leurs magistrats et leurs curés. [1])

Puis la Révolution française vint simplifier les choses. L'Evêché de Bâle fut annexé à la France en 1793, et enfin les traités de Vienne, en 1815, l'attribuèrent au canton suisse de Berne, en conservant le Doubs comme frontière entre la Suisse et la France.

La seigneurie de Franquemont est définitivement démembrée. Elle finit après 7 siècles d'existence.

Il y a maintenant deux Goumois, reliés par un pont sur le Doubs: Goumois-France, sur la rive gauche, Goumois-Suisse, sur la rive droite, dans le canton de Berne.

Et c'est sur ce pont de Goumois, que le 2 juillet 1815, un jeune comte de Montjoie, un des derniers de sa race, est venu mourir pour son roi et sa grande patrie la France, aux limites de ses anciens domaines. Comme on le sait, il y eut lutte entre un petit corps de volontaires royalistes, dont le jeune comte faisait partie, et environ 400 soldats de l'empire, commandés par le colonel de Chambure.

---

[1]) Quiquerez, ouvr. et vol. cités, dernières pages sur Franquemont.

Le Château de Franquemont

Les débris de la forteresse occupent une colline à 170 mètres au-dessus de la rive droite du Doubs. Elle est bordée de hauts rochers vers la rivière dont elle domine le passage à Goumois.

La nature du sol influait nécessairement sur l'aménagement de l'édifice. On arrivait au château, écrit Aug. Quiquerez, (Manucrit, Châteaux de l'Evêché de Bâle), par le côté sud, au moyen d'un chemin assez facile qui se bifurquait près du castel. La branche droite conduisait à une grande cour établie sur une esplanade au pied des ruines du château et cette cour bordée de murailles vers le nord, renfermait des écuries et les dépendances formant autant d'avant-forts pour la défense de la petite forteresse. L'autre branche du chemin aboutissait à la porte principale, précédée d'un fossé avec pont-levis. On entrait alors dans une petite cour et c'est de là qu'on montait au château dont les principaux bâtiments couronnaient le sommet des rochers, dominant la grande cour et au loin les encaissements du Doubs. De ce même côté, mais à un niveau plus bas que celui des habitations, se trouvaient des constructions moins élevées et casematées. Il y a quelques années encore, subsistaient les restes d'une de ces canonnières ovales à double embrasure, l'une en dedans pour loger une partie du canon, et l'autre en dehors pour donner plus de champ au tir. C'est la forme qu'on retrouve ordinairement entre le XVe et le XVIe siècle. Les fondations de quelques murailles, selon Quiquerez, offrent un ciment pareil à celui usagé par les Romains. Serait-ce, ajoute-t-il, les débris de quelque *specula* bâtie primitivement sur le roc, le *castellum avrini?* Il prétend aussi que le rocher sur lequel se dressait fièrement le château de Franquemont était déjà anciennement occupé par un petit castel appelé Châtel Avrin. Il résulte de l'examen des lieux qu'on constate les traces d'anciennes routes dans ces régions et qu'une certaine créance peut être ajoutée à ces suppositions historiques, très possibles, du reste.

Dans un souterrain profond, qui n'a pas été complètement exploré, nous avions trouvé (Aug. Quiquerez, Manuscrit cité), une ancienne porte, puis quelques tuiles vernissées, petites et étroites, avec trous pour les clouer sur les lattes. Elles ont dû appartenir au clocheton de la chapelle. Il est vraisemblable qu'il y avait une poterne pour mettre le manoir en communication avec la grande cour, mais son abord devait être difficile. On retrouve les débris d'un puits ou citerne, mais il y avait aussi à Franquemont une fontaine d'eau courante. Par une conduite souterraine, l'eau provenait sans nul doute des sources qui se trouvent sur le versant de la montagne au-dessus des prairies de Belfonds. Cette version se justifie par le

récit historique déjà raconté, précisant que lors de l'assaut du château par les Suédois en 1636, la garnison finit par se rendre, parce que l'ennemi avait coupé les tuyaux de la fontaine.

Le bâtiment principal occupait une surface de 60 mètres de longueur sur 30 mètres de largeur, mais il ne reste rien, absolument rien pour indiquer quelle devait être son architecture.

A la suite de nombreux documents consultés, dit encore Quiquerez, nous pouvons émettre quelques suppositions, quant à l'intérieur du château. Il apparaît certain que le manoir devait avoir au moins deux étages. Le rez-de-chaussée, nu et sombre, puisqu'il n'était éclairé que par d'étroites meurtrières, comprenait la cuisine, les remises, la buanderie, un corps de garde, un arsenal et on voit même les restes d'une cave. Un escalier tournant en pierre permettait l'accès aux étages supérieurs. Au premier étage, les pièces étaient mieux éclairées qu'au rez-de-chaussée. La lumière, tamisée par de petits vitraux, pénétrait à travers des fenêtres à pleins cintres. La grande « salle des chevaliers » occupait la majeure partie de cet étage. Aux étages supérieurs se trouvaient les appartements du seigneur. La domesticité et la garnison devaient être logées dans les dépendances. La plupart de ces dépendances étaient pauvrement meublées, comme en font foi les inventaires dressés après la prise du château par Henri de Montsevelier, en 1474. Ces inventaires si curieux sous tous les rapports, révèlent l'armement, l'approvisionnement et l'ameublement du château de Franquemont au XVe siècle. Mais ils n'indiquent pas tout le mobilier qui existait au moment où cette place fut prise, mais plutôt ce qu'on y laissa pour l'usage de la garnison qui y fut établie avec ses propres armes et munitions. Il est probable que les vainqueurs y firent un bon butin, comme le dit Wursteisen, dans sa *Chronique de Bâle.*

Au fond les seigneurs, si orgueilleux de leur naissance, si fiers de leurs droits, étaient plus mal logés et meublés que les gens de nos campagnes à notre époque. Il y a plus de fenêtres vitrées à la plus modeste des maisons de nos villages qu'à dix châteaux du moyen âge et il en était ainsi pour tout le reste du mobilier. Les ouvertures non vitrées, car les vitres étaient rares à cette époque, étaient bouchées soit avec de la paille, soit avec des volets en bois. La principale décoration de ces manoirs étaient les armes, les casques, les cottes de mailles, les piques, etc. Les lits étaient de véritables monuments à 2 ou 3 étages, ayant des plumons pesant jusqu'à 100 livres. [1])

Il nous paraît intéressant de donner un récit du siège du château de Franquemont, tiré des archives de Bienne, XXIX/319, et

---

[1]) « Notice sur les Châteaux de l'Evêché de Bâle », par l'abbé Daucourt, p. 203.

qu'en fait *Adam Goüffi, banneret de cette ville, qui rend compte de sa mission dans le Jura, au sujet du siège de Franquemont.*

En vous présentant mes hommages et l'assurance de mon empressement à vous servir, nobles, pieux et sages seigneurs, je vous informe que je me suis conformé à votre ordre de me rendre aujourd'hui à cheval dans les Franches-Montagnes pour reconnaître la situation des nôtres devant Franquemont.

J'arrivai à temps à Tramelan. Les gens de Tramelan étaient encore à la maison. Je leur donnai l'ordre d'y rester jusqu'à ce que vous ou moi leur transmettions d'autres instructions. Là-dessus, je me hâtai, en sorte qu'à la nuit tombante je me trouvais à Notre-Dame. J'y rencontrai le maire de Delémont Humbert Briton et celui de Saint-Ursanne Jean Warnay. Je leur fis savoir que vous m'aviez délégué auprès d'eux, en suite d'une lettre d'Humbert Briton. Je les invitai à me dire qu'elle était la situation; si le château pouvait être pris et par quel moyen le meilleur? Si on pourrait le conserver une fois qu'on en serait maître? Les deux maires me déclarèrent qu'aujourdhui il y avait devant le château 500 hommes de Delémont, du Val de Moutier et de Saint-Ursanne avec trois fanions. Jusqu'à hier ils avaient gagné sept tours et portes et un pont-levis; l'avant-cour du château était également en leur pouvoir; Henri de Mutzwiler s'y était installé avec les fanions de Saint-Ursanne et de Delémont et environ 40 hommes. Le reste de la troupe est disposé devant le château, dans la plaine, près des maisons (de Belfonds). Hier déjà le château était gagné. Le seigneur de Franquemont qui se trouve dans le château, a négocié par dessus les murs avec les capitaines; il a dit: « Je n'ai pas mérité d'être traité de la sorte par mon seigneur de Bâle »; mais quoi qu'il en soit, il s'est déclaré prêt à rendre le château; seulement, a-t-il dit, ceux qui s'y trouvent avec lui n'y consentent pas. Ce soir, ils ont pendu en dehors du mur une épée nue du côté du Doubs. C'était un signe d'entente avec les Bourguignons d'outre-Doubs; en même temps les assiégés criaient: Bientôt! Bientôt! ce qui signifiait évidemment qu'ils espéraient un prompt secours.

Mes deux interlocuteurs estimaient que dans la montagne de Trevillers il ne se trouvait aucune troupe étrangère, mais seulement des gens de la contrée, toutefois on manquait d'information précise.

Nos troupes occupent tous les passages et gués sur le Doubs. Elles n'abandonneront pas le siège avant que le château ne soit entre leurs mains. Les deux maires vous prient d'envoyer en toute hâte une centaine d'hommes.

Aujourd'hui on a aussi amené devant le château depuis Saint-Ursanne un canon qui lance une pierre de la grosseur d'un boulet de rempart. Il n'y a plus qu'une porte à prendre. Le seigneur de Bâle serait au courant de tout et aurait promis d'envoyer encore des arquebuses.

J'ai en outre appris du maire de Courrendlin, en présence de celui de Saint-Ursanne, qu'il était allé trouver Henri de Mutzwiller dans la cour de Franquemont. Celui-ci lui aurait dit que les hommes de Delémont et du Val de Moutier étaient de drôles de gens; ceux de Saint-Ursanne auraient aussi demandé que le fanion des Biennois ait à se tenir devant le château. Henri de Mutzwiler ne laisserait plus entrer dans la cour d'autre fanion que celui des Biennois. Il entendrait faire le premier butin de concert avec les vôtres. Je vous rends un compte très fidèle.

Du Val de Saint-Imier, il y a 60 hommes. Si vous voulez encore envoyer quelqu'un, que ce soient environ 20 tireurs, mais alors qu'ils partent immédiatement après réception de ma lettre. Envoyez avec eux un chef éprouvé, car je suis trop jeune et inexpérimenté. Je m'en remets entièrement à votre sagesse et vous prie de ne pas tarder à m'informer de ce que je dois faire encore.

GAUTHIER II DE MONTFAUCON

En 1295 guerroie contre Philippe le Bel ; 1304, obtient Goumois et construit en 1305 le château de Franquemont ; épouse Mahaut de Chaussin.

Henri Ier

comte de Montbéliard (1332-1367) marié en 1320 à Agnès, fille de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard et de Guillaumette de Neuchâtel

Etienne, comte de Montbéliard

(1367-1397), - (le dernier des Monfaucon-Montbéliard) ép, en 1356 Marguerite de Châlons (†1392)

Jean-Philippe

† en Italie en 1382

Henri d'Orbe

tué à Nicopolis en 1396
ép. I: 1383 Marie de Châtillon (†1394) ; II : 1396 Béatrix de Fürstemberg ; eut 4 filles dont

Henriette

qui épousa en 1407 Eberhard de Würtemberg Par ce mariage les Würtemberg devinrent possesseurs du comté de Montbéliard jusqu'en 1793.

Jean (†1318)

épouse Agnès de Durnes

Jeanne (†1337)

mariée en 1325 au comte Louis de Neuchâtel (1305 † 1373)

Isabelle (†1395)

mariée au compte Rodolphe IV de Nidau

Henri de Franquemont

Bâtard, né vers 1390 ; légitimé à Bâle en 1434 par l'empereur Sigismond; ép. Pierrette de Montaignon

Jacques

sire de Franquemont épouse Jeanne d'Accolans

Claude

seigneur de Franquemont († 1519) ; épouse en 1484 Marie de Montjoie-Thuillères. *Sans postérité.*

Clémence

dame d'Uzelles et de Bennenges, épousa Etienne d'Aroz

Gyrard ou Gérard d'Aroz

écuyer, seigneur de Franquemont ; épouse Louise Jouffroy. Vend son fief à Nicolas de Gilley, chevalier, seigneur de Marnoz et autres lieux le 14 avril 1537.

Claude

vivait en 1595 ; descendance inconnue.

Jean

branche éteinte en Lorraine en 1703. *(Voir le tableau ci-dessous*

LA DESCENDANCE DE JEAN DE FRANQUEMONT

Jean de Franquemont
Bailli de Montbéliard 1489, ép. Amélie d'Arbonay

Henri
1506-1531, épouse Marguerite de Grachaux

Georges
ép. 1537, Margnerite de Lavoncourt

Anastase
sœur de Georges.

Barbe de Franquemont
épouse I: Antoine Sonnet, écuyer, seigneur d'Auxon; II: Par contrat du 7 sept. 1574, Jean-Fréderic Droz, écuyer; III: Guillaume de Basin, seigneur de Montoilotte; IV: Claude de Thomassin, fils d'Antoine, écuyer.

Michel
épouse I: 1578, Marguerite de Brunicoffnen; II: épouse Lucie de Tilly veuve d'Antoine du Châtelet, seigneur de Pierrefitte
Ier lit — 2me lit

Georges
1604, épouse Angélique du Châtelet de Pierrefitte

Henri
1590, épouse Lidie du Châtelet

Jacques
chanoine, 1634.

Jean-Christophe
† le 30 septembre 1648 à Montbéliard, *sans postérité.*

Anne-Angélique
1623, mariée I: François de Beaugaire, seigneur de Blanchecourt; II: Jean-François de Condé, seigneur de Clevans. 2 filles dont une mariée à Joseph comte de Bouzès.

Antoinette
marie Melchior, comte de Ligneville

Georges-Gabriel
Comte de Montbéliard, ép. 1641 Marguerite de Maillet

Nicolas-Joseph
Comte de Montbéliard
ép. 1768, Gabrielle-Jeanne de Maillet

Angélique
mariée Herman du Clos de l'Etoile

N. du Clos (1731)
veuve de Jacques de Erot baron d'Estrées

Thérèse
2me femme de Joseph de Bouzès

Georges-Gabriel
1680, comte de Franquemont, 1701 épouse Catherine-Rose de Barrois

Claude
épouse Barbe d'Aspremont

Melchior-Antoine — **Nicolas** — **Louis**
Comtes de Franquemont morts célibataires.

Marguerite — **Jeanne**
Comtesses de Franquemont
1747, veuve de Marc-César comte d'Hoffelize seig. d'Aubertin — mariée à Jean, comte de Mitry

Jeanne-Gabrielle
mariée le 2 janv. 1731 à Charles-Salomon marquis de Moy de Sons

Charles-Louis
marquis de Moy de Sons

mariée N. de Monzay

mariée N. Baron de La Marche 1753

non mariée, 1757

Donner en hâte à Notre-Dame dans les Franches-Montagnes, en St-Martin de l'année CXXIIII (1474).

Deux cents ans plus tard, en 1677, triste fin des choses d'ici-bas, le joli castel de Franquemont, orgueil des gens de la seigneurie, dont il était un bel ouvrage, du être démoli contre leur gré.

Sur sa démolition, le prince-évêque de Bâle, comme on l'a dit plus haut, avait d'abord pressenti l'ambassadeur de France à Soleure, par l'entremise d'un envoyé, M. de Belleney, ainsi que nous le voyons par la lettre qui suit: [1])

Monsieur,

Sur ce que le sieur de Belleney me temoigna lorsqu'il vint icy la derniere fois par vostre ordre que pour oster toute difficulté vous estiez disposé de faire raser le Chateau de Franquemont. Je luy fis connoître aussy qu'il me sembloit que c'estoit le meilleur parti que l'on pourroit prendre pour la seureté de vostre Evesché; et que comme Je serois toujours bien aise d'y pouvoir contribuer de ma part Je prendrois le soin d'en ecrire a la Cour, affin que la chose se fit de bonne intelligence et qu'il n'en arrivast pas d'inconvenien. Vous pourrez Monsieur faire raser ledit Chateau quand il vous plaira et je crois que le plutost sera le meilleur, ce lieu la ne pouvant servir qu'a causer de grandes incommoditez a toutes vos terres soit que vous fussiez obligé de le faire garder ou qu'il vinst a tomber en quelques autres mains, ce qui seroit encore pis: outre que vous ferez cesser par la toute sorte de dispute en ce qui regarde le droit d'y mettre garnison a cause de Montbeliard dont le Prince y en mettoit la moitié. Je vous prie de croire que Je n'ay agi en cela que pour le bien de vostre Evesché et pour faire cesser le different qui pourroit naistre de la garde dudit Chateau, s'il n'estoit pas demoli. J'attenderay la reponse qu'il vous plaira me faire la-dessus par la voie du Messager que J'ay crû vous devoir envoier. Je vous supplie cependant d'estre bien persuadé que je suis tres sincerement,

Monsieur

Votre tres humble serviteur de Gravelle

Soleure le 1 feuvrier 1677

A Monsieur

Monsieur l'Evesque de Basle Prince du St-Empire a Pourrentruy

Et voici la réponse du prince-évêque datée de

Pourrentruy le 3me feuvrier 1677

Monsieur

Je viens de recevoir votre lettre du premier de ce mois. et vous rends beaucoup de graces pour les soins qu'il vous plait de prendre pour les interrets de mon Evêché, et le bon advis, que vous me baillés au regard du Chateau de Franquemont, suivant lequel je mettray les ordres necessaires pour l'exécution; Vous priant de croire, que je reciproqueray aux occasions, et vous feray paroitre que je suis veritablement

Monsieur

Votre

Du Chateau de Pourrentruy le 3 feuvrier 1677. [2])

---

[1]) Franquemont, section VI, N° 485, Archives de l'Evêché de Bâle à Berne.

[2]) D'après une copie, Franquemont, Section VI, N° 486. Archives de l'Evêché à Berne.

Sur cette démolition, nous voyons aussi une sorte de rapport dans la pièce N° 516, Franquemont, Section VI mêmes archives à Berne.

Et puis les éléments s'y aidèrent aussi et il ne reste plus maintenant que quelques pierres qui témoignent encore d'une ancienne et forte demeure féodale disparue.

Quelques pans de murs presque entièrement renversés, dit l'abbé Daucourt, (ouvr. cité plus haut), une meurtrière, l'entrée voûtée d'un souterrain ou d'un égout. Voilà tout ce qui reste de cet antique manoir, qui a dû être très important, à en juger par les débris qui couvrent une grande étendue de terrain.

Sic transit gloria mundi.

Seigneurie de Ravine

Le petit village de ce nom est situé sur le flanc sud-est de la montagne de Châtillon.

C'est actuellement un joli hameau situé à 510 m. d'altitude, sur une hauteur ensoleillée qui domine la rive gauche du Doubs, bien exposé et abrité contre la violence des vents.

Le Chapitre de St-Ursanne y possédait de nombreux fiefs dont la reconnaissance se fit le 28 juin 1614.

Le village de Ravine fut incendié par les Suédois en 1637. Chaque étranger s'établissant à Ravine devait payer à la ville de St-Ursanne une livre et cinq sols par an. En 1905, Ravine avait 6 maisons, 8 ménages et 35 habitants. [1])

Autrefois ce village formait, paraît-il, une courtine et une mairie appartenant à l'Evêché de Bâle en 1210. Les barons d'Asuel y possédaient la dîme qu'ils inféodèrent aux Wildenstein puis aux nobles de Boncourt-Asuel de 1380 à 1400. Divers documents montrent que la maison d'Asuel possédait divers domaines dans cette partie du pays.

Au milieu du XIVe siècle, [2]) une demoiselle de Ravine, la belle Pierrette, Perrenon, Perrusson, joua un rôle important à Neuchâtel. Elle était fille de Bourcard ou Bourquin de Ravine. D'une merveilleuse beauté, elle captiva un prince charmant, le comte Louis, malheureusement marié, dont elle fut publiquement la maîtresse. Ce prince touche de près les Neuchâtelois, parce qu'il fut l'un des anciens et des bons maîtres du pays. La belle Pierrette en eut quatre enfants; l'un, Walter ou Vauthier, joua aussi un grand

[1]) « Dictionnaire historique », par l'abbé Daucourt, T. VI, 270.

[2]) Quiquerez « Manuscrits, Châteaux », II, p. 251 et 252.

rôle dans le comté et eut une fin tragique. Nous en parlerons plus loin.

Comme la branche des Asuel, dit de Vilario, était très nombreuse dans la seconde moitié du XIIIe siècle, il se pourrait qu'un de ses membres eût en partage le fief noble de Ravine et qu'il en ait pris le nom. Peut-être y avait-il alors à Ravine un petit castel ou une demeure seigneuriale qui n'a pas laissé de traces. Il est très remarquable que les noms de Bourcard et de Walter étaient très usités dans la maison d'Asuel et même dans la branche de Vilario. Il se pourrait donc que Bourcard de Ravine fut sorti de cette branche et prit le nom de ce fief. Il pouvait sans doute être attaché aux comtes de Neuchâtel, comme tant d'autres nobles de l'Evêché de Bâle et c'est pour ce motif que probablement le comte Louis, dans une partie de chasse et un séjour au castel de Ravine, remarqua la belle Pierrette et s'en éprit. Si elle n'eut été qu'une paysanne se trouvant plus tard fortuitement à Neuchâtel, le comte ne lui aurait pas donné le rang d'une grande dame et d'une maîtresse en titre qu'elle occupa pendant plus de vingt ans. Il n'aurait pu lui trouver après un mari de naissance noble, comme il le fit par la suite, en la cédant à un sire de Péry à de curieuses conditions.

A l'article « Péry » (manuscrit cité et même volume), Quiquerez raconte que:

« Les nobles de Péry étaient aussi vassaux des comtes de Neuchâtel et attachés à leur cour. Un acte de 1364 nous apprend que le comte Louis avait donné à Pierretone de Ravine et à ses enfants procréés en légitime mariage avec Bourquin de Péril, à ceux qu'elle avait de lui-même et à ceux qu'elle pourrait encore avoir par la suite, soit fils ou fille, en fief et hommage certaines terres détaillées dans l'acte. »

Comme déjà dit, cette Pierretone, appelée la belle Pierrette était l'amie préférée, privilégiée, du comte Louis de Neuchâtel. Elle avait vécu avec lui un grand nombre d'années, nonobstant les trois femmes successives du comte et des maîtresses non spécifiées. Ainsi par l'inféodation précitée, Louis, le plus gaillard des comtes de Neuchâtel, dotait les enfants que Pierrette avait eus du noble de Péry, ceux q'il avait eus d'elle, et ceux à venir sans indication de paternité. Comme on l'aperçoit, notre comte était très large de cœur, de principes et d'idées. Henri IV avait déjà un noble et galant prédécesseur.

Ce qui fait encore présumer que Pierrette appartenait à une famille noble, c'est que ses enfants adultérins épousèrent des nobles et que son fils Vauthier tint un rang éminent à la cour de Neuchâtel et qu'il fut protégé par les cours de Bourgogne et de Châlons.

Le nécrologe de St-Ursanne cite, dans le courant du XVe siècle, plusieurs fondations faites par des personnes de Ravine, mais rien n'indique qu'elles fussent nobles, mais plutôt des habitants de ce village. Cependant, en 1482, ce nécrologe fait mention de Jeannette, épouse de Jean de Ravine.

Mais revenons à la belle Pierrette et à sa descendance.... irrégulière, de sa liaison avec le vert galant comte Louis. Parmi ses enfants, il en est un qui joua en role considérable dans le comté de Neuchâtel. Second fils de sa favorite Pierrette, Vauthier fut un peu l'enfant gâté du comte déjà vieux, qui avait vu mourir tous ses fils légitimes, dont le premier, Jean, qu'il eut de sa première femme, Jeanne de Montfaucon, Louis et Rodolphe, de sa seconde femme Catherine de Neuchâtel en Bourgogne.

Dès son jeune âge, Vauthier reçut de son père, pour son malheur, la baronnie de Rochefort et une éducation soignée, princière, comme on pouvait en recevoir à cette époque. Si la troisième femme du comte Louis, Marguerite de Wufflens qui ne lui donna point d'héritier, était morte avant la belle Pierrette, le comte aurait pu régulariser sa situation vis-à-vis de cette dernière et faire légitimer les enfants qu'il avait eus d'elle. Alors Vauthier aurait succédé à son père comme prince-souverain du comté de Neuchâtel, au lieu de sa demi-sœur Isabelle, fille légitime que le comte eut de sa première femme.

Le comte Louis, après avoir perdu deux épouses et tous ses fils légitimes, fit connaissance au château de *Wufflens*, de *Marguerite*, fille d'*Huguenin de Duyn*, sire de Wufflens, déjà veuve de *Aymond de la Sarraz*. Soit qu'il eut l'espoir de remplacer les fils qu'il avait perdus, soit que son cœur naturellement sensible se laissât captiver par les manèges adroits d'une femme jeune encore, mais hypocrite et ambitieuse, il en fit son épouse en 1371. Il ne tarda pas à remarquer que de la part de sa nouvelle compagne, l'intérêt et l'honneur d'être comtesse de Neuchâtel avaient été les seuls mobiles de son union avec lui. Victime de sa faiblesse et de son amour pour cette femme, le vieillard se laissa arracher par elle des biens considérables et peu de temps avant sa mort, il lui remit encore le château de Champvent.

Cette Marguerite de Wufflens était une furie qui accabla la ville de Boudry de calamités. [1])

La mort du comte Louis leur auteur commun, le 5 juin 1373, fut particulièrement malencontreuse pour le jeune Vauthier, comblé de bienfaits et d'honneurs. Cette mort fut plus tard, sous la souveraineté de son neveu Conrad de Fribourg, mari de Varenne ou

---

[1]) Huguenin « Les Châteaux Neuchâtelois anciens et modernes », éd. de 1894, p. 146 et 147.

Varène, seconde fille légitime du comte Louis, la cause d'une page tragique de l'histoire neuchâteloise. Nous allons la conter en la prenant en partie dans les « Annales historiques » de Boyve qui, dans le premier volume de son ouvrage, nous raconte, mais un peu à sa manière et tout au long, cette bien triste affaire, dont les principaux acteurs furent Vauthier et sa sœur Marguerite de Neuchâtel et le chanoine Jacques Leschet; Jonas Boyve dit, pages 361 et 362 de son ouvrage:

« Le comte Louis donna aussi, par un dernier testament, à Jean et à Vauthier, ses bâtards, la baronnie ou le château de Rochefort et les Verrières près des Bayards... »

Dans l'acte que Louis passa en faveur de ses deux bâtards, on lit ce qui suit:

Nous, Louis, comte et sire de Neuchâtel, faisons savoir à tous présents et à venir, que nous et nos hoirs avons donné et donnons à Jean et à Vauthier, frères, nos bâtards nés de Pérusson, fille jadis de Bourquin de Ramus (Ravine), près de Saint-Ursanne, pour eux deux ensemble et pour leurs hoirs procréés de leurs corps et de loyal mariage, tellement que l'un d'eux pourra succéder à l'autre, en fief d'hommage lige, savoir: notre ville dite des Verrières et tous les hommes qui demeurent au dit lieu, de quelle condition qu'ils soient, toutes les terres, etc... et aussi leur avons donné la domination de la cure de Saint-Nicolas du dit lieu, et aussi toutes autres accroissances qu'ils pourront faire, par quelle manière que ce soit, dedans les limites ci-après écrites, etc.

Le grand sceau du comte est apposé à l'acte qui est daté du même jour que le testament, savoir du 10 mai 1373.

L'inféodation que fit Louis à ses deux bâtards Jean et Vauthier, causa un procès très fâcheux entre Conrad de Fribourg et ce Vauthier, qui fut par là porté à faire un faux acte contre Conrad, comme nous le verrons plus tard.

Le second acte, par lequel le comte Louis remit à ses bâtards la baronnie de Rochefort, dit:

Qu'il donne à Jean et à Vauthier, pour eux deux et leurs hoirs procréés de leurs corps en loyal mariage, tellement qu'ils pourront se succéder l'un à l'autre, en fief et hommage lige, savoir: son châtel de Rochefort et tous les hommes qui demeurent en la châtellerie du dit châtel, de quelle condition qu'ils soient, et toutes les terres, etc.

Cet acte est aussi daté du 10 mai 1373.

Le domaine qui dépendait du château était fort étendu. Depuis les limites du vignoble, il s'élevait sur les montagnes, traversait les vallées des Ponts-de-Martel, de la Chaux-du-Milieu, descendait dans celle du Locle, où il y avait les Combes et les Calames, et touchait aux frontières de la Franche-Comté. Dans la partie inférieure, c'étaient des champs et des prairies fertiles; dans la partie supérieure de vastes forêts et d'excellents pâturages. [1])

---

[1]) « Les Châteaux Neuchâtelois », Huguenin, p. 59.

Dans le « Véritable Messager boîteux de Neuchâtel », année 1874, article sur Rochefort, on lit:

« Au mois de juin 1373, mourait le comte Louis de Neuchâtel, dernier de sa race. Ses fils l'avaient précédé dans la tombe; ses deux filles, Isabelle et Varène, étaient mariées, l'une à Rodolphe de Nidau, l'autre à Egon de Fribourg en Brisgau. Dans son testament, le comte Louis, tout en instituant Isabelle son héritière principale, confirma plusieurs donations qu'il avait faites antérieurement, entre autres celle des seigneuries de Rochefort et des Verrières (ainsi que nous l'avons vu), à ses deux fils illégitimes Jean et Vauthier, encore mineurs et confiés à la tutelle de Perrinet du Mont, mari de leur sœur Marguerite. Il n'en fallut pas tant pour éveiller la jalousie de la comtesse Isabelle, qui s'empara des deux seigneuries, deux ans après la mort de Perrinet du Mont, « en promettant de les rendre aux deux frères à leur majorité, ce qu'elle ne fit point, et de leur tenir compte des revenus, qu'elle garda ». Vingt ans après, le 25 décembre 1395, elle mourut sans enfant, transmettant tous ses biens à son neveu Conrad de Fribourg; toutefois par un scrupule de conscience bien tardif, elle lui ordonna de rendre Rochefort et les Verrières à Vauthier.

« Isabelle fut inhumée dans le mausolée que le comte Louis, son père, avait fait construire dans la collégiale de Neuchâtel.

« Conrad trouva plus simple d'accepter l'héritage et de garder les seigneuries. Cet acte d'injustice manifeste eut les plus tristes conséquences; la vie de Conrad fut empoisonnée par ce bien mal acquis, et Vauthier, poussé au crime, monta sur l'échafaud dix-sept ans après. Vauthier se trouvait en effet, seul en cause, son frère Jean étant entré comme moine à l'abbaye de Saint-Jean. Trop faible pour engager ouvertement la lutte avec le puissant Conrad, il eut recours à la ruse. Il feignit de n'avoir aucun ressentiment et accepta d'être commensal du comte et même gouverneur de la forteresse de Vennes. Cependant il remarqua bientôt que les habitants du comté étaient mécontents de la hauteur et de la rudesse de leur nouveau seigneur. Il résolut de profiter de ces dispositions, en cherchant au dehors quelque puissante protection. Comme la maison d'Orange avait des prétentions sur l'héritage de Conrad, Vauthier sut l'intéresser à sa cause, ainsi que le duc de Bourgogne. En dépossédant son parent, il espérait sans doute se venger, recouvrer ses biens et même les accroître. Peut-être aussi ne fut-il qu'un instrument dans la main de ces grands seigneurs qui l'abandonnèrent lorsqu'ils virent sa cause perdue. Quoi qu'il en soit, Vauthier eut probablement réussi dans ses plans si, pour hâter les événements, il n'eût eu recours au crime.

« Afin d'améliorer sa position et d'exciter davantage les sujets contre leur seigneur, il imagina de fabriquer de fausses chartes;

les unes donnaient aux communes de grandes libertés au détriment des droits du comte, tandis que d'autres augmentaient les privilèges de la seigneurie de Rochefort et renvoyaient le jugement de toute contestation aux tribunaux amis de la Bourgogne. Vauthier s'était lié dans ce but avec le chanoine Jacques Leschet, homme perverti, qui devait tout à la faveur du comte. Ils s'étaient établis dans la chambre où Vauthier couchait avec son épouse Françoise de Colombier, mais celle-ci ne pouvait y pénétrer dans ces moments-là, et n'était pas dans le secret ». L'almanach mentionné prétend que c'était au château de Cerlier, propriété du prince d'Orange, où le chanoine composait les chartes, tandis que le clerc, Jean de Morat, ou plus exactement, Jean Dacie, de Morat, clerc du baron de Rochefort, les copiait sur du vieux parchemin et que Vauthier apposait des sceaux imités ».

Jonas Boyve dans ses « Annales », I, pp. 434 et 435, année 1406, raconte l'affaire un peu différemment, voici ce qu'il dit:

« Vauthier bâtard de Neuchâtel, baron de Rochefort et seigneur des Verrières fit cette année contre le comte Conrad une fourberie des plus insignes. Après s'être associé avec sa sœur Marguerite, bâtarde du comte Louis, et avec Jacques Leschet, chanoine de l'église de Neuchâtel, tous ensemble, ils composèrent un faux acte en parchemin dans lequel ils supposaient que le défunt comte Louis avait tellement affranchi ses sujets, qu'ils n'étaient plus obligés de rendre aucun devoir ni hommage au comte qu'autant qu'il leur plairait, et que si lui ou ses successeurs venaient à les traiter avec trop de rigueur, qu'en ce cas le comté de Neuchâtel retournerait à la maison de Châlons, dont il mouvait déjà en fief. Le sceau du comte Louis fut contrefait avec une pâte qu'ils avaient faite et appliquèrent au sceau d'un vieux acte qu'ils possédaient, et l'ayant laissé devenir dure, ils s'en servirent ensuite comme d'un cachet, pour faire le scel de ce nouvel acte; mais comme il était nécessaire que l'acte parût vieux, ils l'oignirent d'une certaine matière et le pendirent à la cheminée pour être parfumé et paraître vieux.

« Les deux compères se mirent à l'œuvre. Les chartes étaient dressées par Leschet qui les portait ensuite à Cerlier où Vauthier habitait, et ensuite transcrites par le clerc Jean Dacie, de Morat, sur de vieux parchemins noircis à la fumée et auxquels on apposa cinq sceaux. De cette officine sortirent un certain nombre de chartes, dont un simple examen fait avec quelque soin eût fait discerner la fausseté. Citons d'abord la fausse charte du comte Raoul, de 1297. Ensuite l'acte faux daté du 6 mars 1373 et de nombreuses chartes distribuées gratuitement ou à prix d'argent aux Bourgeois de Neuchâtel-ville, du Landeron et aux Communes du Val-de-Travers. [1])

[1]) Ed. Quartier-la-Tente « Le Canton de Neuchâtel ». T. II, p. 583.

« Ce qui porta Vauthier à faire ce faux acte, fut que d'abord après la mort de la comtesse Isabelle, le comte Conrad avait attaqué Vauthier pour le faire déchoir de la baronnie de Rochefort, et que Vauthier appréhendait encore que le comte ne lui ôtât les Verrières et autres terres qu'il avait défrichées avec beaucoup de dépens. Marguerite, sa sœur, à laquelle le comte Louis avait aussi remis plusieurs terres, était dans les mêmes appréhensions; et Jacques Leschet craignait aussi que le comte Conrad n'en usât de même envers les chanoines, auxquels plusieurs accensements avaient été faits par les comtes précédents. Vauthier et ses complices datèrent leur fameuse pièce du mois de juin 1402. Et comme ils supposaient un faux acte dont ils inséraient la copie dans celui-ci et par lequel le comte Louis, qui parlait dans cet acte, accordait des franchises aux chanoines et aux bourgeois de Neuchâtel, aussi fallut-il y mettre encore une fausse date qui se rapportât au temps du comte Louis, cette date fut celle du 12 mai 1362.

« Vauthier, baron de Rochefort, présenta cet acte au Conseil de Ville. Il y avait environ cinq ou six mois qu'il avait été dressé. Ce Conseil n'était pour lors composé que de seize conseillers. Vauthier les sollicita fortement à se distraire en vertu de cet acte, de l'obéissance due au comte Conrad et de reconnaître Jean de Châlons pour leur souverain; il avait dessein, au cas que le Conseil de Ville ne voulût pas se soumettre à Jean de Châlons, de porter les bourgeois à se cantonner, à se déclarer libres, et conséquemment à se détacher du comte Conrad, qui faisait le tyran.

« Le Conseil, qui croyait cet acte véritable, qui n'aimait pas le comte Conrad, et qui souhaitait d'user de reconnaissance envers Jean de Châlons (suzerain des comtes de Neuchâtel - le 2 mai 1357, le comte Louis rendit hommage à Jean III de Châlons de son comté de Neuchâtel) lequel avait l'année précédente confirmé toutes leurs franchises et était un puissant prince, capable de les protéger, se rangea facilement de son côté. Il le reconnut, mais ce fut pourtant avec cette modification que ce n'était qu'au cas que la maison du comte Conrad vint à défaillir et à s'éteindre, c'est-à-dire manquer de mâles. C'est ce qui paraît par l'acte qui en fut dressé en latin le 13 août 1406. [1])

« Muni de ces actes, dit encore l'article de l'almanach précité, Vauthier suscita bien des difficultés au comte; il y eut de nombreuses audiences devant les tribunaux de Bourgogne et même des réconciliations apparentes, quand, un beau jour, en 1403, Vauthier parut devant le château de Rochefort et l'emporta d'emblée; il était assisté d'un sergent de Bourgogne qui planta sur les tours les pennons du duc; (le pennon était une espèce de bannière, chargé

---

[1]) Les « Annales » de Jonas Boyve, T. I, p. 435-437.

d'armoiries, qu'un puissant seigneur faisait arborer, en signe de protection qu'il accordait à une maison ou à un particulier); puis obéissant aux ordres du baillif d'Aval, le sergent partit pour Neuchâtel, pour notifier au comte de ne point toucher à la personne de Vauthier, ni à ses biens. Mais à peine est-il arrivé au milieu de la forêt, qu'il entend un grand cliquetis d'armes, mêlé au galop des chevaux, c'était Conrad lui-même, averti de ce qui se passait à Rochefort, « qui courait effrayement et à toute bride avec grande puissance de gens d'armes ». A ce bruit, notre bourguignon trouva prudent de laisser la route libre, en se cachant en toute hâte derrière les arbres; et le comte furieux attaque le château, enfonce les portes, foule aux pieds les pennons du duc et se saisit du malheureux Vauthier, qui maltraité et chargé de chaînes, est conduit ville et jeté au fond de la tour de la maréchaussée. Le lendemain, le sergent, reprenant courage, se présente devant la porte du château de Neuchâtel pour signifer au comte les ordres du duc; mais pour toute réponse, on lui offrit de le jeter, lui et son bâtonnet d'huissier, soit en bas des rochers de l'Ecluse, soit directement dans le lac.

« Cependant Vauthier, qui avait réussi à s'échapper après cinq semaines de captivité, recommença ses manœuvres déloyales, en s'appuyant sur ces faux titres ».

Le comte Conrad entreprit en 1408 un voyage en Terre-Sainte; mais ce voyage ne dura qu'environ un an. Comme il s'était réconcilié avec Vauthier, par l'intermédiaire de Jean de Châlons, il fut remis en possession de Rochefort et des Verrières, et réadmis à la table et dans les bonnes grâces du comte. Auparavant il l'avait regardé comme son ennemi déclaré. (Le comte, en date du 14 mai 1406, fit des plaintes à L. L. E. E. contre les bourgeois de ce que depuis qu'ils avaient pris la combourgeoisie de Berne, ils avaient laissé entrer Vauthier, bâtard de Neuchâtel, en leur ville, quoiqu'il fût son ennemi déclaré). Conrad avant son départ l'établit pour gouverner l'Etat en son absence et donna à Vauthier le titre de Lieutenant du comté. [1])

« Le comte Conrad revint de son voyage du Levant environ au mois d'octobre 1409. On lui découvrit d'abord après son arrivée les deux actes qui avaient été dressés en 1406, l'un par Vauthier de Rochefort et ses complices, et l'autre par le Conseil de la Ville de Neuchâtel, en faveur de Jean IV de Châlons. Comme les auteurs de ce dernier étaient connus d'une manière incontestable, le comte Conrad se rendit d'abord à Berne pour en porter ses plaintes à L. L. E. E., surtout, dit-il, à cause des troubles qui en pourraient naître entre les comtes de Châlons et ceux de Neuchâtel. Il leur

---

[1]) « Annales », de Boyve, T. I. p. 446.

demandait justice en vertu de la combourgeoisie contre les bourgeois de Neuchâtel. Sur quoi L. L. E. E. se réservèrent d'en juger par la suite et renvoyèrent cette affaire.

« Mais pour ce qui est de l'acte qui avait été fait par Vauthier de Rochefort et ses complices, daté du 12 mai 1362, ce qui était une fausse date dont ils s'étaient servi pour cacher leur fourberie par cette antidate, l'auteur n'en étant pas encore connu, Conrad ne put pas l'attaquer; mais il ne se lassa pas de s'écrier fortement contre cet acte, par lequel on attentait à ses droits et qu'on avait sujet de regarder comme fort suspect.

Il y eut à cause de cette affaire, à la fin de 1409 et au commencement de 1410, de grands troubles à Neuchâtel; ce qui obligea les villes voisines de Berne, Fribourg, Soleure et Bienne à s'entremettre par leurs ambassadeurs, qui reconnurent d'abord au parchemin et à l'écriture (dont la forme n'était pas en usage au temps de la date de l'acte) qu'il y avait de la fourberie; mais l'auteur ne put être découvert. La conférence sur cette affaire se tint à Bienne, où les susdits ambassadeurs s'assemblèrent; on y travailla encore dès lors à la découverte du coupable, qui ne fut reconnu que deux ans plus tard. [1])

Le comte Conrad travaillait toujours à découvrir l'auteur du faux acte qui avait été produit par Vauthier, baron de Rochefort, et par Jacques Leschet, chanoine, ce qu'ils ne niaient pas; mais tout en soutenant que l'acte était véritable, ils protestaient que, s'il était faux, ce n'étaient pas eux qui l'avaient fabriqué. Conrad envoya cet acte à Paris, pour consulter le Parlement, où il y avait d'ailleurs d'habiles experts, connaisseurs d'écritures. L'acte ayant été examiné et contrôlé par le Parlement, fut déclaré faux; la fausseté en ayant paru, ainsi qu'il a déjà été observé, par cela même que le caractère et la forme de l'écriture n'étaient pas encore en usage l'an 1362, qui était la date que portait cet acte.

Personne jusqu'alors ne s'était douté que Vauthier fut un faussaire. Mais les soupçons de Conrad furent éveillés par la production de nouvelles pièces; il fit faire une enquête secrète qui mit entre ses mains les preuves manifestes de la culpabilité du baron de Rochefort. Conrad se rendit de nouveau à Paris pour obtenir du duc de Bourgogne l'arrestation de Vauthier qui, prévenu à temps, s'était réfugié à Besançon. Saisi, il fut jeté en prison sur l'ordre du duc, et fort durement traité; pendant l'instruction du procès, il fut soumis à la torture jusqu'à treize fois d'un jour; mais, comme il persistait à nier son crime, il fut relâché selon la coutume.

Nous ne savons comment son implacable ennemi parvint peu

---

[1]) « Annales », de Boyve, T. I, p. 447 et 448.

après à s'emparer de sa personne, probablement par trahison. Conrad le fit conduire à Neuchâtel pour le livrer au dernier supplice, selon le jugement prononcé par la cour du comte, assisté de délégués des villes de Berne, Fribourg, Soleure, Lausanne, Bienne, Moudon, Romont et d'autres encore. Leschet, aussi arrêté, fit des aveux complets et fut de même condamné à mort.

Vauthier fut décapité le 18 août sur un échafaud dressé au bord du lac, dans la ville, sous un grand mûrier, qui fut renversé par un violent orage l'an 1663, et qui était à l'endroit où le chancelier Montmollin bâtit depuis une belle maison.

Vauthier laissa deux fils et une fille. Cette dernière se maria avec Claude de Menthon, qui fut depuis baillif du pays de Vaud, l'an 1443, et qui s'intitulait baron de Rochefort et co-seigneur d'Aubonne, et dont le fils, aussi nommé Claude de Menthon, fut également baillif du pays de Vaud en 1485.

Quant à Jacques Leschet, chanoine, il fut condamné à être noyé, mais il ne fut exécuté que le 14 août 1416, ensuite d'une longue enquête et d'une dégradation ecclésiastique. Après avoir été mis dans un sac de cuir, il fut conduit bien avant sur le lac et jeté dans les eaux.

Marguerite de Neuchâtel, bâtarde du comte Louis et sœur de Vauthier, fut aussi condamnée et adjugée en corps et en biens au bon vouloir du comte Conrad, qui voulut bien lui pardonner. A ce sujet nous lisons dans le « Dictionnaire historique des Paroisses de l'ancien Evêché de Bâle », par l'abbé Daucourt, tome II, p. 37:

« Le fils de Jean, Claus de Diesse, fit partie d'un tribunal établi pour juger le fils de Louis, comte de Neuchâtel, événement tragique qui fit grande sensation au commencement du XVe siècle. Vauthier, fils naturel de Louis de Neuchâtel, fut accusé d'avoir fabriqué de faux actes. Pour ce fait, il périt par le glaive sur la place publique de Neuchâtel en 1412. Sa sœur, Marguerite, femme de Pierre de Vaumarcus avait pris toutes les mesures pour sauver son frère de la mort. Son dévouement lui fut fatal. Obligée de comparaître devant un tribunal où se trouvait comme juge, Claus de Diesse, en 1416, elle fut condamnée à mort. Le comte de Neuchâtel commua la peine en celle de la prison perpétuelle. Elle fut enfermée au château de Cerlier pendant de longues années. Enfin elle put s'échapper et se réfugia à la Neuveville sous la protection de l'évêque de Bâle et y mourut tristement quelques années après».

Il règne actuellement encore une certaine obscurité sur le genre de mort de cette fille illégitime du comte Louis. Tous les historiens qui ont relaté ces faits tragiques ne sont pas d'accord. Mais l'affirmation de Chambrier « Histoire de Neuchâtel », pp. 115 et 123, est si catégorique que, nous paraît-il, on ne peut hésiter.

Marguerite, comme son frère Vauthier, périt sous la hache du bourreau (entre 1406 et 1409). [1])

La plupart des terres qui avaient été inféodées à Marguerite de Neuchâtel, veuve en secondes noces de Pétremand de Vaumarcus, comme celle de Vauthier, furent confisquées et retournèrent au comte Conrad, qui était parvenu à ses fins.

Françoise, fille de François de Colombier et veuve de Vauthier, demanda le corps de son époux, après qu'il eût été décapité; ce qui lui fut accordé. Elle conserva sa chemise toute ensanglantée pendant plusieurs années, jusqu'à ce que ses deux fils, qui étaient fort jeunes à l'époque de la mort de leur père, fussent en état de se venger.

Vauthier portait, depuis l'an 1408, le titre de Lieutenant du comté, étant pour lors châtelain de Neuchâtel, qui était l'office le plus considérable de l'Etat; celui qui possédait cet emploi gouvernait le comté en l'absence du seigneur. Cet office fut supprimé depuis; non seulement celui de Lieutenant du comté aboli jusqu'en 1457, mais aussi celui de châtelain de Neuchâtel entièrement supprimé, et en sa place on subrogea l'office de maire. [2])

Conrad de Fribourg, homme rude et violent, point aimé de ses sujets, mourut le jour des Rameaux, 16 avril 1424, à midi, quelques années après avoir remis les rênes de l'Etat au comte Jean, son fils. [2])

Vauthier de Neuchâtel, baron de Rochefort, décapité l'an 1412, ayant laissé deux fils, leur mère leur montra, l'an 1434, la chemise ensanglantée de leur père, les sollicitant fortement de venger sa mort et d'aller brûler la ville de Neuchâtel. Ils y mirent le feu et s'évadèrent ensuite. [4]) Les fils de Vauthier choisirent le jour des Brandons, anniversaire de la mort de leur père, pour le venger. En Guyenne, où ils se réfugièrent après leur attentat qui heureusement n'eut pas de suite grave, ils continuèrent la lignée des Rochefort. [5])

L'auteur de l'article sur Rochefort, dans l'almanach en question, dit que la prétendue complicité de la famille de Rochefort dans l'incendie de la ville de Neuchâtel en 1434 est une pure fable. Dans tous les cas, l'infortunée Françoise de Colombier, veuve du baron de Rochefort et ses deux fils, disparurent du pays.

D'autre part, [6]) il semblerait que Vauthier n'a laissé qu'un fils qui mourut jeune et une fille qui se fit religieuse. [7])

---

[1]) « Le Canton de Neuchâtel », T. II p. 580.
[2]) « Annales », de Boyve, T. I, p. 451 à 453.
[3]) « Annales », de Boyve, T. I, p. 474.
[4]) « Annales », de Boyve, T. I, p. 489.
[5]) Montmollin, T. II, p. 294.
[6]) Chambrier « Histoire de Neuchâtel », p. 149 à 180.
[7]) Ed. Quartier-la-Tente, ouvr. cité, T. II, p. 585.

RAVINE

Bourcard ou Bourquin de Ravine,

près Saint-Ursanne. — Matile, « Monuments », II, 939.

Perrenon, Perusson, la Belle Pierrette de Ravine,

fille de Bourquin, maîtresse de Louis, comte de Neuchâtel, né en 1304 † le 5 juin 1373. Ensuite mariée à Bourcard de Péry, elle eut du comte de Neuchâtel

Jean, sire des Verrières,

par don du comte Louis 1372, abbé de Saint-Jean. Il reprit son fief de Jean de Châlons, en 1377.

Vauthier

par don du comte Louis, 1373, puis sire des Verrières après la mort de son frère. Epouse Françoise, fille de François, sire de Colombier. En 1397, il reprend son fief de Jean de Châlons, suzerain de Neuchâtel † décapité pour faux, le 18 août 1412. Le château de Rochefort est démoli et ses biens sont confisqués.

Marguerite

1360; elle reçoit de son père le fief vacant de Vaumarcus 1364; elle épousa en première noce Perrenet du Mont, châtelain de Boudry 1373, et en deuxièmes noces Pétremand de Vaumarcus 1392.

Jeanne

femme de Philippe de Joux. En 1396, elle reprend du comte Conrad de Neuchâtel les fiefs qu'elle tenait de son père le comte Louis.

N. de Rochefort

vivaient en 1412

Louis de Rochefort

vivaient en 1412
† quelques années après son père.

Une fille

mariée à Claude de Menthon, baillif du pays de Vaud en 1443.

Claude de Menthon

baillif du pays de Vaud en 1485.

Les deux frères se réfugièrent en Guyenne, en 1434, où ils ont continué la lignée des Rochefort. Montmollin, II, 294.

Armoiries de Rochefort: écartelé aux 1 et 4 d'or et aux 2 et 3 de gueules, à la bordure de sable chargée de 8 besans d'or.

Telle fut la malheureuse fin de Vauthier et de ses fils, les descendants de la belle Pierrette et du comte Louis de Neuchâtel.

Il existe, paraît-il, en Angleterre, une famille illustre du nom de Rochefort, qui y apparaît dès le XVe siècle, avec les armes: écartelé d'or et de gueules à la bordure de sable besanté d'or. Nous ne pouvons dire si cette famille prétend tirer ses origines du château de Rochefort et si la commune, en adoptant les mêmes armes, à une époque que nous n'avons pu déterminer, pensa avoir repris celles de ses anciens seigneurs. Il se peut qu'il n'y ait là qu'une simple coïncidence.

Quoi qu'il en soit du château, il devait exister depuis longtemps avant l'inféodation faite à Vauthier en 1370. Encore quelques mots sur ce dernier: Vauthier, Vautier, Wauthier, Walther, car on trouve tous ces noms, avait son châtelain ou maire, qui administrait la justice en son nom, dans son château, où étaient ses prisons, et il avait des fourches patibulaires. Bien élevé, fort habile au maniement des affaires, il avait été nommé Lieutenant général du comté.

Vauthier est devenu même un héros de roman; ses aventures, ses crimes, sa fin tragique, ont inspiré les pages les plus palpitantantes de l'ouvrage *Le Châtelard de Bevaix*, par Alice de Chambrier. Vauthier est resté légendaire dans la mémoire du peuple, la figure tragique de notre histoire. [1])

Le Château de St-Ursanne

Les ruines de ce château sont situées sur une crête de rochers au-dessus de la petite ville de ce nom. On voit sur une plateforme assez vaste, quelques parois de murailles recouvertes de broussailles, quelques traces de fossés. C'est tout ce qui reste de l'ancien château de St-Ursanne. Cette forteresse occupait, selon toute probabilité, l'emplacement d'un poste romain, d'une *specula*, qui dut servir d'intermédiaire entre les positions romaines d'*Outremont* et de *Chételay* qui faisaient partie de tout le système de défense établi par les maîtres du monde, pour protéger leurs communications entre *Vesontio* (Besançon) et *Augusta Rauracorum*. Cette hypothèse, dit Mgr Chèvre dans son bel ouvrage sur la Prévôté de St-Ursanne, ne manque pas de fondement et se justifie par la stratégie romaine.

Ravagés par les Vandales et autres barbares au commencement du Ve siècle, gâtés par les Allemands, renversés ou transformés par nos ancêtres eux-mêmes, beaucoup d'anciens édifices romains ont servi de fondement à des châteaux du moyen âge. Les nobles de

[1]) « Les Châteaux Neuchâtelois », par D.-G. Huguenin, p. 73 et 74.

cette époque trouvant des retranchements tout préparés, y ont construit leurs forteresses et leurs demeures seigneuriales. Telle a dû être l'origine du château fort de St-Ursanne. Une famille noble, descendant probablement de celle de Gliers ou Glère, souche des Montjoie, existait à St-Ursanne au XIIe et au XIIIe siècle. Cette noblesse a tout naturellement établi son castel sur les ruines et établissements antérieurs, soit romains, soit peut-être burgondes ou francs.

On trouve en 1173, *Henri et Albert de St-Ursanne;* en 1200, *Lambert et Gérard de St-Ursanne;* en 1210, *Simon de St-Ursanne* et son frère *Wilhelm. Conon de St-Ursanne* était chanoine de Bâle en 1270.[1]) Cette famille n'avait aucune juridiction dans la ville, ses droits consistaient en privilèges honorifiques, comme d'avoir un banc armorié à l'Eglise, le pas aux processions, etc...

Au XIVe siècle, le château appartenait déjà à l'évêque de Bâle et les nobles de St-Ursanne s'éteignirent à la fin de ce même siècle. Ces nobles avaient pour armes: *de gueules à deux clefs d'argent en sautoir.*

L'héritage de cette famille éteinte passa, selon les usages féodaux de l'époque, au suzerain, l'évêque de Bâle. Toutefois ce n'est qu'en janvier 1333 qu'il est fait mention, dans nos actes, pour la première fois du château de St-Ursanne. A cette époque, Jean de Châlons, évêque de Bâle, signe un jugement rendu au château de St-Ursanne.[2]) L'évêque et l'église de Bâle étaient donc, à la date du 18 janvier 1333, en possession de cette forteresse.

Le 1er février 1337, l'évêque Jean Senn de Münzingen fut l'hôte du château de St-Ursanne «*in castro nostro sancti Ursicini*» où il arrive accompagné des représentants de son Chapitre, le Prévôt Thuring de Ramstein et le doyen Jacques de Watterwiler. Là, il emprunte à Guillaume de Bremoncourt une somme de mille florins d'or pour reconstruire son château de Porrentruy détruit par un incendie. En 1373, l'évêque de Bâle, Jean de Vienne, était « *en son castel de St-Ursanne* » où Jean d'Aarberg, sire de Valangin vint le trouver. Jean de Vienne rend à ce dernier les fiefs que tenaient déjà de l'église de Bâle les prédécesseurs de Jean d'Aarberg.

Ne pouvant faire face aux dépenses de l'Evêché, occasionnées par ses guerres, Jean de Vienne se vit forcé d'hypothéquer, en 1376, le château et la ville de St-Ursanne, à son cousin Jean de Vienne, sire de Roulans et amiral de France.

Le 11 juillet 1378, le même prince-évêque avait accordé au Chapitre et aux bourgeois de St-Ursanne le *droit d'angal* sur la ville et la prévôté, pour aider à relever et à maintenir les forti-

---

[1]) Trouillat, « Monuments », T. I, p. 353, 441 et 486.

[1]) Trouillat, « Monuments », T. III, p. 426.

fications de la cité. Ou comme s'exprime la lettre de Jean de Vienne « pour la réparation et amendement de la dicte ville de St-Ursanne, pour l'assortir et accomplir contre les ennemis de l'église de Baisle, la fermetay de la dicte ville tant de murs, chesaux, eschelles qu'autrement ». [1])

Il est bien entendu que le château, faisant de même partie des fortifications avait aussi besoin d'être réparé. La ville devait s'y aider avec toutefois le concours de l'évêque, lorsque celui-ci en avait les moyens.

Trois ans après son élévation au siège épiscopal de Bâle, Imier de Ramstein se hâta de dégager le château et la ville de St-Ursanne des mains du sire de Roulans, en lui remboursant la somme prêtée. Jean de Vienne avait laissé une dette de quatre mille florins; pour la couvrir, Imier de Ramstein se vit obligé d'engager de nouveau, en 1384, aux bourgeois de Bâle, son château de St-Ursanne. Quatre ans plus tard, les 4000 florins étaient remboursés, mais l'hypothèque était transférée à Thiébaud VII, comte de Neuchâtel en Bourgogne, pour 8000 florins. Celui-ci engagea le château de St-Ursanne à Jean Spitz de Bâle pour 133 florins de revenu. En 1404, Humbert de Neuchâtel, évêque de Bâle, libéra le château et reporta la somme de 133 florins sur la chancellerie de l'Evêché qui dut la payer chaque année, le jour de St Nicolas (20 décembre 1404). Thiébaud VIII, frère de l'évêque, bien que remboursé, ne voulut pas renoncer à la prétention d'être et de demeurer seigneur de St-Ursanne. Il fallut, plus de vingt ans après (1426), toute l'énergie de Jean de Fleckenstein, évêque de Bâle, pour mettre à la raison le comte de Neuchâtel, par la force des armes. Une belle nuit, le nouvel évêque, secondé par les Bâlois et le sire de Montjoie, envoya six cents hommes, dont trois cents cavaliers, sous la conduite du comte de Thierstein, s'emparer du château et de la ville de St-Ursanne et, peu après, avec une centaine de cavaliers, des châteaux de Pleujouse, de Roche-d'Or et de Spiegelberg (1425). Après une année de guerre, Jean de Fleckenstein demeura vainqueur et l'intraitable Thiébaud VIII fut obligé de rendre définitivement à l'évêque la ville et le château de St-Ursanne, qu'il avait possédés pendant trente-cinq ans.

Depuis cette conquête jusqu'à la guerre de Trente ans, le château et la ville de St-Ursanne demeurèrent paisible possession de l'Evêché de Bâle.

C'est de cette époque que date l'établissement des châtelains de St-Ursanne, nommés par l'évêque. Le premier châtelain qui figure en 1379, est *Georges Matzler*. On voit également un *Henry de Vaillans* en 1390 et 1398, un *Henri de Montsevelier* en 1479,

---

[1]) Trouillat, « Monuments », T. IV, p. 392.

puis des nobles: *Blarer de Wartensée, de Rambévaulx, de Rinck de Baldenstein, Münch de Münchenstein, de Grandvillars*, etc. Le château était dans toute sa splendeur en 1570, lorsque Wursteisen en prit le dessin dans l'intention d'en orner sa chronique de Bâle.

Quoique perdu dans les rochers du Doubs, le château de St-Ursanne, comme la petite cité, n'échappa pas à l'invasion des impériaux, des Français et des Suédois, pendant l'horrible guerre de Trente ans.

Au mois de mai 1634, malgré l'opposition de l'évêque, le marquis de *Bourbonne* fit occuper le château et la ville par une garnison de soldats français qui s'y signalèrent par d'odieux excès. Ces troupes, sous le commandement de deux Ecossais *Forbes* et *Hébron* ou *Braun*, à peine installés au château, commencèrent par imposer le Chapitre et les bourgeois de St-Ursanne. Ils exigèrent des mets recherchés. Les pauvres bourgeois qui n'avaient pas même le nécessaire, furent forcés de leur servir jusqu'à 30 pots de vin par jour et des viandes bien préparées. C'était partout, dans toutes les maisons, des festins auxquels les soldats s'invitaient les uns les autres, se riant de la misère et de la ruine de ceux qui les hébergeaient. Dans la ville, dans les villages, dans les fermes, le bétail était égorgé, les hommes maltraités ou tués, les femmes violées, les filles emmenées, etc. Ces misérables poussaient la cruauté jusqu'à suspendre les hommes aux branches d'arbres, pour les brûler peu à peu au moyen d'un feu de paille, ou bien ils les attachaient à la queue d'un cheval qu'on lançait au galop jusqu'à ce qu'ils perdissent la vie; s'ils respiraient encore au bout d'une course effrénée, on les achevait à coup de mousquet; d'autres encore, ayant les bras et les pieds liés, étaient attachés par le milieu du corps sur des crampons où ils périssaient dans d'inconcevables tourments. Il y en eut d'autres qui, après avoir souffert les douleurs d'un feu lent depuis la plante des pieds jusqu'aux genoux furent jetés vivants dans en brasier ardent.[1]) Ces misérables traitèrent les habitants de la ville avec une telle cruauté que, poussés à bout, ne prenant conseil que de leur désespoir, ils montèrent au château la nuit du 13 au 14 octobre 1635 et massacrèrent leurs hôtes impitoyables, à la réserve de douze qui furent sauvés par les gens du suffragant de Bâle. Le comte de la Suze, averti par l'évêque lui-même, voulait faire pendre tous ceux qui avaient pris part au massacre. L'évêque refusa cette sanction et le comte se prépara à mettre le feu à St-Ursanne. Les cantons catholiques interposèrent leurs bons offices auprès du roi de France et l'affaire en resta-là.

Une poignée d'impériaux s'installèrent au château et bravèrent

---

[1]) « Rauracia Vastata », p. 60 et abbé Daucourt « Dictionnaire », p. 229 et 230.

les Suédois et les Français. Ils interceptèrent les convois de grains, les munitions, etc., venant de Suisse pour l'entretien des troupes françaises et suédoises qui occupaient les places de la Franche-Comté. A ce sujet, on trouve plusieurs rapports aux archives de l'Evêché à Berne. Le 11 mars 1637, le *comte de Grancey*, gouverneur de Montbéliard pour la France, vint investir le château et la ville. Les Français tirèrent, avec des peines inouïes, sur le rocher qui domine le château, du côté d'Outremont, des pièces de canon de gros calibre et le bombardement commença. Trop faible pour résister à ces forces supérieures, la garnison demanda à capituler. Le comte de Grancey leur ayant accordé la vie sauve, les Impériaux déposèrent les armes et se retirèrent. La ville fut livrée au pillage, sauf la collégiale et la maison du suffragant.

Un récit de cette affaire se trouve dans le dossier N° 288 St-Ursanne, pièce 54, Archives de l'Evêché de Bâle - Etat de Berne. C'est un petit imprimé de 4 pages N° 47, portant pour titre.

Extraordinaire du XXX Mars M.DC.XXXVII contenant

1. *La prise de la ville de St-Ursanne, près Montbéliard.*
2. *Et la defaite des garnisons Espagnoles de Hesdin et de Saint Pol: par les François.*

Le Comte de Grancey-Medavi voyans l'importance de la ville de S. Ursanne, dont les ennemis incommodoient fort les convois qui lui venoient de la Suisse, attendoit des troupes de renfort pour l'assieger. Mais voyant qu'elles tardoient trop à venir, et averti que les garnisons d'autour avoient esté commandees de se ietter du costé de la Bresse: il se servit de cette occasion pour haster son dessein. Il fit assembler sous prétexte d'un convo! tout ce qu'il pût tirer des garnisons voisines, qui ne se trouva monter qu'à cinq cents hommes, n'ozant pas davantage degarnir les places. Il ne le pût faire si secrettement, que le gouverneur de S. Ursane n'en fust averti. De faict, le septieme de ce mois le Comte de Medavi estant allé reconnoistre la place, le gouverneur en fit sortir le mesme jour force payzans escortez de cent mousquetaires, pour faire couper tous les arbres sur les chemins par où l'artillerie devoit passer. Ce qui obligea le Comte à y envoyer avec 40 mousquetaires le scieur de Vignancourt, qui commande daus Porentru: lequel les ayant rencontrez en un lieu fort avantageux pour favoriser leur travail, le petit nombre de ses gens n'empescha pas qu'il n'attaquast si courageusement les ennemis, qu'apres deux ou trois decharges qu'ils lui firent, il les mit en déroute, en tua douze sur la place, fit quelques prisonniers, et repoussa le reste à coups d'épée iusques dedans la place: tous les Payzans qui travailloient voyans ce désordre, ayans esté contraints de sauter en des precipices, et d'abandonner leur travail desja bien avancé. Le sieur de Vignancourt ayant promptement donné avis de cet avantage au Comte de Medavi, qui estoit à Porentru avec le reste des troupes: il envoya haster les deux coulevrines qui venoient de Montbeliard, et alla bloquer la place d'un costé du Doux, n'ayant pas assez de troupes pour en faire passer de l'autre. Arrivé qu'il fut, il donna l'attaque du chasteau au regiment de Dannevoux, commandé par les Capitaines Crevecoeur, Boisneuf, la Lande, Dalemand et Foissi, avec autant de Lieutenans et Enseignes: lesquels d'abord s'allerent

loger à la portée du pistolet de ce chasteau, où ils firent quitter une barriere que les ennemis avoient fait sur l'avenuë, qui estoit fort estroite, et le seul endroit par où on y pouvoit aller. L'attaque de la ville fut commise au regiment de la Suze commandé par lui mesme, vrai heritier du courage de son pere, et par les sieurs de Vignancourt, Cadaniel, Soulas et la Touche ses capitaines: lesquels firent aussi quiter d'abord aux ennemis le moulin qu'ils tenoient contre la porte. Toute la nuit se passa en furieuses descharges de mousqueterie, avec perte de quelques soldats de part et d'autre. Cependant le Comte de Medavi fit debarasser les chemins, et dresser des plates-formes aux lieux plus commodes pour l'artillerie. Mais ces chemins se trouverent si difficiles, que deux cents Payzans qui trainoient l'artillerie furent contraints d'en laisser une piece en arriere, pour doubler l'attelage de l'autre: laquelle estant arrivee et preste à tirer au poinct du jour, on envoya sommer les assiegez de se rendre. A peine voulurent ils parler au Tambour, et temoignerent tant de resolution et d'insolence, que le Comte de Medavi ayant eu avis que les Bourguignons leur avoient envoyé cette nuit-là cinquante hommes de l'autre costé de la riviere, et craignant qu'il ne leur arrivast un plus grand secours, se hasta de faire ioüer sa piece de canon, dont l'effet fut tel qu'en moins de sept heures, elle tira cinquante quatre coups contre le portail du chasteau, qui firent au dessus de la route une bresche à passer quatre hommes de front Cet heureux commancement ayant fait resoudre les nostres d'y donner l'assaut avec des eschelles, pour y faire un logement: il fallut auparavant couper une palissade de pieus. qui estoit au bout du pont, et qui en empeschoit l'abord: ce qui fut aussitost executé à la faveur des mantelets et de la coulevrine qui tiroit incessamment. Puis on dressa les eschelles contre ce portail: où les François se logerent hardiment, nonobstant la grande resistance des ennemis qui leur tuerent quelques soldats. En mesme temps le regiment attaquoit la ville, contre laquelle les Officiers allerent planter leurs eschelles, et y monterent courageusement par un lieu qu'on croyait inaccessible, ayans chacun la grenade en main, pour empescher les ennemis de les recevoir à la descente. Viennot et Chesnevert Lieutenans en ce regiment, y descendirent les premiers, et suivis de tous les autres Officiers et soldats, contraignirent les ennemis de se retirer dans les maisons, où ils ne laisserent pas de faire telle resistance, qu'il en fut tué plus de 60. outre les deux principaux Officiers qui y commandoient, lesquels y demeurerent des premiers. Les autres se sauverent par le pont, et par ce moyen les François se rendirent maistres de la ville, et de la premiere porte du chasteau, après y avoir perdu l'Enseigne de la compagnie de Soulas nommé Colet, eu quelques Officiers blessez, et des soldats tuez. Tout cela fit rabattre beaucoup de la resolution de celuy qui commandoit dans le chasteau: où ceux de Dannevoux, se servans de l'avantage de leur logement, continuoient à faire saper une traverse de muraille qui empeschoit de s'attacher à l'autre porte du chasteau. Sur les quatres heures du soir l'autre piece de canon estant arrivée, elle fut mise aussitost en baterie sur la plateforme qu'on luy avoit préparée. Au premier coup qu'elle tira avec l'autre, les ennemis estonnez demanderent à capituler. On fit donc cesser le canon pour entendre leurs propositions, qui tendoient à sortir avec leurs armes et bagage: ce qu'on ne leur voulut accorder. Encor leur permit-on à peine de sortir vie sauve avec l'espée à celuy qui les commandoit, et pour le reste le baston blanc. Ce qui augmenta leur regret fut l'arrivée d'un secours de 400 hommes commandez par un Gentil homme Bourguignon nommé Malsaigne, qui vid sortir, avec la honte qui accompagne telles actions, 150 hommes qui restoient encor de la garnison de ce chasteau: lesquels et leurs Capitaines furent contraints d'aller à pied à Brisac, avec un simple passeport, et sans capitulation par escrit. Le Comte de Medavy y a laissé deux compagnies en garnison, dont l'une est celle de la Lande qui a cy devant

défendu Ericourt. Cette prise nous ouvre le passage de la Suisse pour en faire désormais venir toutes nos commoditez sans escorte, et facilite nos courses dans la Bourgogne.

La defaite des garnisons Espagnoles de Hesdin, etc., ne nous intéresse pas.

La ville et le château de St-Ursanne pris, le commandant français en avisa le châtelain de Delémont par la lettre suivante:

Monsieur

Je vous envoye se gentilhomme quy vous dira comme jay fait forcer la ville et le chateau de St. Ursanne en plain midy et men suis rendu le mestre sur le soir ou je suis avecque mes troupes vous scauses (causera) de luy plus particuliérement (et de) toute la prise, et par mesme moyen vous pouvez considerer comme dieu fait heureusement prosperer les armes de Sa Majesté. Jay fait observer un tel ordre dans la prise de la ville que leglise a esté soigneusement conservée et la maison de Monsieur le sefregan et ny a eu point de maison ruinée ny de femmes viollees. Je vous prie quincontinant la mienne reçue vous commandiez que demain de bon matin, Je puisse avoir quarante bons chevaux et bien atteles pour ramener mon canon, cest tout ce que jay a vous dire pour le presant sinon que je suis

Monsieur

Votre bien humble serviteur
de Medavy.

A st Ursanne ce mercredy onsie mars 1637 a 8 heures du soir.

Sy vous tardiez de menvoyer les quarantes chevaux Je seray oblige de meslargir dans la valee de delemont, [1])

Après avoir fait réparer les brèches des murs, le comte de Grancey laissa au château deux compagnies d'infanterie, dont il confia la garde à M. *de Vignancourt* qui soutint un siège avec honneur. Le roi de France honora cet officier d'avoir si vaillamment défendu le château de St-Ursanne. La garnison franco-suédoise ne le quitta qu'après le traité de Westphalie, en 1648. Ses fortifications reconnues insuffisantes contre le canon, furent négligées; il cessa de servir de résidence au châtelain et devint celle d'un geôlier pour la garde des prisonniers.

St-Ursanne rentra en possession de l'évêque de Bâle, mais ruinée presque de fond en comble. Il fallut plusieurs années à cette petite ville pour se remettre de ce désastre. En 1674, le prince fit fortifier à nouveau le château et rétablir les murs de la ville.

Jusqu'en 1792, la petite forteresse demeura la tranquille possession de nos évêques.

Mais le jour vint où il fallut que St-Ursanne ouvrît ses portes aux soi-disant libérateurs français.

La ville et le château ne furent débarrassés des troupes révolutionnaires qu'en 1797. Ces cinq années d'occupation furent comme partout en Ajoie, cinq années de misères et de ruines. Les paisibles

---

[1]) Dossier N° 288-7, Archives de l'Evêché de Bâle, Etat de Berne.

habitants de la jolie cité dubienne virent partir avec joie ceux qui disaient leur apporter la liberté, l'égalité, la fraternité et le bonheur. Les tyranneaux républicains avaient mis tout en œuvre pour faire regretter la paternelle et bienveillante autorité de la plupart des princes-évêques. Ainsi qu'ailleurs, les malheureux citadins n'étaient pas encore au bout de leurs peines.

Revenons à notre château; il fut démoli dès 1796 et jusqu'en 1827, année où les pierres des murailles servirent à la construction d'une filature de coton, par ses derniers propriétaires, Huvelin de Bavillier de Belfort, qui venait d'acquérir les forges de Bellefontaine également vendues comme domaine national et son digne successeur Pierre Bornèque. [1])

Nous avons visité ce qui restait de cette vieille bastille, dit Quiquerez. [2]) Avec l'aide d'un plan et du vieux tableau de 1570, ces visites nous permettent de décrire ce manoir dont il reste cependant si peu de traces.

Le château occupait une assez grande étendue sur la crête du rocher dominant au nord la ville de St-Ursanne, et s'arrêtant au bord d'un ravin profond en sorte que la forteresse couvrait l'extrêmité occidentale de cette espèce de promontoire.

Le château était distribué en deux parties très distinctes, ce qui était le résultat de constructions successives. On y arrivait par deux chemins, dont l'un n'était qu'un sentier sinueux et ardu, partant d'une poterne percée dans les murs de la ville rière la vieille église. Il aboutissait à un Vorbourg, ou première enceinte bâtie sur le flanc de la montagne, et de là on montait, par un escalier en bois, jusqu'à une petite porte donnant accès dans le château à une assez grande hauteur. Cette voie presque aérienne, destinée aux piétons seulement, était facile à détruire en cas de siège. Le second chemin passait rière la colline et par un long détour, avec une pente plus douce, conduisait sur la montagne, dont l'arête rocheuse était coupée par un fossé que recouvrait un pont-levis. Celui-ci, en se relevant, fermait la porte d'une haute tour carrée, défendue encore par une herse et de forts vantaux hérissés de gros clous et de ferrures découpées en fleurons. Ce passage était voûté et l'on arrivait dans une petite cour précédant le premier château. Celui-ci se composait d'un lourd bâtiment carré à haut toit, avec tourelles et accessoires. Il y avait de nouveau un passage voûté sous cet édifice conduisant dans une seconde cour et de là au deuxième château précédé d'un fossé, avec pont-levis se relevant contre une tour ronde accolée au manoir. Ce bâtiment, peu différent du premier révélait cependant une époque plus ancienne. Son haut toit

---

[1]) Abbé Daucourt, ouvrage cité.

[2]) « Châteaux de l'Evêché de Bâle », Manuscrit, II, p. 243 et suiv.

reposait sur des murs crénelés; ses fenêtres géminées accusaient des restaurations du XVe siècle, tandis que d'autres part leur petitesse et leur forme rappelaient le XIIe ou XIIIe siècle. C'était le château primitif et les autres édifices des adjonctions postérieures. Nous estimons qu'on a dû les bâtir au plus tard au commencement du XIIIe siècle. Des tourelles, des échauguettes, des murailles et palissades extérieures achevaient de couvrir les approches de la place dont l'accès était difficile et qui n'était dominé que de loin.

Le château proprement dit occupait de l'est à l'ouest 37 mètres sur 6 ou 8 de largeur. Mais les géomètres en levant le plan des ruines n'ont plus aperçu qu'une partie des fondations et n'y ont pas attaché d'importance.

Dans le dossier No 288 St-Ursanne - Serments, Archives de l'Evêché de Bâle - Etat de Berne, nous avons trouvé une curieuse pièce, le serment que le guet du château et sa femme devaient prêter, années 1616, 1626, 1650, 1652, 1653 et en 1658. Ce dernier par devant Jean-Claude de Breitenlandenberg, châtelain de St-Ursanne, dans les termes suivants:

Nous faisons icy serment d'estre feaulx et loyals à Monseigneur l'Evesque de Basle Notre Gracieux Prince et Seigneur, d'avancer son proffit et destourner son dommage selon nostre meilleur pouvoir, de rendre toute dehue obeyssance a sa Grace et a son Chastellain de ce lieu, et satisfaire a ses justes et raisonnables commandements, de tenir les portes et huicts du Chasteau de St. Ursanne bien et diligemment fermé et cloz, tandis que nous y feront résidance d'y faire bon guet et garde sans sortir et abandonner led. Chasteau soit de jour ou de nuit, que l'un de nous y demeure, et quand l'un de nous en sortirait soit pour aller en la ville, ou par derrière au bois et eau, de faire bien et soigneusement refermer les portes et huits apres de nous reclor celle que demeurat dedans, de non laisser entrer Estrangers ou aultres personnes suspectes sans le consentement et presceu de sa Grace ou de sond. Chastellain. Et en cas que nous puissions entendre et cognoistre que personne quelconque voulust aucune chose entreprendre contre la seurté dud. Chasteau ou bien faire force et effort, qu'incontinans en advertiront led. Chastelain ou en son absence au Mayre, ou aultres officiers de ce lieu, comme aussy en cas d'effort contre led. Chasteau de faire de Nous mesme la meilleure resistance qu'il Nous serat possible et aussy de sonner en tel cas et crier l'alarme sans aucun dilaix de ne point parlementer et communiquer indehuemans avec les prisonniers qui seront mis en prison aud. Chateau ny leur donner l'advis, ayde, ou assistance dans sortir, eschapper et ains plutost Nous aider et employer a icelle fin qu'ils soyent retenus et qu'ils n'en puissent eschapper, de ne leur donner cousteau ou ferement aucun, chandel, feu, ny aultres choses en prison, dont ils en pourroint porter ou faire dommage, ou a eux mesme ou à la Seigneurie sans le consentement dud. Sr Chastelain. Item d'avoir bon soucy et regard sur les bois bannals dud. Chasteau, et d'accuser aud. Chastelain touts ceux et celles que tramerons y faire tailler et amener, ou emporter aucun bois sans luence; et finalement de faire tout ce qu'en telle et semblable cas a gens de bien, loyals et feaulx appartients de faire ce que Nous Jurrons presentement ains Nous ayde Dieu, les Saincts et les Sainctes.

Dans le dossier St-Ursanne No 239, Archives de l'Evêché, etc.,

se trouvent de nombreux mémoires concernant les réparations du château à différentes époques.

Quiquerez dit encore dans son intéressant travail que, sur l'extrémité occidentale de l'arête du rocher supportant le château, il y avait une tourelle, espèce de corps de garde appelé Biridiai, comme les rochers au nord de Delémont où l'on voit les ruines d'une forteresse romano-burgonde.

Quand on regarde le dessin du château en 1570, on ne peut s'empêcher de regretter la disparition de ce témoin de nos anciennes gloires dû au vandalisme et à l'idiotie d'un jacobin français enrichi.

Château de Montvouhay ou de Montvoie

Mons advocati, mont de l'avoué, en allemand *Vogtsberg,* indiquait que ce lieu était la résidence d'un avoué, vogt, vouhay.

Suivant Mgr Chèvre « Notice sur le Château de Montvoie » la forteresse prit son nom primitif de la voie qui passait au pied du donjon, *mon viae* ou *montis via.* Cette tour faisait partie du système de défense organisé par les Romains et répondait à la tour d'Outremont, qui se rattachait au camp de Jules César, sur le Mont-Terrible.

Il paraîtrait donc qu'une route romaine aurait traversé la vallée du Doubs pour arriver en Ajoie en remontant par Montvouhay.

Les Romains auraient eu à l'endroit où s'élevèrent les ruines du château de Montvoie, appelé ainsi actuellement, une *specula* ou poste destiné à recevoir quelques soldats pour la garde du passage.

A deux lieues à l'ouest de St-Ursanne, sur le versant méridional de la chaîne du Lomont, écrit Quiquerez, on remarque les ruines du château de Montvouhay. Elles occupent une colline rocheuse faisant saillie sur le flanc de la montagne et elles dominent la vallée du Doubs près de la Motte.

Le petit village de Montvouhay est un peu plus à l'ouest et quelques parties de ses maisons rappellent les habitations des anciens vassaux du château.

Il y avait non loin de là, une tour primitive qui était ronde de construction fort grossière, elle avait 23 pieds de diamètre, avec des murs de 8 ½ pieds, et elle n'avait par conséquent que 6 ½ pieds de vide. On n'y remarque pas trace de fenêtres, mais seulement une porte au premier étage accessible au moyen d'une échelle. Cette tour était assise solidement sur une pointe de rocher, et ce n'est que plus tard qu'on y a adossé d'autres bâtiments. C'était probablement une de ces *specula* inhabitables, destinées seulement à ser-

vir de refuge à un très petit nombre de gardes. On a trouvé dans ces ruines, une trompe en bronze, servant à donner des signaux. Elle aurait la forme des trompes d'écorce que savaient fabriquer les bergers d'autrefois.

Les habitants du village voisin, raconte A. Quiquerez,[1]) la considéraient et la conservaient avec vénération, parce qu'elle avait la vertu de détourner la tempête et d'empêcher les femmes de tromper leurs maris. Nous avons vainement tenté de l'acheter, mais un avocat plus habile l'a obtenue pour le même prix, seulement nous ne savons si elle a gardé ses vertus premières.

Autour de cette *specula*, il s'est établi un château, on ne saurait dire à quelle époque, ni si ce fut par les Burgondes ou les Francs, tour à tour maîtres de ces contrées.[2])

L'entrée de la forteresse se trouvait au nord et serrée entre le donjon et le précipice. Elle était précédée d'un fossé, avec pont-levis en avant d'une première porte. Puis une seconde porte s'ouvrait dans la cour. Il est probable que le côté méridional de celle-ci était occupé par quelques dépendances pour loger les chevaux. On ne peut plus savoir ce que devait être l'habitation dont il ne reste que le bas des murs et les tours, au nombre de cinq, les unes demi-rondes, d'autres carrées ou à plusieurs pans. Chaque étage de ces tours était voûté en calotte, et les voûtes construites en petites pierres plates prises dans la roche ou dans la carrière voisine.

Les meurtrières, ou plutôt les canonnières, rappelaient complètement le style de celles qu'on faisait au XVe siècle, lorsqu'on employa l'artillerie à la défense des châteaux. Elles ont une grande analogie avec celles des tours de Morimont bâties à cette époque.

Les murs d'enceinte de Montvouhay, avec les tours qui les flanquaient, formaient des angles combinés de telle sorte qu'on pouvait facilement défendre les approche de la place. Le côté ouest étant d'un abord plus facile, on l'avait bordé d'un fossé et de quelques murailles avancées, dont on remarque encore les traces. Au nord et à l'est, les rochers et l'escarpement de la montagne constituaient une défense naturelle. Il en était en partie de même vers le sud; cependant, à environ cent pieds au-dessous du niveau du château, on avait ménagé une esplanade pour établir un jardin sur une saillie de la colline. On y descendait par un escalier pratiqué dans une des tours et celle-ci avait, à cet effet, une poterne à sa base. Ce jardin était environné de murailles bâties sur le bord de l'escarpement de rocher entourant l'esplanade. Le château avait environ 230 pieds de long sur 100 de large. Il est, avec Morimont,

---

[1]) Manuscrit: « Châteaux », etc., II.

[2]) « Notice sur les Châteaux de l'Evêché de Bâle », par l'abbé Daucourt. p. 128.

un des rares castels du moyen âge qui, dans notre contrée, offre des restaurations importantes faites au XVe siècle, pour résister au canon, et encore Montvouhay était dominé par la montagne et ne pouvait opposer une longue résistance. [1])

Au moyen âge, cette forteresse et ses dépendances étaient comprises dans les possessions des comtes de Fenis-Neuchâtel. Ces comtes de Fenis-Neuchâtel, en Bourgogne, ne sont pas à confondre avec les comtes de Fenis, seigneurs de Neuchâtel (le lac), en Suisse. Thiébaud de Neuchâtel appartenait à la souche des Neuchâtel-Bourgogne, qui était quand même parente de nos anciens seigneurs. Ulrich Ier de Neuchâtel en Bourgogne reçut de l'empereur Conrad II l'inféodation de la baronnie de Neuchâtel (le lac), plus tard comté. Il mourut en 1070. Ce fut le fondateur de la première maison princière de notre canton d'où descendit le comte Louis et sa fille Isabelle, dernière princesse de la maison de Fenis.

En 1284, nous trouvons le comte de Fenis-Neuchâtel, Thiébaud VI, engageant Montvouhay au fils d'Eberhard, sire de Vendlincourt et avoué d'Ajoie. Richard de Vendlincourt, fils d'Eberhard, alors avoué de Porrentruy, fut considéré lui aussi comme *avoué* ou bailli de Montvoie. A dater de cette époque, le nom de Montvoie se transforme en Montvouhay, ou *Mont de l'avoué*. Cette dénomination nouvelle a fini par prévaloir sur l'ancienne. [2])

C'est « Rechars de Vendelincourt », chevalier, qui rend hommage du fief de Montvouhay à Thiébaud VI. Dans l'acte d'inféodation, il fut réservé que le comte de Neuchâtel et les siens auraient la libre entrée dans la forteresse toutes les fois que le fiéteur en serait investi, toutefois avec la sauvegarde des droits de l'évêque de Bâle qui en avait déjà sur ce fief.

En 1378, ce château fort était tenu par le sire de St-Aubin, Simon, beau-frère de Marguerite de Vendelincourt. Ce seigneur qui heureusement était une exception, s'était rendu odieux à tout le pays par ses cruautés, ses exactions et ses brigandages. Les bourgeois de Porrentruy, d'accord avec ceux de St-Ursanne, résolurent d'en finir avec lui et d'arrêter les cruautés qu'il commettait sur les voyageurs et les marchands qu'il ne cessait de piller et de rançonner. Profitant donc, un jour que le noble bandoulier était absent, les prévôt, maire, bourgeois et habitants des villes de Porrentruy et de St-Ursanne, auxquels s'étaient joints des sergents de la Châtellenie de Porrentruy et de la mairie de St-Ursanne, mirent bannière au vent et vinrent faire le siège du château de Montvouhay. La forteresse n'avait pour défenseurs que quelques valets, la femme du châtelain et sa mère. Le siège ne fut pas long et la forte-

---

[1]) Quiquerez, Manuscrit: « Châteaux », II, p. 259 et 260.

[2]) Mgr Chèvre, «Notice sur le Château de Montvoie ».

resse tomba bientôt aux mains des assiégeants. Après avoir expulsé les femmes et les domestiques, les bourgeois pillèrent si bien l'habitation seigneuriale qu'il n'en resta plus que les murs. A cette nouvelle, le sire de St-Aubin se hâta de porter plainte à son suzerain Jean Senn, évêque de Bâle, et réclama justice. Celui-ci refusa de l'entendre, trouvant que ses méfaits et ses brigandages lui avaient attiré sa disgrâce. A peine l'évêque Jean Senn fut-il mort, que le châtelain de Montvouhay fit ses plaintes à son successeur, l'évêque Jean de Vienne. Le sire de St-Aubin fit valoir cette raison que c'étaient les sujets de l'Eglise de Bâle qui avaient pillé son château et que le suzerain lui devait justice pour ce motif et réparer le dommage commis. Jean de Vienne, après un mûr examen, reconnut le bien fondé des revendications du châtelain de Montvouhay. Il lui promit 500 florins et lui donna le village de Vendlincourt, avec toutes ses dépendances, comme garantie de la somme promise. L'acte fut fait au château de Porrentruy, le 11 septembre 1378.

Reconnaissant envers l'évêque Jean de Vienne, le seigneur de Montvouhay lui promit main forte contre Simon de Thierstein, son ennemi.

Le chevalier de St-Aubin avait un frère du nom d'Aymé, qui lui succéda comme sire du château de Montvoie. Il ne le garda pas longtemps. Le 17 mars 1390, le chevalier Aymé de St-Aubin abandonnait son castel au comte Thiébaud de Neuchâtel, à Henry de Vaillans, châtelain de St-Ursanne, et aux bourgeois de cette ville, qui s'en étaient rendus maîtres un seconde fois « pour certaines et justes causes ». [1])

Puis la famille de Moutvouhay-St-Aubin ne fit que végéter et s'éteignit bientôt.

Les St-Aubin portaient comme armoiries: *d'argent à la bande d'azur chargée de trois besants d'or.*

En 1442, le chevalier Thiébaud Macabrey de Tavannes devint propriétaire du château, le fit restaurer et construire les tours que nous avons décrites.

Le 22 décembre 1456, Thiébaud de Tavannes fait un partage entre son gendre Jehan de Grandvillars et son fils Jehan-Ulrich qu'il avait eu en légitime mariage de noble damoiselle Jehanne de St-Aubin (la fille de Simon ou d'Aymé). En vertu de cet acte, Jean-Ulrich de Tavannes restait en possession de la moitié du château fort (fortalitia) de Montvoie avec ses dépendances « fied (fief) du Révérend Père en Dieu l'évesque de Basle ». [2])

Le fief de Montvouhay fut ensuite inféodé aux de Grandvillars.

Enfin en 1473, le château de Montvouhay fut livré aux flammes

---

[1]) « Notice sur le Château de Montvoie », par Mgr Chèvre.

[2]) Idem.

par les bandes d'Etienne de Hagenbach qui, pour venger la mort de son frère Pierre qui tyrannisait le comté de Ferrette, avait pillé et brûlé 40 villages d'Ajoie. Après les guerres de Bourgogne, les sires de Grandvillars reconstruisirent leur château. Mais lorsque Conrad de Grandvillars, le dernier de cette branche, dite de Montvouhay, eut été tué d'un coup de feu, le 6 juillet 1570, non loin de sa demeure par Sitte, seigneur bourguignon, l'évêque de Bâle, Melchior de Lichtenfels, fit reprendre le château comme fief vacant de l'Evêché et le donna à Erard de Reinach.

Détruit définitivement à la Révolution française, ce château ne présente plus que d'imposantes ruines. De grands pans de murailles, des tours à demi démolies avec des meurtrières, des murs d'avant-poste et une cour vaste et spacieuse témoignent de la valeur de cette forteresse.

Au pied de ce château, il s'est formé un petit village qui avait déjà un maire en 1580.

Les Tavannes blasonnaient: *d'azur au coq d'or, bardé et crêté de gueules et posé sur trois montagnes de gueules.* — Les de Saulx-Tavannes: *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules.* [2])

Seigneuries et châteaux de Montjoie ou Frohberg et Glère

Tout proche du village de Glère s'élevait autrefois le manoir des nobles de ce nom qui a été la souche des seigneurs, puis des comtes de Montjoie. Il ne reste plus rien de cette forteresse; son rapprochement du village de ce nom et son accès facile ont amené sa démolition totale. Les pierres de ce château ont servi à la construction des maisons voisines.

Au XIIe siècle, disent A. Quiquerez « Montjoie et les anciens Châteaux du Clos-du-Doubs » et l'abbé Daucourt « Notice sur les Châteaux de l'Evêché de Bâle »: *Glère, Gliers, Chilirs,* était un village d'une trentaine de maisons qui a donné son nom a une famille noble, dont on fait remonter l'origine au Xe siècle. D'après la légende, ce château serait même plus ancien. Suivant la relation d'un procès des comtes de Montjoie, *Jean de Gliers,* premier seigneur connu de cette noble maison, aurait vécu au Xe siècle. Guerrier distingué, il fut le puissant auxiliaire d'Henri Ier, empereur d'Allemagne, dans la conquête de l'Alsace, après l'abdication de Charles le Simple, roi de France, possesseur de cette province. Le territoire de Gliers aurait ensuite passé à Berthold, fils de Jean qui, à son tour, aurait servi l'empereur Othon Ier dans ses guerres contre

[1]) Abbé Daucourt, ouvr, cité, p. 128-131.

Louis d'Outre-mer, fils de Charles le Simple, lequel voulait reconquérir l'Alsace enlevée à son père. C'est alors que l'empereur d'Allemagne, voulant récompenser ce serviteur fidèle, lui aurait donné la *vallée de Glère:* de *Bremoncourt* à *St-Hyppolite,* vallée qui donna son nom à cette illustre famille, souche des Montjoie.

Tel est le récit qui se trouve dans le mémoire publié en 1773 à l'occasion de ce procès. Il est certain que ces anciens domaines appartenant au fisc romain étaient échus aux empereurs d'Allemagne. Ils comprenaient en général, les vieilles forteresses romaines ou au moins leurs emplacements, avec les territoires et les droits qui y étaient attachés. Les empereurs d'Occident et les rois récompensaient volontiers, en donnant ces sortes de domaines à leurs officiers ou même aux bons serviteurs. Une fois établis dans ces terres, les nouveaux seigneurs cherchaient à accroître: propriété, puissance et droits. Voilà comment les seigneurs de Gliers étendirent une domination nouvelle dans cette partie de la vallée du Doubs. Leur château primitif se trouvant trop petit, ils en bâtirent d'autres, soit pour la défense de leurs terres, soit pour avoir une résidence plus en harmonie avec leur importance ou même pour établir leurs nombreux descendants. De là l'origine du château de Montjoie, bâti dans le courant du XIIe siècle. dans la position la plus agréable et la plus avantageuse de la vallée. Ils donnèrent d'abord à ce manoir le nom de *Frohberg,* ce qui veut littéralement dire « mont joyeux ». Quant au château de Gliers ou Glère, on ne saurait préciser à quelle époque il a été détruit ou abandonné. Il est bien cité dans les actes d'inféodation du XVe siècle; mais les lettres de fief, se copiant comme nos baux actuels, rappelaient fréquemment des châteaux qui depuis longtemps n'existaient plus, afin de conserver les domaines, droits et dépendances qui survivaient à la ruine de ces demeures féodales.

Au sud de Vaufrey, sur la montagne, se trouvait un poste romain qui devait garder les passages du Doubs et les chemins conduisant vers Goumois et vers Maîche. Cette position très importante s'appelle actuellement *Roche-à-Canon.* Les seigneurs de Gliers restaurèrent cette position et en firent une forteresse que mentionnent les actes du XIIIe siècle. Elle a dû être détruite pendant une guerre que les sires de Montjoie et les nobles d'Alsace eurent à soutenir contre la maison d'Autriche en 1438. Il ne reste de ce château que les fondations de murailles et des fossés avec *vallum* extérieur.

A un quart d'heure plus au levant, sur la même montagne, les seigneurs de Glère-Montjoie firent construire, vers la fin du XIIIe siècle, le château de *Moron.* Cette forteresse était bâtie sur une roche arrondie qui porte encore de nos jours le nom de *Roche-du-Château.* Les seigneurs de Monjoie, prirent le titre de barons de

Moron ou *Moutron*. Quand ce château fort fut détruit, entre le XVe et le XVIIe siècle, ils entretinrent une maison au village avec une petite garnison d'une douzaine de cavaliers pour la défense de leur baronnie.

Ce n'est qu'en 1173 qu'on voit figurer dans les actes un noble de Gliers. *Hugo, chevalier Chilirs*. Il se trouve parmi les témoins nobles d'un acte des barons d'Asuel en faveur de St-Ursanne. Déjà en 1148, 1179, l'église de Moutier-Grandval percevait la dîme dans la courtine de Glère. *Richard de Gliers*, fils d'Hugues, est cité comme témoin dans une charte des comtes de Ferrette, en 1233, avec les nobles qualifiés *liberi*, mot qui indique des dynastes indépendants, jouissant des domaines en franc-alleu. Ces Gliers étaient parents des comtes de Ferrette. Cette parenté provenait probablement d'une alliance d'un de Glère avec une comtesse de Ferrette.

L'abbé Richard, dans son essai d'histoire de la maison de Montjoie, pp. 19 et 20, cite un acte rapporté par Dom Calmet, dans son histoire de Lorraine, par lequel un Henri de Montjoie et Wal et le jeune de Limbourg, son frère, donnent une attestation au sujet du mariage de leur sœur, Catherine, avec Matthieu II, duc de Lorraine, et où il est fait mention de leur père W..., comte de Luxembourg et duc de Limbourg.

Richard Ier, sire de Glère, laissa un fils, appelé comme lui, qui épousa, d'après l'abbé Richard, Marguerite, sœur d'Ulric, comte de Ferrette. *Richard II*, eut trois fils et trois filles, entre autres *Guillaume Ier*.

En 1372, *Berthold de Glère*, petit-fils de ce Guillaume, prend le titre de sire de Moutron ou de Moron, au sujet de la vente d'un de ses fiefs à Cœuve. [1]) Le fils de ce Berthold prend le titre de baron et de sire d'Heymersdorf ou d'Hérimoncourt en 1398 et 1400. [2]) C'est du grand-père de Berthold, Guillaume Ier, fils de Richard II, que part, avec certitude la généalogie des sires de Montjoie.

La position de ce seigneur ne paraît pas aussi indépendante que celle de ses ancêtres. Il avait fait un voyage en Palestine, où il avait accompagné Jean de St-Mauris, chevalier. A son retour, il avait fondé et doté de concert avec ce parent, sept chapelles, tant au château qu'au bourg de Montjoie: en 1288, 1300 et 1304. Pour se procurer de l'argent, il avait dû contracter des engagements. En 1291, il donne son consentement au partage du péage de Delémont qui lui appartenait, entre Ulric de Montsevelier et Henri de Tavannes. Huit ans plus tard, il promit encore à Henri de Tavannes d'engager, pour trente livres de Bâle, ce même fief, c'est-à-dire le péage de Delémont. Il se reconnut vassal de Renaud de Bourgogne, comte

---

[1]) Archives de l'Evêché de Bâle.

[2]) Trouillat, « Monuments », T. IV, p. 357 et 867.

de Montbéliard, en 1297; mais quand Renaud eut cédé ses droits de suzeraineté sur Montjoie et dépendances à l'évêque de Bâle, en échange des droits de celui-ci sur Blamont en 1300, Guillaume ne voulut pas reconnaître ce nouveau suzerain, et il en résulta une guerre entre eux. M. Trouillat (tome II, page CX) présume que cette cession de Renaud n'eut pas de suite et que l'évêque de Bâle qui ne voulait pas prolonger les hostilités échangea sa suzeraineté contre des droits sur la terre de Malnuit et sur la seigneurie de Chauviliers. Cette terre de Malnuit, comme on le sait, était située sur la rive droite du Doubs, au-dessous du plateau des Pommerats.

L'évêque de Bâle possédait déjà le droit de suzeraineté sur la terre de Malnuit, depuis la fixation des limites de l'Evêché sur la rive droite du Doubs, en 1002; mais il n'y jouissait pas du domaine direct avant le XIVe siècle. Ce territoire, qu'on appelle aussi « les bois de Montjoie », fut longtemps une mouvance de l'Evêché, inféodée aux sires de ce nom, dont la seigneurie fut annexée à la France avec la Franche-Comté en 1674. La terre de Malnuit fut une seconde fois réunie à l'Evêché, avec le moulin Jeannotat, le 11 juillet 1780, par un échange de territoire, sur les deux rives du Doubs, entre le roi Louis XVI et Frédéric de Wangen, prince-évêque de Bâle.

En 1468, l'évêque revendiquait encore cette suzeraineté sur Montjoie et Moron, opérait un retrait du fief et le conférait aux nobles de Morimont[1]) sans toutefois que le retrait ait eu de longues suites.

Si les sires de Montjoie purent se soustraire à la vassalité de l'Eglise de Bâle pour Montjoie et Moron, ils y restèrent pour la terre de Malnuit. Cette terre leur était assignée en fief castral à Porrentruy, avec obligation de contribuer à la défense de cette ville (1309). Depuis cette époque, les Montjoie-Moron-Glère eurent un hôtel au haut de la rue de l'église (ancienne maison Kohler, notaire).

Guillaume Ier fut un chevalier de renom. Il aurait coopéré à la 7me croisade en 1270. A son retour de la Terre-Sainte en 1288, Edouard, roi d'Angleterre, le prit à sa solde pendant trois ans, pour faire la guerre à Philippe le Bel, roi de France. Il servit également son cousin Thiébaud, comte de Ferrette, et celui-ci l'indemnisa en 1298. Il mourut vers 1325.

Son fils Guillaume II, déjà du vivant de son père, s'intitulait sire de Montjoie et de Moron. Il avait fait la guerre à Jeanne de Bourgogne, ensuite reine de France (1327). Il fut fait prisonnier et mis à si grosse rançon que sa fortune en souffrit longtemps. Il dut se reconnaître vassal de Thiébaud, sire de Neuchâtel, qui avait ob-

---

[1]) Trouillat, « Monuments », T. V, p. 840.

tenu cette suzeraineté dans des arrangements avec les comtes de Montbéliard, ses alliés (1340). Il était de même vassal de l'Autriche pour Heymersdorf et autres domaines du comté de Ferrette (1336). On remarque, par plusieurs documents, que Guillaume II, ayant été obligé de payer d'importantes sommes pour ses dégâts en Bourgogne et pour racheter sa liberté, aliéna des droits et des terres. Son mariage même avec Catherine, fille de Rodolphe IV, comte de Neuchâtel (le lac), ne le tira pas d'embarras. A sa mort arrivée vers l'année 1350, il laissa deux fils encore mineurs.

1350, 2 novembre, lendemain de la feste de touz sains. — Louis comte et sire de Neuchâtel, au diocèse de Lausanne, en qualité d'oncle et de tuteur de ses neveux Rollin et Louis, fils de feu Guillaume, jadis sire de Montjoie, et de son épouse Catherine, sœur du dit comte Louis, donne procuration, au nom de ces enfants, à Aignelot de Glay, chevalier, à Jean dit Ruegeli de Porrentruy, et à Jean Macelaire du même lieu, chevaliers. Scellé par le comte Louis.[1])

L'un des fils de Guillaume, *Rollin*, devint évêque de Viterbe et l'autre, *Louis*, releva la fortune des Montjoie, qu'il porta à un haut degré. Il épousa, en septembre 1360, Jacobée de Cly, fille ou sœur de Pierre de Cly, seigneur de Roche-d'Or, son voisin. Il fut maréchal du pape et vice-roi de Naples et de Sicile. Son fils porta également des titres pompeux à la cour d'Avignon. Avec Louis, commence réellement l'histoire du château de Montjoie dont nous parlerons plus loin.

Les Montjoie pour leur seigneurie prêtaient hommage aux comtes de Neuchâtel. Le 8 juillet 1373, Louis, *sire de Montjoie*, étant au château de Neuchâtel, déclare être entré en la foi et hommage de noble et puissant Thiébaud, sire de Neuchâtel, au diocèse de Besançon, pour la forteresse et bourg de Montjoie et leurs dépendances, et promet de lui en ouvrir les portes et à ses hoirs, chaque fois qu'il en sera requis. En 1374, ce même *Louis de Montjoie* était en guerre avec l'évêque de Bâle. Il s'empara de plusieurs nobles personnages qu'il enferma dans son donjon et ne les relâcha que sous le cautionnement du marquis de Hochberg et d'autres seigneurs.[2]) En 1428, *Jean de Montjoie* fit alliance avec Thiébaud, comte de Neuchâtel, contre les archiducs d'Autriche. Avec 2500 soldats, ils ravagèrent la Haute-Alsace, brûlèrent Dannemarie et dix villages et en massacrèrent les habitants. Jean de Thierstein, bailli de Ferrette, pour l'Autriche, vint assiéger Montjoie, aidé d'Antoine de Toulongeon, maréchal de Bourgogne et du Bailli d'Amont. Montjoie résistait, mais quand les Confédérés de Bâle, de

---

[1]) Trouillat, « Monuments », T. III, p. 872 et 873,

[1]) Trouillat, « Monuments », T. IV, p. 739.

Berne et de Soleure, ces anciens ennemis de l'Autriche, intervinrent, Montjoie dut ouvrir ses portes.

Armoiries des Glère-Montjoie

En 1372, dans un acte *Berthold de Gliers* est nommé sire de Moutron et de Gliers, un sceau en cire verte sur lequel on peut lire ce nom et qui porte au centre un écu de forme antique, *avec une clef en pal tournée à droite.* Ce sont les signes héraldiques des de Gliers ou Glère-Montjoie-Moron, dont les armes étaient *de gueules à la clef d'argent en pal.* [1])

L'armorial de Tschudi donne deux cimiers: l'un composé *d'une clef à deux barbes d'argent,* en pal; l'autre *d'un buste de femme* (en carnation) *vêtue de gueules et coiffée d'un chaperon d'azur, avec une barbe de clef d'argent sur chaque épaule.*

Nouvelle maison de Montjoie

En 1438, *Jean II de Montjoie* mourut sans enfants et il légua ses biens et ses titres au baron *Jean-Louis de Tulliers* ou *Thuillières,* époux de sa nièce. Celui-ci prit le nom et les armes des Montjoie.

Ce degré de parenté de Jean-Louis de Thuillières avec Jean II de Montjoie est clairement établi par un acte original du 18 juillet 1438.

Vers la fin du XVe siècle, la famille de *Tulliers-Montjoie* se scinda en deux branches, l'une la ligne de *Montjoie-Hirsingen-Vaufrey* qui existe encore en Allemagne et l'autre, la ligne de *Montjoie-Heimersdorf* en Alsace, éteinte depuis bientôt trois siècles.

Voici quelques documents qui concernent les nouveaux seigneurs de Thuillières-Montjoie:

1454. 17 décembre. Albert, archiduc d'Autriche, donne en fief héritable à Thierry (ou Didier) de Tullières, sire de Montjoie, fils de feu Jean Louis de Tullières, les biens que ce dernier a retenus de la seigneurie d'Autriche, biens qui relèvent les uns de la seigneurie de Ferrette et les autres de la seigneurie de Belfort. Ces biens sont: le château et les villages de Montrond, Glères et Montjoie, avec les gens, juridiction et appartenances. Le château et village de Heimersdorf, avec les gens, les biens et dépendances; le quart des biens situés dans le ban de Ruederbach, avec tous les droits et appartenances, en juridiction, champs, prés, bois, pâturages, cours d'eau, pêche, collonges. Le droit de patronage de l'église d'Hirsingue; le village de Recouvrance avec tous ses appartenances gens et biens; Grône avec ses appartenances, juridiction, gens et biens. - Donné à Belfort, le mardi avant la St-Thomas, apôtre, l'an mil quatre cent cinquante-quatre (Traduction allemande du XVIe siécle de l'original. Herrschaft.) [2])

---

[1]) « Salle des Croisades à Versailles », T. VI, Ire partie.
[2]) Trouillat, « Monuments », T.V, p. 812.

1474. 17 décembre. Jean de Venningen, évêque de Bâle, écrit à Didier de Tullières, chevalier, que lui Didier retient les biens et censes qui relèvent de la propriété de l'évêque et de l'église de Bâle; qu'il en a joui sans en être ni l'héritier, ni le possesseur légitime, attendu que les sires de Montjoie les ont possédés comme vassaux nés de l'église de Bâle, à titre de fief mâle de cette église, et qu'ils sont tous morts sans hoirs mâles de leurs armes, de leur nom et de leur souche; lesquels biens sont échus non audit Didier, mais à l'évêque et à l'église de Bâle, comme sire du fief, etc. Il réclame une prompte réponse. Les biens en question sont: Les bois situés sous la ville des Pommerats, qui appartiennent au fief castral de Porrentruy; une partie des champs et des prés que ceux des Pommerats tiennent dans le voisinage desdits bois; le quart de la dîme de Bisel; le quart de la dîme de la paroisse de Friessen; un chésal dans la ville de Porrentruy; la dîme de Hirsingue et de Grentzingen. Donné à Porrentruy, «am Samstag vor and sand Thomas tag, anno MCCCCLXX quarto.» Scellé par l'évêque (Original, Froberg. Lehen.) [1])

1493. 20 mars. Jehan de Tullières, châtelain de Montjoie fait savoir à l'évêque de Bâle, qu'il lui a déjà écrit trois fois pour qu'il lui plaise de lever la main mise à ses biens, et qu'il ne l'a pas fait. Considérant qu'il n'est point son sujet et qu'il ne lui est attenu à rien qu'à l'honneur, il le prie pour la 4e fois, de lever la main mise, et de le laisser jouir du sien paisiblement, afin qu'il puisse demeurer son serviteur, et qu'il ne soit pas obligé de quitter le service où il est présentement. S'il plait à l'évêque d'accéder à sa demande, il lui offre une solution de droit ou amiable, par devant monsieur de Vargyer et monsieur de Valengin et de Beaufremont, ou l'un d'eux, dont il est serviteur. Il demande réponse par le porteur, en priant Dieu qu'il garde l'évêque. Ecrit à Montjoie, «le jeudi prouchain davant pasque flories, vinthyesmes jours du moix de mars, l'an M.IIIIc nonant et trois,» (Original, Froberg. Herrschaft.) [2])

1494. 26 mai. Charle de Tullière, fille de feu Didier de Tullière, chevalier, jadis sire de Montjoie et de Heimersdorf, femme de noble seigneur Guillaume de Maigly (Mailley?) sire dudit lieu, et de Chargey, autorisée par son mari, cède à ses frères Nicolas de Tullière et Jean-Louis de Tullière, sires de Montjoie, tant en leur nom qu'au nom des enfants de feu Etienne de Tullière, jadis leur frère, tout son droit, part et partage qui lui compètent sur les biens délaissés par feu leur père Didier et leur mère dame Marie d'Arberg, moyennant la somme de mille francs, monnaie courante au comté de Bourgogne, qui lui sont accordés par ses frères. Témoins: sire Antoine de Gresei sire de la Faye, Claude de Franquemont sire dudit lieu, Claude de Mailly sire de Courveron, Jehan de Tullière châtelain de Montjoie et George Chevalot châtelain de Neuchâtel. «Ce XXVIe jour du mois de may, lan mil XXXXc nonante et quatre.» Etienne Courtois de Thiébouhans, notaire (Copie du 16e siècle vidimée. Froberg. Herschaft.) [3])

et enfin

1496. 3 septembre. Ernest Breitembach, decretorum doctor, doyen de l'église de St. Pierre le jeune à Srasbourg, juge-commissaire désigné par le concile de Bâle, invite Nicolas, évêque de Tripoli, résidant dans la ville de Bâle, juge et conservateur des droits et privilèges de l'évêque de Bâle, etc. - l'abbé de la Porte du Ciel, - l'Official de la Cour de Bâle, - le prévôt de

---

[1]) Trouillat, « Monuments », T. V. p. 856 et 857.

[2]) Trouillat, « Monuments », T. V, p. 903.

[3]) Trouillat, « Monuments », T. V. p. 906.

GÉNÉALOGIE DES NOBLES DE GLÈRE-MONTJOIE

Jean de Gliers
un des chevaliers d'Henri Ier empereur d'Allemagne, aurait vécu au Xme siècle

Berthold de Gliers
qui a reçu de l'empereur Othon Ier toute la vallée de Gliers ou Glère, pour services rendus.

Hugues de Gliers
chevalier, figure comme témoin d'un acte de 1173

Adeline de Montjoie
épouse Richard de Saint-Mauris-en-Montagne vers 1100.

Richard Ier de Gliers
cité comme témoin dans une charte de 1233. On lui attribue la construction du château de Montjoie

Richard II
épouse Marguerite, comtesse de Ferrette.
Vend un domaine à Mittel-Muesbach en 1267

W. duc de Luxembourg et Limbourg

deux fils :
Henri de Montjoie et W. junior de Limbourg
et une sœur, Catherine
mariée à Matthieu II duc de Lorraine 1251-1254. Descendance des fils inconnue

Henri
1267

Berthold de Glère
1267

Clémence de Glère
chanoinesse de Remiremont, 1313.

Anne
none au Klingenthal
(1267 à 1296)

Guillaume Ier de Glère
(1263-1267)
chevalier, sire de Montjoie (1291) épouse
Jeanne de Rougemont. † vers 1325

Adelaïde
1267

P. dite Abbesse
1267

Ermentrude
épouse Guillaume III, comte de Genève

Jean Ier de Glère
sire de Montjoie, chevalier (1326-1336)
épouse en 1330 Agnès de Saint-Mauris-en Montagne

Guillaume II de Glère
sire de Montjoje (1317) † avant 1350
épouse Catherine, fille de Rodolphe IV, comte de Neuchâtel et d'Eléonore de Savoie

Béatrix
épouse de Vautier de Varré (1314)

Ulrich
prieur de Clerval
1356

Richard
abbé de Baumes-les-Moines (1397)

Berthold II de Glère
sire de Montjoie.
Il avait un fief à Coeuve (1370) prend le titre de sire de Moutron ou Moron en 1372

Berthold III de Glère
sire de Heymersdorf, 1398 et 1400
Sans postérité connue.

Louis, sire de Montjoie
maréchal du pape, vice-roi de Naples et de Sicile. Prisonnier á Balmont eu 1373.
Epouse en 1360 Jacobée de Cly.
† le 23 juin 1425.

Rollin
évêque de Viterbe 1350.

Jean II, sire de Montjoie
Il épouse en 1386 Jeanne, fille de Henri, comte de la Roche. † le 18 juillet 1438 sans enfants. Sa succession passe à son neveu Jean-Louis de Thuillières, qui prend le titre de sire de Montjoie dès 1438 et forme la souche des Thuillières-Montjoie.

Guillaume de Montjoie
l'aîné des fils de Louis. Il reprend les fiefs de la famille du vivant de son père en 1399
Elu évêque de Béziers en 1424. Il avait dû être marié avant de devenir évêque.

Guillaumette de Montjoie
ép. Jean-Louis de Thuillières et lui apporte la success. de son oncle Jean II, sire de Montjoie.

GÉNÉALOGIE DES THUILLIÈRES
sires, puis barons et comtes de Montjoie

Guillaume de Thuillières
sire de Hardemont, en Lorraine. épouse Jeanne de Montureux-sur-Saône

- **Vautrin de Thuillières**
  co-seigneur de Hardemont (1435)
- **Jean-Louis de Thuillières**
  co-seigneur de Hardemont (1435), neveu de Jean II de Montjoie, par son mariage avec Guillaumette de Montjoie. Déjà en possession de l'héritage des Montjoie le 18 juillet 1438. Paraît avoir eu une seconde femme, Isabelle de Thuillières.
  - **Etienne de Thuillières**
    - **Amez de Thuillières (1469)**
  - **Thiébaud**
    baron de Montjoie
  - **Didier I de Thuillières**
    sire de Montjoie et de Hardemont, chevalier (1447). Il épouse, le 12 juillet 1451, Marie d'Arberg-Valengin, fille de Jean III. Il meurt en 1500.
    - **Caroline**
      ép. de Thiébaud sire de Mayly 1494-1503
    - **Etienne de Montjoie**
      sire de Moron (1491) † avant 1494. Sa femme Catherine d'Haraucourt
      - **Nepomucène**
        1511
      - **Jean-Marc de Thuillères**
        baron de Montjoie, Moron, Heymersdorf (1511). † av. 1552. Ep. Jeanne de Montmartin viv. en 1571
        - **Claudine**
          ép: 1o Georges d'Asuel. 2o Guillaume de Grammont, sire de Vezet. † avant 1671.
        - **Jean de Thuillières**
          baron de Montjoie, Moron, Grone, Heymersdorf et Brubach (1552) † en 1579. Ep. Perronne de Viry, fille de Michel de Viry et de Pauline de Vergy
          - **Michel**
            1570 à 1574
          - **Claudine**
            née en 1571. † en odeur de sainteté en 1612.
          - **Siméon**
            1572 - 1579
          - **Jean-Simon de Thuillières**
            baron de Moron, sire de Montjoie (1574). † avant 1610. Sa femme Ursule de Reiuach
            - **Jean-Georges de Thuillières**
              baron de Montjoie, dit le jeune (1647). † avant 1660, Epouse Marie-Françoise de Montjoie, fille de Ferdinand-Georges de Montjoie
      - **Antoine**
        1511
    - **Jean-Louis**
      1494, 1496, 1500.
    - **Jacobée**
      1505
    - **Jean-Nicolas de Thuillières**
      bar. de Montjoie (1474-1494) mort après 1511. Sa femme N. d'Orselet
      - **Philipps de Thuillières-Montjoie**
        † avant 1552. Epouse Marie de Hadstatt
        - **Didier**
          1551-1579
        - **Fréderic de Montjoie**
          1552
        - **Nicolas de Thuillières**
          baron de Montjoie, 1552. † avant 1571. Sa première femme Jeanne de Tartre ; la seconde, Jeanne de Mailly.
          - **Ferd.-Georges de Thuillières**
            1510-1561
            Epouse Jeanne-Catherine de Reinach
            - **Eléonore**
              épouse un comte de Spaur
            - **Marie-Françe**
              épouse son cousin Jean-Georges de Montjoie
          - **Jean-Claude de Thuillières**
            baron de Montjoie 1574. † en 1610. Ep Eléonore de Welsberg, 1586
            - **Jean-Georges de Thuillières**
              le vieux, baron de Montjoie, camérier de l'évêque de Strasbourg, 1614. † avant 1648.
              - **François-Paris,** bar. de Montjoie. † en 1686, *sans héritiers mâles.*
    - **Pierre de Thuillières-Montjoie**
    - **Marie**
      épouse de Claude de Franquemont 1480
    - **Jean**
      bâtard de Montjoie 1469
    - **Rolland**
      bâtard de Montjoie vassal de Jean d'Arberg
  - **Guillaume**
    baron de Montjoie

Paris-Charles-Joseph
chanoine de Strasbourg 1706.

Béat-Albert-Ignace
né le 21 juin 1647, comte de la Roche. Sa femme J.-Fr.-Apolline de Reinach; † en 1721. *Chef des Montjoie-Vaufrey.*

Marie-Françe
épouse de François-Joseph de Schauenbourg.

Nicolas
capitaine mort jeune.

Didier II
Ep. Joséphine de Montjoie, 1702. Comte de Montjoie et de la Roche, baron de St-Hyppolite et Maîche. † en 1739.
Neuf enfants et parmi :

Georges
chanoine et écolâtre de Bâle.

Beat-Jean-Baptiste-Hattmannn
comte de la Roche etc., 1736; mort en 1755. Sa femme Catherine-Victoire Rinch de Baldenstein, † en 1762.
Neuf enfants, dont :

Ferdinand-François-Fidèle-Hattmann
né en 1737; † en 1818. Epouse en 1760 M.-Anne-Sophie de Kagueneck. Il eut cinq enfants et parmi :

Frédéric-Victor
1765

Joseph-Wilerme
1771
Mort en 1816. Epouse Mar.-Louise-Caroline de Hersberg-Wager

Ferdinand-Ch.-V.
1793

Sophie

Camille

Ernest
mort vers 1858
Un fils en Bavière

N.
tué à Goumois le 2 juillet 1815.

Jean-François-Ignace
né en 1653; † en 1716. Ep. Marie-Jeanne de Reichenstein, 1684. - Créé comte par la France en 1736, et par l'empire 1743.
Souche des Montjoie d'Hirsingen.
Neuf enfants et parmi :

Philippe-Eusèbe
commandeur de l'ordre teutonique mort en 1763.

Charles-Magnus
comte de Montjoie; mort le 5 fév. 1757. Epouse Marianne de Montjoie-Vaufrey. Il rebâtit le château d'Hirsingen.

Simon-Nicolas
né en 1691 prince-évêque de Bâle de 1762 à 1775.

Trois sœurs
chanoinesses

François-Sigismond
chanoine de Bâle 1732-1789.

Jean-Nepomuce-François-Xavier-Fortuné
comte de Montjoie, né en 1737 mort en 1791.
Epouse Marie-Anne de Reinach-Hirzbach, 1760. Quatre fils et deux filles, dont :

Eugène
capitaine, tué à Weinhem, 1789.

Maximilien
officier autrichien en 1812.

Jean-Nepomuce
général bavarois, mort à Munich en 1824. Epouse Laure de Furstenstein

Gustave
officier en Angleterre, tué en 1812.

Maximilien
officier autrichien, mort en 1857
Trois fils

Louis
major en Bavière
Cinq enfants

Mélanie
comtesse de Lindau.

Caroline
comtesse de Saint-Mauris

Amélie
baronne de Bernhard. Morte en 1838.

Généalogies établies d'après Aug. Quiquerez *Montjoie et les anciens Châteaux du Clos-du-Doubs.*

Lutembach et le custode de St. Pierre de Bâle, etc. empêché par d'autres affaires, il délègue les susnommés pour agir à sa place, etc. cite à comparaître par devant lui Nicolas-Jean-Louis de Tullier, comte de Montjoie, pour répondre à la réclamation faite par l'évêque de Bâle de biens qui lui appartiennent et que ledit comte et ses parents retiennent injustement à Malenuit. Témoins: Jérome Strus, bourgeois de Bâle, procureur de ces causes et Etienne Roichang de Massevaux à Bâle; notaire: Ulrich Bruxfellder de Thanne. [1])

La maison de Montjoie ou Frohberg, l'une des plus illustres de l'Evêché par son antiquité, ses alliances et sa puissance, donna au siège de Bâle le prince-évêque *Simon-Nicolas* de Montjoie qui régna de 1762 à 1775.

Pendant les troubles de 1730 à 1740, les paysans de la baronnie de Montjoie essayèrent aussi de se révolter contre leur seigneur. Il n'y avait pas que l'Ajoie de mécontente dans ce temps-là. Le comte de Montjoie mit à la raison les rebelles moyennant six cents dragons que le comte du Bourg fit marcher sur Vaufrey. Dix paysans, chefs des mutins, furent envoyés aux galères et deux autres pendus.

La seigneurie de Montjoie embrassait la partie la plus occidentale du Clos-du-Doubs, par une ligne entre Montjoie, Indevillers et Gourgouton, et par une autre, à l'orient, s'arrêtant aux territoires de Soubey et d'Epiquerez. Elle comprenait, au sud, le versant méridional du Lomont, depuis Montancy à Montjoie, soit ensemble une quinzaine de villages et beaucoup de métairies. Il y avait de plus une enclave entre le Doubs et les Pommerats englobant les bois de *Montjoie* et de *Malnuit*. C'était tout un territoire dans lequel les barons de Montjoie exerçaient une souveraineté presque absolue. Ils possédaient en Alsace d'autres fiefs, comme les villages d'*Hirsingen*, d'*Heymersdorf*, de *Bisel*, d'*Audelingen*, de *Rœdersbach*, de *Brubach*, de *Muesbach* et quelques autres près de Belfort. *Hirsingen* et *Heymersdorf* avaient des châteaux qui donnèrent ensuite leurs noms à des branches de la famille de Montjoie. Le rameau de Montjoie-Hirsingen existe encore en Bavière.

Les Montjoie ont occupé les plus hautes fonctions, soit en France, soit en Allemagne, dans l'armée, dans la magistrature et dans l'Eglise. Ils ont brillé dans les ordres militaires, dans les grandes abbayes et les Chapitres de cathédrale où l'on exigeait seize quartiers de noblesse. [2])

Comme nous l'avons dit en parlant de « La Seigneurie et du Château de Franquemont », un des derniers des Montjoie-Vaufrey fut tué le 2 juillet 1815, dans une échauffourée royaliste, sur le pont de Goumois.

---

[1]) Trouillat, « Monuments », T. V, p. 908 et 909.

[2]) « Notice sur les Châteaux, etc. » par l'abbé Daucourt, p. 137-140.

Château de Montjoie

Le château de Montjoie était situé tout près de Vaufrey, sur une colline rocheuse, servant de contrefort à la montagne. Cette forteresse a été construite sur une arête qu'il a fallu tailler dans le roc vif, suivant un usage observé, dans l'assiette d'un grand nombre de châteaux, entre autre à celui de Baerenfels, peu loin du château d'Angenstein, paroisse de Duggingen. On avait ainsi un premier moyen de défense et une carrière pour les réparations. De l'ouest au nord, les roches quoique offrant un accès plus facile, présentaient encore un rempart naturel. Autour du château, les vassaux avaient construit un certain nombre de maisons, qu'entourait une double enceinte de murailles puissantes. Cette enceinte est ce qu'on appelait *la ville de Montjoie* qui embrassait avec le château fort une surface de 8500 m². Le rempart extérieur était flanqué de petites tours rondes. La porte d'entrée de toute cette forteresse était protégée par deux tourelles. De cette enceinte de la ville de Montjoie, un chemin étroit et fort raide, creusé dans la roche conduisait au château proprement dit. Dans la première enceinte se trouvait la chapelle à l'usage des citadins; dans le château même il y en avait une autre pour les seigneurs.

Toutes ces constructions, sauf la chapelle de l'ancienne ville, sont en ruines. Une tour ronde existait encore en 1896, elle renfermait un escalier de pierre. La partie la mieux conservée est le donjon qui borde le fossé ou l'entaille de l'ouest. Ses murs sont très épais et à ses rares et très petites fenêtres, on peut supposer qu'elle servait de prison dans ses étages inférieurs, tandis que celles du haut servaient à la défense de la forteresse. Ce château fort a dû être construit au XIIe siècle ou peut-être avant. Comme on l'a dit, ce sont les seigneurs de *Glère* qui le construisirent et lui donnèrent le nom de *Frohberg* ou *Montjoie*.

Comme les sires de Montjoie étaient souvent en guerre, ils confiaient à un bailli le gouvernement de la place et la gestion des affaires. Ce fut sous l'un de ces châtelains que Montjoie et Moron furent pris, en 1438, par les partisans de l'Autriche, contre lesquels guerroyait alors le baron de Montjoie. On ne lui rendit ces places qu'après sa soumission. Il se pourrait qu'alors Glère ait été aussi assiégé, pris et ruiné.

Durant la guerre de Trente ans, Montjoie fut menacé, le 12 mars 1635, par le Rheingrave Otton-Louis, qui commandait l'armée suédoise; Montjoie échappa à la ruine. Vers la fin de mai de l'année suivante, survinrent le maréchal de La Force et le cardinal de La Valette, avec une armée de douze mille Français. Cette armée campa sous Montjoie. La forteresse commandée par un officier

lorrain de la famille de St-Belmont, refusa de se rendre. Il fallut en faire le siège. La difficulté était de prendre position sur une colline au sud-ouest du château, de l'autre côté du ravin dans lequel passait le seul chemin pour arriver au sommet. Tant qu'il y eut des munitions dans la place, les Français ne purent s'établir sur les rochers dominant le château. La poudre manqua, mais non le courage du commandant, qui attendit que le canon eut fait une brèche praticable avant de rendre la place, après trois semaines de siège. Il sortit avec les honneurs de la guerre, n'ayant à sa suite qu'une poignée de braves. Les Français se vengèrent de cette résistance. Les tours et les remparts furent renversés par la poudre, pendant que le feu dévorait les habitations et léchait les murs de la chapelle qui en porte encore les traces. Telle fut la fin de Montjoie. Les seigneurs de ce nom, abandonnèrent ces ruines et construisirent une magnifique maison seigneuriale à la mode du XVIIe siècle, à Vaufrey. C'était un beau et grand château avec une superbe et monumentale porte d'entrée à hautes colonnes. Cette résidence fut en partie détruite en 1790. Il en reste les granges et les dépendances, avec un corps de bâtiment qui servait de logement au châtelain.

Chapelle de Montjoie

Cet édifice mérite l'intérêt et surtout une visite. Il a conservé de curieux débris de son architecture remontant au XIIe siècle, lorsque le plein cintre ne cédait qu'avec peine la place au style ogival.

En 1826, on fit des réparations dans cette chapelle; on trouva sous son pavé formé en partie de pierres tombales, trois couches de sépultures superposées. Plusieurs corps dépassaient six pieds de longueur. On raconte que les paysans, après avoir découvert ces grands sarcophages, en avaient sorti leurs anciens seigneurs et les avaient dressés contre le mur, en leur faisant tendre le jarret longtemps replié dans leurs coffres de pierre. Il paraît que les comtes de Montjoie, qui existent encore offrent pareillement cette grande taille, qui semble être un privilège de famille.

Parmi les corps découverts en 1826, on montre celui de *Claudine de Montjoie*, née en 1571 et morte en odeur de sainteté en 1612. On peut la voir dans une cavité pratiquée dans l'épaisseur du mur de la chapelle. Ce corps saint est le but d'un pèlerinage célèbre. Il est en très bon état de conservation.

Une de ces grandes momies est celle de *Didier Ier*, mort en 1587; une autre, celle de *Didier II*, mort en 1736.

C'est un seigneur de Montjoie qui rapporta de Rome, une statue de la Sainte Vierge qui orne encore la chapelle.

Quelques pierres tumulaires, qui en forment le pavé, offrent les signes héraldiques des nobles de Glère-Montjoie. D'autres portent des figures qui semblent être les instruments de la Passion de Notre-Seigneur. Ces pierres sont au moins du XVe siècle. Il y a également quelques tableaux, dont un nous montre l'un des miracles attribués à Claudine de Montjoie, lorsque son père, voulant savoir ce qu'elle portait dans son tablier, en allant visiter les pauvres, n'y trouva que des roses qui avaient remplacé le pain de l'aumône. Cette scène est racontée dans « Les plus belles légendes jurassiennes », de M. J. Beuret.

On est heureux, écrit Auguste Quiquerez[1]) de rencontrer de temps à autre quelque tableau touchant, pour faire diversion aux souvenirs de cette époque, du reste peu regrettable. Ce luxe de châteaux établis sur les rochers bordant la vallée du Doubs, et dont chacun ajoutait une perle à la couronne des barons de Montjoie, pesait lourdement sur les vassaux de ces seigneurs, taillables et corvéables à merci. Qu'on se figure ce qu'il fallait de pierres pour bâtir des murs de six à douze pieds d'épaisseur, et de peines pour les monter une à une sur ces roches si peu accessibles! Ils pouvaient, à la vérité ces pauvres serfs, se réfugier dans ces châteaux à l'approche de l'ennemi; mais au départ de celui-ci, quel que fut le résultat de la guerre, ils étaient assurés de trouver leurs maisons, la plupart en bois, incendiées ou dévastées.

Les Montjoie-Glère blasonnaient: *de gueules à deux clefs d'argent adossés en pal et liées par des anneaux;* cimier: *un buste de femme* (en carnation) *vêtue de gueules, coiffée d'une couronne d'azur et une clef d'argent sur chaque épaule.*

Quand les Thuillières héritèrent des Montjoie-Gliers ou Glère, ils écartelèrent leur écu: *aux 1 et 4 de gueules à une clef à deux barbes d'argent en pal,* qui est de Glère et *2 et 3 de gueules à la clef d'or, en pal, la barbe à sénestre, accostée à dextre de 4 billettes d'or taillées en diamant et posées en pal, et à sénestre de 5 besans d'argent en sautoir,* qui est de Thuillières.

L'écu était timbré d'une couronne de marquis; il avait pour supports *deux satyres, l'un à pieds d'homme et l'autre à pieds de bouc. Celui de dextre tenait une clef d'argent de la main gauche; l'autre tenait une massue.*

---

[1]) « Montjoie et les anciens châteaux du Clos-du-Doubs », p. 25.

Seigneurie et Château de Roche-d'Or (Goldenfels)

Rupes aurea — Goldenvelz en 1283 — Rozhedor en 1284 — Roiche d'or en 1300 — Goldenfelz en 1335 — Goldenfelsz en 1339 — Roichedort en 1385 — Goldnuels en 1389.

Aucun château du pays de Porrentruy ne mérite d'avantage le nom de Bergschloss, ou château de montagne que celui de Roche-d'Or. [1])

Roche-d'Or, un bien joli nom. Nous avons à maintes reprises longé le pied de cette belle montagne en autocar, en nous rendant aux célèbres grottes de Réclère. Souvent l'envie nous a pris de renoncer pour une fois à visiter les grottes et de nous rendre à pied jusqu'à l'emplacement de l'ancien château fort. Pour cette fois encore, nous laisserons la parole à un vieil historien jurassien qui l'a visité et en a vu quelques vestiges, il y a environ une centaine d'années. Nous venons de le nommer. Pour ce qui nous concerne, nous avons toujours eu un indicible plaisir de revoir cette belle contrée, cette plantureuse terre qu'est notre pays d'origine.

Mais revenons à notre forteresse.

Perchée sur la chaîne du Mont Terrible, elle n'occupe pas, il est vrai, le point culminant de la montagne. Mais elle ne laisse pas que de commander tout le bassin d'Ajoie et une vaste étendue du pays de Montbéliard; de son donjon on pouvait correspondre avec plusieurs châteaux forts disséminés le long du Jura, ou sur des hauteurs rompant la monotonie d'une contrée de plaine. Vers l'orient le Rhin apparaît au loin, comme un filet argenté au pied des monts brumeux du Schwarzwald; et si l'on gravit la montagne au sud du château, où il y a un signal trigonométrique (930 m.), on jouit alors d'une des plus belles et des plus vastes vues du Jura. L'œil embrasse l'immense espace entre la Fôret-Noire, les Vosges et le Jura, jusque vers Besançon. Au sud, on découvre le Mont Blanc et quelques hautes pointes des Alpes qui apparaissent entre les échancrures du Jura. Il ne faut donc pas être surpris de la position de Roche-d'Or, entée sur des débris romains, car non seulement elle offrait un merveilleux observatoire, mais elle commandait encore un chemin entre l'Ajoie et la vallée du Doubs qui resta fréquenté jusqu'au XVe siècle.

Roche-d'Or doit son nom à sa position même. Le soleil levant dore encore chaque matin les rochers qui servirent longtemps de piédestal à une forteresse. Elle n'était pas la demeure d'une famille noble, mais de châtelains et de nobles à titre de seigneurs engagistes et plus tard comme vassaux de l'Evêché de Bâle. Ces évêques

---

[1]] A. Quiquerez, Manuscrit, « Châteaux, etc. », T. II, p. 127 et suiv.

ayant acquis de bonne heure des droits en Ajoie, il est probable qu'ils firent occuper Roche-d'Or par un de leurs officiers. A l'époque où l'on rebâtit le château, l'évêque était en démêlé avec le comte de Montbéliard et il avait pour voisins les sires de Neuchâtel, qui tous ensemble lui causèrent bien des embarras.

Nous avons encore vu d'assez beaux restes de Roche-d'Or, dit Quiquerez, nonobstant la démolition officielle dont on parlera tantôt. Mais depuis la fin du XVIIe siècle, les pierres de cette forteresse ont servi pour la bâtisse ou la restauration des maisons du village voisin.

Le lieu fortifié était assis sur une crête de rochers. Il était protégé presque de tous côtés par des escarpements, que la main des hommes avait encore accrus en creusant des fossés dans le roc. On n'y arrivait que par une montée pénible aboutissant à l'arête rocheuse sur laquelle on avait pratiqué un chemin fort étroit conduisant à la première porte défendue par un fossé, un pont-levis, une tour, avec herse et accessoires.

On entrait alors dans une cour, appelée Vorbourg, ou fort avancé dans laquelle il y avait quelques habitations déjà inféodées en 1335. Venait ensuite un nouveau rempart précédé d'un fossé qu'il fallait franchir sur un pont-levis avant de monter au donjon. Celui-ci occupait le point culminant de la position, et son plan ressemblait à un trapèze à angles arrondis. Cette forme caractéristique des châteaux du XIe et XIIe siècle est assez remarquable, elle indique que le plan est antérieur à la restauration de 1283 et qu'à cette date on n'a fait que des réparations, puis probablement construit le Vorbourg. D'après la grande épaisseur des murs, on peut présumer que le donjon était fort élevé et qu'il dominait complèment le fort avancé et toutes les approches de la forteresse. La tradition a conservé le souvenir des peintures murales qui ornaient la chapelle située entre le château et le village.

L'époque assignée à la construction ou reconstruction de la forteresse correspond à celle de la guerre qui s'éleva entre le comte de Montbéliard et l'Evêché de Bâle et que le roi des Romains, Rodolphe de Habsbourg, termina en 1244.

Le château de Roche-d'Or était déjà construit au 3 avril 1284, puisqu'il est cité à cette date pour indiquer une localité voisine, « Villam sitam sub *Rozhedor* » [1])

La chronique d'Albert de Strasbourg dit, que dans les années 1283 à 1284, l'évêque de Bâle Henri d'Isny, avec le concours de Rodolphe de Habsbourg, empereur d'Allemagne, fit bâtir le château de Goldenfels, *aurea rupis*, ou Roche-d'Or, pour protéger l'Evêché du côté de Montbéliard. Mais après avoir rapporté qu'il fit de

[1]) Trouillat, « Monuments », T. II, p. 386, note 1.

même édifier le château de Schlosberg dans un but semblable, sur les bords du lac de Bienne, il ajoute que dans la vallée de St-Imier, il fit construire la forteresse d'Erguel pour fermer ce passage aux gens du comte de Neuchâtel *(Ex Chronico Alberti Argentinensis.* Acte du 11 décembre 1264). [1])

Or, le château d'Erguel, dont le chroniqueur annonce la bâtisse en 1283, est déjà nommé dans un acte vingt ans auparavant, et tout indique qu'il existait dès la période romaine, en sorte qu'Albert de Strasbourg n'a désigné qu'une restauration d'Erguel et, selon nous, également de Roche-d'Or.

L'évêque ne fit qu'augmenter les fortifications de ce château, puisque, comme on l'a vu plus haut, il était déjà cité en avril 1284 pour indiquer une localité voisine. Henri d'Isny fit de ce château et du hameau de ce nom une seigneurie dont dépendaient les villages de *Damvant, Réclère, Grandfontaine, Chevenez* et *Fahy.*

L'église de Bâle possédait à Roche-d'Or un certain nombre de fiefs qu'elle inféoda, vers 1339 à Catherine d'Eptingen, veuve de Jean de Schauenbourg. Elle inféoda également, en 1389, à Henri dit Vouge d'Undervelier, qui se qualifiait chevalier, un chésal à Roche-d'Or pour y construire une habitation.

Jean de Vienne, évêque de Bâle, prince hautain, impérieux et belliqueux était de plus un grand dépensier. Né plutôt pour être général que pour être prince de l'Eglise, il fut un mauvais administrateur. Il laissa, en mourant, l'Evêché criblé de dettes. Son successeur Imier de Ramstein se vit obligé d'hypothéquer une foule de seigneuries de l'Evêché pour couvrir les dettes contractées par son prédécesseur. En 1282, il inféoda à Pierre de Cly, Roche-d'Or et ses appartenances, pour la somme de 3200 florins. En 1385, l'évêque dégagea Porrentruy des mains des Bâlois auxquels il remboursa l'argent prêté et l'engagea avec le château et les dépendances au chevalier Pierre de Cly, depuis peu châtelain de Roche-d'Or. [2])

L'évêque Imier de Ramstein conserva Roche d'Or jusqu'au commencement du XVe siècle.

En 1401, le nouvel évêque de Bâle, Humbert de Neuchâtel s'empara de force du château où Jean de Cly, fils ou frère de Pierre, fut fait prisonnier. Aussitôt intervint Jean-Bernhard d'Asuel, dont la mère avait épousé en secondes noces Pierre de Cly. Avec son tuteur le comte de Thierstein, ils cautionnèrent le prisonnier et obtinrent sa mise en liberté. Peu après, Pierre de Cly et sa femme Vérène de Thierstein, veuve de Jean Ulric d'Asuel, donnèrent chacun quittance pour les 3200 florins que l'évêque paya pour rentrer

---

[1]) Trouillat, « Monuments », T. II, p. 386.

[2]) « Dictionnaire historique », par l'abbé A. Daucourt, T. II. p. 131 et 132.

en possession de Roche-d'Or. En 1404, Humbert de Neuchâtel, criblé de dettes, car c'était un évêque et un seigneur fastueux, d'accord avec son chapitre, remit à son frère Jean et à son neveu Thiébaud VIII le château de Roche-d'Or et ses dépendances sous bénéfice de rachat pour la somme de 600 florins. Le successeur d'Humbert de Neuchâtel au siège épiscopal de Bâle fut Jean de Fleckenstein. A peine élu, il résolut de faire rentrer dans l'église de Bâle, les domaines engagés. Il commença par réclamer au comte Thiébaud VIII de Neuchâtel en Bourgogne, la ville de St-Ursanne, les châteaux de Roche-d'Or, de Pleujouse et de Muriaux ou Spiegelberg, qui depuis de longues années étaient dans les mains de cette noble famille. Thiébaud VIII refusa de rendre ces gages qu'il était habitué à regarder comme lui appartenant.

Jean de Fleckenstein n'hésita point; quoique ami de la paix, il comprit que la force des armes pouvait seule lui restituer un droit qui lui était nié, malgré les promesses écrites et prêtées solennellement. Il s'assure l'appui et le secours de ses amis, les évêques de Cologne et Mayence, du comte palatin Louis, du marquis de Baden Bernard et de son frère l'évêque de Worms. Avec l'aide de ces illustres personnages, il put mettre sur pied une armée forte de 1200 cavaliers commandés par le comte Jean de Thierstein. Bâle prêta aussi son secours à l'évêque et prit fait et cause pour lui. En même temps la ville versa pour frais de guerre, 6000 florins d'or entre les mains de Jean de Fleckenstein qui engagea en retour le sceau épiscopal.

L'expédition fut poussée avec vigueur. Bientôt la ville et le château de St-Ursanne tombèrent entre les mains de l'évêque. Celui-ci avec ses troupes arriva sous les murs du château de Roche-d'Or. Une rencontre eut lieu à l'endroit appelé encore de nos jours « en la Bataille ». Les troupes de Thiébaud VIII furent défaites et Roche-d'Or reconquis. Trois jours avaient suffi pour s'emparer de ces places. [1])

Roche-d'Or ne resta que deux ans sous la crosse de Bâle. En 1427, le prince-évêque vendait à réméré la seigneurie et les villages qui la composaient à Henriette, comtesse de Montbéliard, pour 3000 florins.

Frédéric ze Rhein, évêque de Bâle, ayant recouvré Roche-d'Or, y fit construire de nouvelles fortifications et répara les bastions et les tours de ce château qui fut alors l'une des plus puissantes forteresses de l'Evêché. Elle fut cédée à Thiébaud VIII, comte de Neuchâtel en Bourgogne, pour 4000 florins, par un accord fait en 1444. L'évêque avait le droit de rachat pour la même somme.

Jean de Venningen, évêque de Bâle, avait racheté, en 1461,

---

[1]) Abbé Daucourt, « Dictionnaire historique », T. II, p. 133 et 134.

l'Ajoie du comte Eberhard de Montbéliard. Il voulut rendre au comte de Neuchâtel les 4000 florins que l'Evêché lui devait, afin de récupérer Roche-d'Or. Le comte refusa la somme et prétendit conserver cette importante seigneurie. Au commencement des guerres de Bourgogne, Jean de Venningen prit le parti des Suisses et déclara la guerre au comte de Neuchâtel. En 1474, il arriva devant Roche-d'Or et s'en empara sans coup férir.

Pendant toute cette campagne des guerres de Bourgogne, Roche-d'Or eut particulièrement à souffrir de la part des Bourguignons. Après la prise d'Héricourt, les gens du comte de Neuchâtel allié de Charles-le-Téméraire, arrivèrent devant Roche-d'Or, dont ils se rendirent maîtres quelques jours après.

L'évêque de Bâle fit appel aux Confédérés. Strasbourg, Bâle et Berne envoyèrent du canon et des troupes. Conduites par Oswald, comte de Thierstein, le 31 juillet 1475, elles étaient devant Blamont. Malgré un secours de 7000 Bourguignons, la forteresse succomba le 15 août. La garnison bourguignonne de Roche-d'Or craignant de tomber aux mains des Suisses, se retira précipitamment. La ville et forteresse de Blamont, avec tous les villages de sa seigneurie, ainsi que Roche-d'Or, passèrent au pouvoir de l'évêque de Bâle. [1])

Cependant pour se venger de l'évêque Jean de Venningen, des troupes bourguignonnes s'avancèrent, au mois d'octobre 1475, jusque sous les murs du château de Roche-d'Or, occupé par les soldats de l'Evêché. Ils pillèrent les maisons, enlevèrent tout le bétail et ce qu'ils trouvèrent dans les habitations abandonnées par leurs propriétaires réfugiés au château. Les Bourguignons s'éloignèrent en proférant de terribles menaces, de brûler Roche-d'Or, comme les Suisses avaient détruit Blamont. L'évêque de Bâle se hâta de renforcer la forteresse de Roche-d'Or et comme les hostilités se portèrent vers Grandson, cette place forte et son village échappèrent à de nouveaux ravages.

Le traité de Zurich, 28 mai 1477, ratifia les conquêtes de l'évêque de Bâle. [2])

Roche-d'Or et les quatre villages de Damvant, Réclère, Grandfontaine et Fahy, restèrent à l'Evêché et en firent partie jusqu'en 1793.

Le premier châtelain épiscopal fut Jean de Tavannes, dit Macabrey, cité en 1478.

Le château de Roche-d'Or était alors d'une grande importance pour arrêter les courses des Bourguignons qui de Vaufrey, remontaient par là pour fondre sur les villages d'Ajoie. La forteresse conserva jusqu'à la fin du XVIe siècle ses moyens de communica-

---

[1]) Archives de l'Evêché.

[2]) Daucourt, « Dictionnaire historique », T. II, p. 136 et 137.

tion par des signaux avec les tours de Porrentruy, de Milandre et d'autres châteaux. Comme au temps des Romains, du feu durant la nuit, de la fumée pendant le jour, servaient de télégraphe pour avertir d'un danger ou d'un événement attendu.

Dès que Roche-d'Or eut été repris en 1474, on y fit des restaurations qui duraient encore en 1476 et alors l'évêque demanda une garnison suisse. [1])

Avant la guerre, le châtelain Jean de Kmeringen entretenait de bonnes relations avec le Conseil de Porrentruy, lors même qu'il était officier du sire de Neuchâtel.

Après la reprise de cette forteresse aux sires de Neuchâtel, elle ne resta plus longtemps sous l'administration directe de l'Evêché. Roche-d'Or fut inféodé pour 24 ans à Valter de Vendlincourt en 1537, puis le 3 novembre 1562 à François Desbois, à titre de fief mâle. Ce fief comprenait le château de Roche-d'Or, avec ses dépendances, etc., et juridiction sur les habitants de cinq villages: Roche-d'Or, Chevenez, Grandfontaine, Réclère et Damvant, et les prestations que les habitants devaient au château.

La famille Desbois était ancienne. Déjà en 1375, un Jean Desbois est chanoine de St-Ursanne. Le 26 septembre 1472, l'empereur Frédéric III, avait anobli Humbert Desbois et l'évêque de Bâle lui avait accordé les immunités de la noblesse en 1473 et 1483. Déjà avant que François Desbois fût investi du château de Roche-d'Or, on voit sa famille obtenir plusieurs fiefs nobles. François Desbois prit alors le titre de seigneur de Roche-d'Or. Il devait rebâtir ou restaurer le château dans l'espace de 8 ans. Il lui était interdit d'y introduire aucune personne hostile à l'évêque; le château restait ouvert à celui-ci en temps de guerre. On devait y entretenir une garnison comme dans les autres châteaux de l'Evêché, mais à la charge de Desbois.

En 1595, Jacques-Christophe Blarer de Wartensée, ne pouvant défendre et protéger les frontières de sa principauté du côté de Montbéliard, envahies par les troupes du duc de Lorraine, se décida à faire disparaître de la cime voisine le château de Roche-d'Or. Celui-ci, n'ayant alors pas de garnison, pouvait devenir, entre les mains de l'ennemi, une menace contre Porrentruy et l'Evêché. Les bourgeois de Porrentruy lui prêtèrent leur aide. Ceux-ci se mirent en campagne et travaillèrent si bien qu'en trois jours (3, 4 et 5 août 1595), ils mirent à bas le vieux manoir, son donjon, ses tours et ses tourelles.

Le château de Roche-d'Or, fut démoli le 3 août 1595. Les paysans de la châtellenie dudit lieu et 90 bourgeois de Porrentruy furent occupés pendant trois jours à cette démolition. [2])

---

[1]) Trouillat, « Monuments », T. II, p. 387, note.
[2]) J. Boyve, « Annales », T. II, p. 117.

Il n'en reste plus que quelques débris, des fossés de circonvallation, deux cours et les assises d'une tour. Dans l'espace environnant l'ancienne forteresse, sur une crête étroite, se forma le village actuel de Roche-d'Or. [1])

Telle est une des versions sur la cause de la destruction de ce château fort, mais il y en a encore une autre qui peut se concilier avec la précédente. Les Desbois n'étaient pas à cette époque en bonnes relations avec leur suzerain, prélat dur et altier. Peut-être celui-ci se méfiait-il de leur fidélité pour la garde de Roche-d'Or. Aussi, on rapporte que l'évêque invita le sire Esajus, châtelain d'alors, à dîner à son château de Porrentruy et qu'il le retint jusqu'au soir. Puis il le conduisit à une des fenêtres de sa résidence d'où l'on pouvait apercevoir Roche-d'Or et il lui montra son manoir que les flammes achevaient de dévorer. C'était un dîner difficile à digérer et ce dessert n'était pas fait pour gagner le cœur du sire de Roche-d'Or. Le procédé était peu loyal, mais l'évêque était insensible et il ne plaisantait pas avec ceux qui lui résistaient.[2])

La tradition rapporte encore que le sire de Roche-d'Or se retira dans une maison du village, près de son château ruiné, et qu'il y finit tristement ses jours avec sa fille.

Esajus Desbois, mourut en 1612, et il fut le dernier de cette branche de sa famille, en sorte que les fiefs qu'il tenait de l'Evêché firent retour à la mense épiscopale.

Les Desbois avaient comme armoiries: *d'argent au buste de lion naissant, armé et lampassé de gueules, de six montagnes de sable.* Cimier: *un buste de lion de gueules.*

Conclusion

Et maintenant, ami lecteur, si le cœur t'en dit, tu peux facilement visiter les lieux historiques dont nous venons de parler. Ils te seront deux fois plus intéressants: d'abord par la beauté grandiose de notre cher Jura, magnifique au printemps et en été, merveilleux en automne, quand ses belles forêts ont revêtu leurs riches parures, pourpre, cuivre et or, puis par la visite et l'examen d'endroits consacrés par l'histoire, au passé souvent glorieux. L'aspect de ces montagnes, leurs rochers, leurs forêts ajoutent aux grâces du pastoral les douces impressions du passé lointain. C'est la terre des ruines et des souvenirs; débris romains, manoirs féodaux, glorieux et poétiques vestiges qui jettent encore sur ces campagnes fertiles le faible reflet d'une splendeur éclipsée. [3])

---

[1]) Abbé Daucourt, « Notice sur les Châteaux, etc. », p. 26.

[2]) A. Quiquerez, Manuscrit, « Châteaux », T. II, p. 136.

[3]) « L'Abeille du Jura », T. II, p. 228.

Par la pensée, tu retraceras et tu revivras ces temps presque fabuleux de nos grands et héroïques ancêtres. Les châteaux reconstruits dans ton imagination ne sont point des repaires de nobles bandouliers, de farouches brigands. Il n'y avait que de rares exceptions, nous l'avons vu avec celui de Montvoie, mais des forts construits pour la protection du pays et la sauvegarde de ses paisibles habitants.

Le « château » qu'en lui-même beaucoup de personnes considèrent comme un pittoresque débris du passé, mais aussi comme la preuve d'une atroce féodalité, n'est pas précisément ce que l'on pense communément.

Le château féodal a sa signification et sa raison d'être dans l'histoire, comme nous l'avons vu dans notre étude. Après la grande inondation des barbares qui détruisit jusqu'au VIIIe et IXe siècle tout ce qui faisait la prospérité de l'Helvétie, les villes, les bourgades, les villas romaines, puis même les colonies burgondes, les fermes des colons; l'insécurité et l'instabilité de la population était à son comble. C'est alors que nous voyons s'établir ces grandes tours, ces donjons carrés ou circulaires qui servaient à la défense. A côté de la tour primitive se place le castel, le château, qui devient l'habitation du seigneur. Au pied du château se groupent successivement les cabanes, les maisons en pierre des habitants, qui recherchent avant tout la protection du seigneur. [1])

Les seigneurs propriétaires de ces châteaux n'avaient point la morgue de nos nouveaux riches modernes, mais souvent ils fraternisaient avec le peuple et participaient à ses réjouissances. A la fête du bourg ou du village, il n'était pas rare de voir le comte ou le baron danser avec une accorte et jolie villageoise, ou le châtelain et sa dame présider aux jeux ou aux rondes champêtres. Alors commencent les rondes « chantées ». Tous les danseurs ont la main dans la main des danseuses — Et pristrent main à main, *et puis si carolerent*, — Et gracieusement *deus des dames chanterent* [2]) et vous savez que cette joie de la *carole* est une de celles dont on ne se lasse pas.

Armés de leurs vielles, de leurs *gigues*, de leurs « psaltérions » et de leurs harpes, des jongleurs, là, tout près, forment un véritable orchestre qu'écoutent les gens graves; mais la jeunesse aime mieux danser au son de ses propres chants. Quelles farandoles jusqu'au soir!

Cependant (excepté pour ces danseurs) le plus grand plaisir de la journée, c'était le « jongleur de geste » que l'on va entendre

---

[1]) « Les Châteaux neuchâtelois », par D.-G. Huguenin, nouv. édit., 1894, Avant-propos, p. 5 et 6.

[2]) « Chansons de geste », *Brun de la Montaigne*, v. 1838, 1849.

dans la grande salle (du château). Après avoir accordé sa vielle, il commence. Jusqu'à la nuit tombante, ses chants dureront (ce qui fait faire quelques grimaces aux jeunes); mais, dit-il « rien n'est plus historique que la matière de ses poèmes », C'est arrivé, c'est « réellement arrivé », et il n'hésite pas, en finissant, à promettre le ciel à ses auditeurs de bonne volonté. — Et cil qui volentiers en entendra le son, — Dieux li otroit qu'il ait de s'ame garison — Que jà ne voie enfer, cele male maison. [1])

Durant les soirées d'hiver, on ne se couchait pas sans avoir veillé, pendant deux ou trois heures, près de la cheminée immense. Les hâbleries des chasseurs succédaient alors aux récits des pèlerins qui venaient souvent demander leur place au coin du feu seigneurial. Sans doute, on était, au château, hospitalier pour tous les voyageurs, et l'on y pratiquait sans peine cette belle œuvre de miséricorde qui consiste à leur faire toujours un accueil souriant; mais pour les pèlerins, l'hospitalité était à la fois respectueuse et aimante. On allait à leur rencontre, les bras tendus; on faisait mieux que de les accueillir: on les honorait, et il semblait que ce fût Jésus-Christ lui-même qui frappât à la porte du château. Les meilleures places au foyer, les mets les plus savoureux leur étaient réservés. Ils ne se trouvaient nulle part aussi bien que dans les châteaux. On les débarrassait de leur escarcelle, de leur bourdon et des palmes qu'ils rapportaient d'outre-mer, et ils séchaient devant la belle flamme de l'âtre, leur pauvre *jupe* trempée, leurs *houssaux* percés et leur *esclavine* en lambeaux. Puis, quand ils étaient bien reposés et guillerets, on leur demandait s'ils étaient des *paumiers* venant de Jérusalem ou des *romieux* venant de Rome. Ils avaient la parole pour conter leur long voyage, souvent mouvementé et rempli d'aventures intéressantes, quitte à se coucher une heure plus tard.

Et les pèlerins s'exécutaient, et la veillée se prolongeait, au gré de chacun, charmante et pieuse. [2])

De plus, le château avait aussi ses fêtes où le peuple prenait sa part dans des banquets de naissances, baptêmes, communions des fils ou des filles du seigneur. Quand fleurissait la chevalerie au moyen âge, les réceptions de nouveaux chevaliers donnaient lieu à de grandes réjouissances, à de grandes fêtes printanières. Le peuple encore y participait joyeusement, car c'étaient des jours de liesse et de largesse.

Le peuple des campagnes n'avait pas les défauts ni les qualités du peuple des villes, lequel se recrutait sans cesse parmi les paysans. On trouvait des paysans doux, honnêtes, obligeants, dans

---

[1]) « Chansons de geste », *Antioche*, I, p. 7.

[2]) Léon Gauthier, « La Chevalerie », p. 670 et 671.

les villages où les seigneurs étaient bons et aimés, et dans les autres où les seigneurs étaient tyrans et haïs, les paysans sont rustres et revêches.[1])

Nos belles forêts jurassiennes peuplées autrefois d'un gibier abondant étaient le rendez-vous de nobles et hardis chasseurs. Entendez-vous le son du cor au fond des bois, qui nous rappellent la célèbre poésie d'Alfred de Vigny:

« Il chante les pleurs de la biche aux abois,
Ou l'adieu du chasseur que l'écho faible accueille,
Et que le vent du nord porte de feuille en feuille ».

Notre Jura, dans certaines parties, était souvent un territoire de chasses, aux chiens courants et à courre, passe-temps et aussi école de guerre des seigneurs d'autrefois. Les comtes de Neuchâtel, de Valangin, de Montbéliard, de Ferrette, etc., avaient dans nos montagnes des terrains de chasses qu'ils parcouraient à la saison propice.

Faisons mieux, laissons la chasse et les chasseurs, et continuons de visiter pédestrement notre admirable vallée du Doubs. Nous connaissons maintenant son histoire et celle de ses vieux châteaux. Avec les plus belles légendes jurassiennes qui se passent en partie dans ces antiques manoirs, rappelées par M. J. Beuret, dans son intéressant travail, nous aimerons encore mieux notre cher Jura, si agréable et si charmant à parcourir, qui nous met en mémoire ces beaux vers de X. Kohler:

Dans la patrie, il est toujours un site qu'on préfère:
Le lieu où s'écoulaient nos jours sous les yeux d'une mère,
La forêt sombre où sans effroi nous devancions l'aurore:
Oui, mon Jura, voilà pourquoi chacun de nous t'adore.

Bien souvent nous avons rêvé vers tes eaux fugitives:
Tes vieux castels ont conservé des légendes naïves;
Dans nos âmes comme sur toi, le passé veille encore;
Oui, mon Jura, voilà pourquoi chacun de nous t'adore.

[1]) Paul Lacroix, « XVIIIe siècle. Institutions, Usages et Coutumes », p. 96 et 97.